

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020**

Le lundi 30 novembre 2020, à 17h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mardi 24 novembre 2020, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 27 novembre 2020.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT
M. BUSSY
M. DIDIER
Mme EL AARAJE
Mme GARRIGOS
M. GOULIN
M. INDJIC
Mme JASSIN
Mme NAGELS
M. ROGER
M. SAUVAGE

Mme BAUDONNE
M. CHEVANDIER
Mme DJELLALI
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme GUHL
M. JALLAMION
M. JOSEPH
M. PLIEZ
M. SALACHAS
Mme SIMONNET

M. BOUHDIDA
Mme DASPET
Mme EKON
Mme GAFFORELLI
Mme GOFFAUX
M. HOCQUARD
Mme JARDIN
Mme MAQUOI
Mme PRIMET
M. SAMAKE
Mme ZIANE

S'ETAIT EXCUSE

M. BARGETON

POUVOIRS

M. BAUDRIER a donné pouvoir à Mme BAUDONNE
M. BOYAJEAN a donné pouvoir à M. DIDIER
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à Mme PRIMET
Mme HERRERO a donné pouvoir à M. ALIBERT
Mme RIVIER a donné pouvoir à M. GOULIN
M. SAKHO a donné pouvoir à Mme GAFFORELLI
M. SOREL a donné pouvoir à Mme SIMONNET
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à Mme GUHL

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - Mme PIERRE

Ordre du jour

1. Délibérations.....	8
MA20.2020.214 : Désignation d'un-e secrétaire de séance.....	8
Présentation de la programmation des investissements d'intérêt local 2021.	8
MA20.2020.215 : Dotation de l'État spécial du 20 ^e arrondissement au titre du Budget Primitif 2021. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	9
MA20.2020.216 : Adoption du règlement intérieur du Conseil du 20 ^{ème} arrondissement. M. Éric PLIEZ rapporteur.....	10
2020 DASCO 137 : Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des établissements d'accueil de la petite enfance en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends. Mme Anne BAUDONNE, M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteurs.....	18
2020 DJS 141 : Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	19
2020 DLH 128 : Réalisation, 138-140 avenue Gambetta (20e) d'un programme de construction de 52 logements sociaux et intermédiaires (39 LLI - 13 PLS) par CDC Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	19
2020 DLH 139 : Réajustement des financements pour le programme d'acquisition – amélioration comportant 8 PLA-I, 7 PLUS et 11 PLS situé 1 place Octave Chanute / 2, rue des Montiboeufs (20 ^e) réalisé par Elogie-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	20
2020 DLH 210 : Réalisation 124 rue des Pyrénées (20 ^e) d'un programme de construction neuve de 21 logements sociaux (6 PLA-I, 9 PLUS et 6 PLS) par ICF Habitat La Sablière. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	20
2020 DLH 217 : Location de l'immeuble 7, rue Alphonse Penaud à I3F - Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	22
2020 DLH 226 : Réalisation 254 rue des Pyrénées (20 ^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 PLUS, 4 PLA-I et 4 PLS par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	22
2020 DLH 229 : Réalisation 3 rue Dupont de l'Eure (20 ^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 PLA-I, 8 PLUS et 6 PLS par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	22
2020 DLH 233 : Réalisation 12 rue d'Annam (20 ^e) d'un programme de création de 19 logements PLA-I supplémentaires au sein d'une résidence sociale par ADOMA. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	22
2020 DLH 240 : Réalisation, 17 rue de la Duée (20 ^e) d'un programme de construction de 7 logements sociaux (7 PLS) par HSF. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	22
2020 DLH 275 : Modification de la garantie des emprunts de deux programmes de construction de 60 logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	22
2020 DLH 303 : Mise à disposition d'un terrain 1-7 rue Léon Frapié (20 ^e) au Ministère des Armées (État) – convention d'occupation temporaire du domaine public. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	25

2020 DU 104 : PLU - Prescription de la révision - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation. Mme Virginie DASPET rapporteure.	27
2020 DASES 164 : Subvention (175.192 euros) et convention d'investissement pour travaux et équipements avec l'association HumanEst. Mme Karine DUCHAUCHOI, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.....	28
2020 DFA 65 : Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.	29
2020 DDCT 98 : Subventions (42.500 euros) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne et de l'intégration à six associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS, Mme Annie GAFFORELLI rapporteurs.	32
MA20.2020.217 : Autorisation donnée au Maire du 20ème arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement à l'usage de particuliers et des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général. M. Éric PLIEZ rapporteur.	33
2020 DASCO 110 : Caisse des écoles (20 ^{ème}) - Subvention 2021 (8.160.621 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018- 2021. M. Éric PLIEZ rapporteur.....	33
2020 DASES 225 : Subventions de fonctionnement (113.554 euros) relatives au fonctionnement de cinq bagageries parisiennes au titre de 2021. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	33
2020 DASCO 144 : Collèges parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (25.138 euros), subventions d'équipement (71.042 euros) et subventions pour travaux (99.584 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	33
2020 DFPE 20 : Subventions (9.517.339 euros), avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19 ^e) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	33
2020 DFPE 152 : Signature de conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance, et d'avenants prorogeant les conventions. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	33
2020 DFPE 177 : Subventions (371.875 euros) et avenants n° 5 avec l'association ESTRELIA (20 ^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	33
2020 DJS 160 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	33
2020 DJS 162 : Subventions au profit de 12 associations participant à la politique de jeunesse (32.500 euros), 6 conventions annuelles d'objectifs, 3 avenants (11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	33
2020 DJS 167 : Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' - Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	33
2020 DLH 167 : Réalisation 7 rue Alphonse Penaud (20 ^e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 20 logements PLA-I par 3F Résidences. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	33
2020 DLH 169 : Réalisation, 4 rue Pixérécourt (20 ^e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par HSF. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	33

2020 DLH 187 : Réalisation, 7 rue Dénoyez (20 ^e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	33
2020 DLH 243 : Réalisation, 87 rue Buzenval (20 ^e) d'un programme d'acquisition – amélioration de 3 logements sociaux PLS par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	33
2020 DLH 259 : Réalisation, 144 boulevard de Ménilmontant (20 ^e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 3 logements sociaux (3 PLS) par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	33
2020 DLH 270 : Réalisation 20 rue Gasnier Guy (20 ^e) d'un programme de création de 5 logements PLS par la SAS « COOP DEDANS-DEHORS ». M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	33
2020 DLH 295 : Plan de soutien aux bailleurs sociaux – Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 20 ^{ème} arrondissement de Paris. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	34
2020 DLH 315 : Réalisation 92, rue des Pyrénées (20 ^e) d'un programme de rénovation de 25 logements par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	34
2020 SG 32 : Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur une étude urbaine pré-opérationnelle pour le secteur de la Porte de Bagnolet/Gallieni. Mme Virginie DASPET rapporteure.....	34
2020 DLH 271 : Linkee Paris - 41 rue Mouraud 20 ^e – Bail civil et aide en nature pour la mise à disposition de locaux à l'association. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	34
2020 DASES 118 : Subvention (4.000 euros) à l'association Pôle de Santé des Envierges (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	34
2020 DAE 265 : Marchés découverts alimentaires et biologiques - mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - avenants aux conventions de délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure.	34
2020 DPSP 06 : Subventions (16.000 euros) à 7 associations et conventions avec 4 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Lamia EL AARAJE, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.....	34
2020 DJS 179 : Subventions (150.000 euros) et 50 conventions tripartites avec 15 clubs sportifs au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2020. M. Epany EPARA EPARA rapporteur.	34
2020 DJS 187 : Subventions (194.000 euros) à 7 clubs sportifs de haut niveau au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2020 et 3 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs. M. Epany EPARA EPARA rapporteur.	34
2020 DVD 44 : Actions contribuant au Plan Vélo et à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. Subventions (178.978 euros) et conventions avec 11 associations. M. Vincent GOULIN, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.	34
2020 DFPE 172 : Subventions (34.600 euros) et conventions à 4 associations. Renforcement de l'offre aux familles les samedis matins - activités partagées parents/enfants ludiques et intergénérationnelles. Mme Antoinette GUHL, M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteurs.....	34
2020 DEVE 67 : Subvention (14.000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO - Convention pluriannuelle d'objectifs. M. Sylvain INDJIC rapporteur.....	34

2020 DDCT 87 : Subvention (145.000 euros) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2021. M. Michel JALLAMION rapporteur.....	34
MA20.2020.261 : Autorisation à Monsieur le Maire du 20 ^{ème} arrondissement de signer les conventions de domiciliation des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 20 ^{ème} . M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.....	34
2020 DDCT 97 : Subventions d'investissement (39.540 euros) à 2 associations situées en quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	34
2020 DDCT 104 : Subventions de fonctionnement (5.500 euros) à 2 associations pour 2 projets dans le 20 ^{ème} arrondissement (Appel à projets Politique de la Ville) et avenant à une convention. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	34
2020 SG 39 : Transformations Olympiques - Subventions (14.000 euros) à 4 associations sportives pour lutter contre le décrochage scolaire grâce au sport dans le cadre d'Actions Collégiens. M. Maxime SAUVAGE, Mme Anne BAUDONNE, M. Epency EPARA EPARA rapporteurs.	35
2. Voeux.....	35
V20-2020-266 : Vœu relatif à l'«Opération Stendhal / Prairie» envisagée par Batigère Ile-de-France (52 rue Stendhal et 55-57 rue des Prairies 75020 Paris), déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	35
V20-2020-267 : Vœu relatif à l'implantation et au développement d'espaces de travail partagés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales et améliorer les conditions d'exercice de l'activité professionnelle en télétravail, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	38
V20-2020-268 : Vœu relatif à l'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements scolaires et de petite enfance, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	40
V20-2020-269 : Vœu relatif au droit à la tranquillité des riverains résidant à proximité du Carrefour et des autres commerces et entreprises du 94 avenue Gambetta (ancien Rectorat), sur proposition de Danielle Simonnet de de Laurent Sorel.....	42
V20-2020-270 : Vœu relatif à la proposition de loi "Sécurité Globale", sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel.....	45
V20-2020-271 : Vœu relatif à la proposition de loi dite de Sécurité globale sur proposition de Karine Duchauchoi, Raphaëlle Primet et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen.	45
V20-2020-272 : Vœu relatif au refus de la création d'une police municipale, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel.....	49
Vœu relatif à la situation des habitant.es de l'hôtel "Le Paname", situé 17 rue de la Réunion, et à la commission de suivi des hôtels sociaux, sur proposition de Danielle Simonnet et de Laurent Sorel...	52
V20-2020-273 : Vœu en défense de la boulangerie située rue des Couronnes, sur proposition de Danielle Simonnet de de Laurent Sorel.....	54
V20-2020-274 : Vœu relatif à la défense de l'éducation prioritaire, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel.....	56
V20-2020-275 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'acquisition de 2 hectares d'espaces verts sur proposition de Karine Duchauchoi, Raphaëlle Primet et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen.	58

V20-2020-276 : Vœu de l'Exécutif relatif au maintien d'un service public postal de qualité, à l'initiative du groupe Communiste et citoyen.....	61
V20-2020-277 : Vœu relatif à l'urgence face aux expulsions locatives et à la lutte contre la précarité, présenté par Lila Djellali, Antoinette Guhl, et les élu.es du groupe écologiste du 20 ^{ème} , soutenu par les groupes Communiste et citoyens et Génération·s.	62
V20-2020-278 : Vœu de l'Exécutif relatif au démantèlement des campements des migrants sans abri.....	65

Déroulement de la séance

M. PLIEZ

Dans la mesure où on a le quorum, je vous propose de commencer cette séance. Peut-être quelques mots avant de démarrer ce Conseil, chers collègues, chères habitantes et chers habitants qui suivez notre Conseil retransmis en direct. Je veux d'abord, remercier les agentes et les agents d'assurer vaille que vaille la continuité du service public dans ces conditions exceptionnelles ainsi que celles et ceux qui ont travaillé à améliorer la sonorisation de notre Salle des Fêtes. Je me réjouis de constater une nette amélioration. Je vais commencer par un petit point de situation. Notre préoccupation est d'abord sanitaire. Pour continuer à infléchir l'évolution de l'épidémie de COVID, nous avons aidé à installer devant les pharmacies volontaires, des espaces de test rapides antigéniques. Nous ouvrirons demain, dans notre Mairie, l'aile COVISAN, avec les urgences médicales de Paris et la communauté professionnelle territoriale de santé, la CPTS, de l'Arrondissement. Ceci afin que les personnes orientées par des professionnels de santé puissent être accueillies, testées et accompagnées. Nous prévoyons également un dispositif conséquent qui ira vers notamment celles et ceux qui renoncent à se faire tester dans les quartiers populaires de notre Arrondissement. Les chiffres à Paris sont encourageants mais il faut poursuivre l'effort car avec 70 % des lits de réanimation encore occupés par les patients atteints de COVID, nous ne sommes pas sortis de la crise. Les vaccins arrivent mais ne relâchons pas les efforts collectifs. Gardons les bons plis et les gestes barrières. Notre préoccupation est aussi sociale. Je veux saluer ici les initiatives solidaires, professionnelles ou citoyennes qui se poursuivent et se structurent dans l'Arrondissement. Nous les accompagnons avec fierté, sans esprit de tutelle, mais comme facilitateur et accélérateur des mises en réseau. J'ai une pensée ce soir pour toutes celles et ceux qui ont rejoint les foules des aides alimentaires : étudiants, travailleurs précaires soudain sans emploi et familles. La Ville fait beaucoup. Les distributions alimentaires sous toutes leurs formes organisées par de nombreuses associations et par la Ville de Paris ont ainsi doublé, passant de 10 000 à 20 000 repas/jour depuis septembre. Nous poursuivrons ces efforts. Personne ne doit avoir faim dans notre capitale et dans notre Arrondissement. Personne ne devrait être dehors non plus, quel que soit son statut sur notre territoire. Je veux revenir ici sur les conditions déplorables de l'évacuation du camp de Saint-Denis. Au bout de tant d'opérations similaires, nous n'acceptons pas la violence du démantèlement et l'absence de solutions d'accompagnement et d'hébergement inconditionnelles par l'État. Nous n'acceptons pas que l'errance se poursuive. Au-delà de l'hébergement d'urgence, la question du logement est plus que jamais pressante. Notre commission est bien à l'œuvre. Il y a un tel écart entre l'offre et la demande que nous ne pourrions répondre à tous et toutes dans l'immédiat. Mais nous avons des critères transparents et des priorités claires pour les plus fragiles. Mais le sujet est d'abord un sujet de construction. Donc oui, nous construirons dans l'Arrondissement. Mais nous exigeons aussi une solidarité de tous les Arrondissements. Nous devons travailler avec la métropole pour diversifier notre offre, la banlieue ne devant cependant pas être réservée aux plus modestes. Le logement, c'est aussi la rénovation et le plan climat. Nous avons un programme ambitieux pour la mandature. Et nous veillerons particulièrement au relogement dans la période intercalaire qui, nous le savons, est très, voire trop longue, pour celles et ceux qui attendent d'être logés dans des conditions dignes. La sécurité dans le 20^e, tous les chiffres de la délinquance sont à la baisse, excepté celles des violences faites aux femmes sur lesquelles nous menons un travail quotidien dont nous avons rappelé le 25 novembre dernier le travail que nous menions. Un travail d'une grande finesse entre les associations, le réseau d'aide aux victimes de violences, le commissariat et les services de la Ville, le tout, avec notre soutien en tant que Mairie. Je veux saluer plus largement le travail local que nous menons avec le commissariat. Pour nous, sécurité, proximité, lien avec la population sont indissociables. Je vais le dire ce soir : nous voulons des gardiens de la paix plutôt que des forces de l'ordre. Nous voulons une relation apaisée entre police et habitants. Pour cela, nous considérons que la formation des agents est un élément indispensable. La future police municipale qui va être créée à Paris sera paritaire et formée à la lutte contre les discriminations. Notre préoccupation est aussi économique. Nous devons préserver notre tissu économique, à commencer par nos commerces de proximité. Après l'autorisation des terrasses, des bars et restaurants cet été, cette autorisation sera également accordée aux commerces pendant la période des fêtes. Les bailleurs sociaux vont prolonger leur exonération des commerces en pieds d'immeuble au *prorata temporis* des fermetures administratives. Donc profitons de cette crise pour encourager et accompagner les commerces locaux. Je vous annonce, entre autres, la tenue d'un marché de Noël organisé par Casadahlia à l'angle des rues de Bagnolet et Stendhal ces samedi 5 et dimanche 6 décembre ainsi que le marché des fabricants et fabricantes amateurs des Amandiers de Belleville sur le parvis de la Mairie le 19 décembre et à la Flèche d'or le

20 décembre. Notre préoccupation est démocratique. Les rencontres citoyennes se poursuivent, elles sont lancées dans un contexte de confinement où la visioconférence est devenue la norme. Il s'agit, redisons-le, de faire mieux vivre la démocratie dans notre Arrondissement. Nous attendons de ces rencontres que chacune et chacun puisse formuler ses attentes vis-à-vis des instances de participation citoyenne et en premier lieu les Conseils de quartier dont nous attendons impatiemment la réactivation. Il s'agit de construire nos décisions à partir de l'avis éclairé des habitantes et des habitants auxquels nous rendrons compte chaque année des mandats qu'ils nous ont confiés. La mobilité, notre projet est clair : sauver la planète. Ça passe par une responsabilisation de toutes et de tous et par la mise en place de moyens qui permettent à chacune et à chacun d'agir. Propreté et gestion des déchets qui passent par l'école et l'apprentissage des bons gestes dès le plus jeune âge. Ça passe par la gestion de nos déchets et par le circuit du réemploi. Je me félicite d'ailleurs des différents événements qui se sont tenus la semaine passée à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets, dont une table ronde retransmise en ligne samedi dernier. Les déplacements, ça passe par d'autres mobilités que la voiture. Les coronapistes installées rapidement pour des raisons sanitaires doivent être évaluées. Et nous savons tenir compte des remontées pour adapter notre programme. Nous modifierons donc le parcours de ces pistes provisoires, si besoin. Mais nous ne perdons pas de vue l'objectif d'un Vélopolitain sécurisé. La réunion publique sur le plan de circulation du 26 en visio a été une bonne réunion. Je félicite les participantes et les participants de la bonne tenue des débats. Un comité de suivi travaille désormais à affiner les deux solutions qui ont été présentées, avant une nouvelle réunion publique en ligne le 18 décembre. Voilà, mes chers collègues, dans cette période difficile, l'équipe de nos élus est plus que jamais sur le terrain. L'année s'achève sur des projets bousculés par la crise. Notre priorité sera d'être à vos côtés, de répondre à l'urgence tout en tenant le cap des projets de transformation de notre Arrondissement. Vous pouvez compter sur nous. Je vous remercie.

Appel des présents

1. Délibérations.

MA20.2020.214 : Désignation d'un-e secrétaire de séance.

M. Martin BUSSY est désigné secrétaire de séance.

Présentation de la programmation des investissements d'intérêt local 2021.

M. PLIEZ

Vous savez que pour les investissements d'intérêt local, les Mairies d'arrondissement disposent d'une liberté de programmation dans la limite des enveloppes notifiées. Nos demandes ont respecté ces enveloppes allouées. Cette année, aucune part des investissements d'intérêt local n'a été dévolue au budget participatif. Les deux enveloppes, non fongibles, espace public et équipements de proximité, sont donc proposées dans leur intégralité. Nous avons, pour les espaces publics, 2 021 000 €. En fait, pour l'espace public, 68 % sont consacrés aux opérations de voirie, sachant que la plus grosse opération, 460 000 €, porte sur des plantations rue Dulaure, donc grosse opération. En ce qui concerne les espaces verts, il s'agit à la fois d'entretien et de rénovation des squares et jardins, mais surtout de rénovation d'aires de jeu. Depuis deux ans, la quasi-totalité des aires de jeu de l'Arrondissement a été réhabilitée, le plus souvent en associant les jeunes des quartiers afin d'éviter une dégradation des jeux pour les plus petits par les plus grands, des jeux qui peuvent être surutilisés et détournés de leur fonction par des adolescents et de jeunes adultes. Associer les jeunes de ces quartiers concernés par ces rénovations est un moyen effectivement de les entraîner avec nous et de les faire respecter ensuite. Pour les équipements de proximité, c'est 4 474 649 €. Pour cela, 47 % de l'enveloppe est dévolue aux 78 équipements scolaires, 2 085 000, tout en sachant que les besoins pour ces équipements recouvrent l'ensemble de l'enveloppe et font donc l'objet d'arbitrages. Il s'agit, pour une grande part, de traitement d'infiltration, mais aussi de modernisation et réfection de sanitaires. Donc il n'y a pas de vote sur ce sujet. C'est une information. Évidemment, pour dire les choses ici, on a pris l'année en cours de route. Je pense qu'on sera tous, les uns et les autres, encore plus présents et attentifs dans les négociations des investissements d'intérêts locaux de l'année prochaine avec évidemment les directions concernées.

MA20.2020.215 : Dotation de l'État spécial du 20^e arrondissement au titre du Budget Primitif 2021. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

M. GLEIZES

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai l'honneur de présenter cette délibération traditionnelle de fin d'année qui est l'État spécial de l'Arrondissement, c'est-à-dire le budget que notre Arrondissement gère directement. Avant de rentrer dans le détail, je vais faire preuve de pédagogie car nous sommes dans une situation économique et politique très singulière. Tout d'abord, ce vote est une conséquence directe de l'application de la loi Paris-Lyon-Marseille qui organise la gestion des trois premières villes françaises par leur nombre d'habitantes et habitants, notamment à travers l'article L.2511-41 du code général des collectivités territoriales. Je cite donc qui nous amène à discuter de ce point ici. L'état spécial de chaque arrondissement est soumis au Conseil Municipal, ici l'Arrondissement, et au Conseil de Paris en même temps que le projet de budget de la commune ou de la Ville de Paris. C'est donc une composante du budget de Paris que nous voterons au prochain Conseil de Paris dans deux semaines. Le budget de Paris est très contraint par la crise sanitaire. Nous sommes déjà à 800 millions d'impact entre les recettes perdues et les dépenses supplémentaires. Nous avons débattu au dernier Conseil de Paris, lors du débat d'orientation budgétaire, avec les prises notamment de parole du Maire, de Lamia EL AARAJE, de Danielle SIMONNET et de moi-même. Paris est la plus impactée par la crise avec une perte d'activité au printemps 2020 de 35,5 % contre 34,5 % pour la moyenne nationale. Paris est peu résilient à cette crise car nous sommes trop dépendants de nos consommations importées, de nos recettes comme le tourisme, les services non essentiels. Mais heureusement que cet état spécial n'est pas impacté par la crise du fait de sa construction. Nous allons voter ici des dotations, que je vous invite toutes et tous à voter car elles sont fonction des établissements dont nous avons la gestion directe. Il en est de même pour tous les arrondissements, de droite ou de gauche. Je vous invite, si vous avez des désaccords, à nous revoir lors du compte administratif de 2022 qui validera l'exécution de ce que nous allons voter aujourd'hui. Et là, vous pourrez exprimer vos désaccords éventuels. Alors ici, donc nous avons trois dotations importantes. La première, c'est la dotation d'animation locale qui est en baisse de 2 % par rapport au BP 2020 à 1 084 963 €. Cette baisse est malheureusement la conséquence d'une sous-réalisation des crédits consommés des trois dernières années. Nous allons y remédier. Nous sommes techniquement dépendants de la mandature précédente. Laissez-nous le temps de reprendre le contrôle et rendez-vous donc au compte administratif, comme je vous le disais. La dotation d'investissement reste inchangée à 423 380 € car il est décidé de maintenir la même trajectoire d'investissement. Elle comprend la dotation propre au Conseil de quartier et les dépenses d'équipement pour les établissements de proximité de l'Arrondissement, mobiliers, matériels, etc. Et les dépôts de travaux pour les équipements de proximité et pour l'espace public. Cette ligne pourra être revue lors du budget rectificatif lorsque nous aurons voté le plan d'investissement de la mandature en mars de l'année prochaine. La dotation de gestion locale est en baisse, ça, c'est la troisième dotation, de 0,95 % par rapport au BP 2020 à 13 254 131 €. Les marges de manœuvre de ces dotations sont quasiment nulles car tant est grand l'impact des grandes masses : les loyers, les charges et les contrats pour son animation, les antennes jeunes représentent près de 38 % de ces dotations. Si nous ajustons les flux, nous arrivons à plus de 56 % de part de notre budget total. Néanmoins, nous nous engageons d'avoir une cohérence avec notre objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Nous devons étudier l'état de chaque établissement pour réduire nos dépenses de consommation intermédiaire incompatibles avec cet objectif. Nous avons néanmoins baissé le budget fêtes et cérémonies de la Mairie de 22 000 €. Cette ligne intègre également les besoins de fonctionnement issus des projets votés lors des budgets participatifs. Elle pourra être revue selon les choix issus de ces budgets participatifs, donc pareil, au budget rectificatif. Avant de conclure, ce budget n'inclut pas encore le projet de décentralisation de la gestion des services publics municipaux aujourd'hui gérés encore au niveau central. La comptabilité publique est bien plus contraignante que la comptabilité privée. Cela prend du temps. Des modifications importantes risquent d'être apportées au budget supplémentaire intégrant le réel transfert au niveau d'arrondissement. Donc nous avons fait un vote assez technique aujourd'hui, peu politique, en tout cas, il engage très peu de choses qui ont été mises encore en œuvre. Le budget primitif 2021 total proposé, que je vous invite à voter est donc, toutes dotations confondues, de 14 762 474 €. Merci de votre attention.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**MA20.2020.216 : Adoption du règlement intérieur du Conseil du 20^{ème} arrondissement.
M. Éric PLIEZ rapporteur.**

M. PLIEZ

Un petit préalable avant de vous laisser la parole puisqu'il y a plusieurs demandes de prise de parole, un amendement présenté par l'Exécutif. Les conclusions des rencontres citoyennes du 20^e arrondissement donneront lieu à une refonte de notre démocratie locale et en particulier de l'amélioration du fonctionnement des Conseils de quartier. Aussi, le fait de définir d'ores et déjà des seuils pour l'exercice de pétitions et référendums d'initiative locale semble préjuger des conclusions d'un travail en cours. Ce qui peut donner à une interprétation erronée de notre volonté politique d'une démocratisation accrue de la vie publique. D'ici à la remise de ces conclusions, il nous semble finalement préférable de ne pas modifier une première fois les seuils issus du précédent règlement intérieur, article 29, ceci pour quelques mois, alors que ces seuils, voire même leur formulation, sont appelés à évoluer. Dans l'attente donc d'une modification des articles concernés par les conclusions de ces rencontres citoyennes, laquelle modification vous sera naturellement soumise, je vous propose donc de rester sur les seuils de l'article 29 de notre précédent règlement, à savoir amendement numéro 1, à l'article 131, les pétitions locales du projet de règlement intérieur, nous remplacerons au moins 5 % des habitantes et habitants majeurs, je ne vous fais pas l'écriture inclusive, par au moins 1 000 habitantes et habitants majeurs de l'Arrondissement. Donc on reste à l'ancienne formulation. Et l'amendement numéro 2, à l'article 32, les référendums d'initiative locale du présent projet de règlement intérieur, nous remplacerons au moins 10 % des habitantes et habitants majeurs par au moins 3 000 habitantes et habitants majeurs de l'Arrondissement, ce qui est également l'ancienne formule. Avec suite à nos rencontres citoyennes, nous reviendrons de toute façon vers vous soit pour confirmer, soit pour vous faire des projets de modification. Voilà pour cet amendement. On les vote un par un ? On va peut-être vous laisser la parole avant. Donc on va prendre tous les amendements. J'ai respectivement des demandes de parole de François-Marie DIDIER, Annie GAFFORELLI, Danielle SIMONNET, Antoine ALIBERT et Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Oui, je vais vous présenter du coup le projet de règlement intérieur avant de pouvoir en débattre. Mes chers collègues, sur la base de l'article L.21218 du code général des collectivités territoriales, nous disposons de 6 mois pour établir notre règlement intérieur à la suite de l'installation du Conseil d'arrondissement. Le Conseil d'arrondissement de ce jour est donc pour nous la dernière occasion de le faire pour respecter les délais légaux. Pour la rédaction de ce nouveau règlement intérieur, nous avons, avec le Maire, souhaité engager un travail de concertation avec l'ensemble des tendances politiques présentes dans ce Conseil d'arrondissement. Ainsi, les représentantes et représentants de tous les groupes et tendances politiques ont été auditionnés par Michel BIN, Directeur de cabinet du Maire et moi-même il y a quelques semaines afin que vous nous fassiez remonter vos demandes et vos lignes rouges. Par ailleurs, le projet de règlement intérieur a été envoyé à ces mêmes représentés et représentants le vendredi 20 novembre afin de vous donner du temps pour en prendre connaissance et nous faire d'éventuels retours avant le Conseil d'arrondissement. La rédaction de ce nouveau règlement intérieur, qui a bénéficié des éclairages juridiques fort utiles de la directrice générales des services, a suivi trois lignes directrices : renforcer les droits de l'opposition, conserver les spécificités de notre précédent règlement intérieur en matière de démocratie locale en attendant les rencontres citoyennes, et moderniser le déroulement de nos débats. Je commencerai par ce dernier point. Notre règlement intérieur avait besoin d'être actualisé, ne serait-ce que pour le mettre à jour sur la base des évolutions du code général des collectivités territoriales. Nous avons par ailleurs fait le choix de recourir à la rédaction épiciène. Depuis 2001, nous avons vu qu'il pouvait y avoir un ou une Maire de Paris, un ou une Maire d'arrondissement, du 20^e arrondissement. Et notre Conseil d'arrondissement est strictement paritaire. Il nous paraissait donc important que cette réalité se reflète dans l'écriture de notre règlement intérieur. Nous avons décidé d'instaurer également une limitation du temps de parole sur le modèle du Conseil de Paris, non pas pour limiter les expressions, mais plutôt pour se protéger d'éventuels abus. Par exemple, les rapporteurs des projets de délibération disposeront d'un temps de parole de 5 minutes. Les interventions des autres membres du Conseil d'arrondissement sur ces projets seront, elles, limitées à 3 minutes. S'agissant des vœux, leur présentation ne pourra pas excéder 3 minutes et les autres interventions 2 minutes. Pour revenir à la question des vœux, nous maintenons deux spécificités propres au 20^e arrondissement. Alors que dans les autres arrondissements, les vœux ordinaires doivent être déposés entre 7 et 8 jours francs avant le Conseil d'arrondissement, le délai sera de 6 jours dans le 20^e arrondissement. La procédure

des vœux d'urgence qui n'existe nulle part ailleurs, et je veux insister sur ce point, est également maintenue car elle permet aux groupes de réagir à l'actualité la plus immédiate. Je le disais, nous avons souhaité conserver les spécificités de notre précédent règlement intérieur en matière de démocratie locale. Je pense à l'existence d'un CICA. C'est une obligation légale qu'il s'agit dorénavant de mettre en œuvre. Je pense à la possibilité de donner au public d'intervenir avant l'ouverture du Conseil d'arrondissement. Je pense également à la possibilité de donner au Conseil de quartier de déposer des vœux en Conseil d'arrondissement. Je pense enfin aux articles 31, 32, l'ancien article 29 de notre nouveau règlement intérieur relatif au droit de pétition et au référendum d'initiative locale. J'y reviendrai un peu plus loin. Je sais que plusieurs d'entre vous auraient aimé aller plus loin. Prenons l'exemple des Conseils de quartier. Certains souhaiteraient qu'un membre d'un Conseil de quartier puisse être en mesure de présenter le vœu de son Conseil de quartier en Conseil d'arrondissement. Je considère que cette demande est légitime. Je préciserai néanmoins deux choses. Dans tous les cas, cette intervention nécessitera une suspension du Conseil d'arrondissement car la loi ne permet pas à une personne qui n'est pas membre du Conseil d'arrondissement d'intervenir en Conseil d'arrondissement. Par ailleurs, avec le Maire, nous avons considéré qu'il était prématuré d'introduire une telle modification alors que les Conseils de quartier sont pour le moment à l'arrêt en raison du lancement récent des rencontres citoyennes, pilotées par Annie GAFFORELLI. Ces rencontres ont justement vocation à faire émerger ce type de proposition. Il nous reviendra ensuite le soin d'amender notre règlement intérieur lors du Conseil d'arrondissement qui suivra la conclusion des rencontres citoyennes. Parmi les autres propositions qui pourraient émerger lors de ces rencontres citoyennes, je pense, par exemple, à la mise en place d'un Conseil d'arrondissement citoyen, un Conseil d'arrondissement de la jeunesse ou encore des enfants. Je souhaite revenir sur le droit de pétition et le référendum d'initiative locale. Je me félicite que notre règlement intérieur contienne depuis plusieurs années ces deux droits que l'on ne trouve dans aucun autre arrondissement. Comme vous pouvez le constater, la version qui vous est proposée comprend un relèvement des seuils pour déclencher ces deux mécanismes. Néanmoins, je reconnais que le relèvement de ces seuils est aujourd'hui prématuré alors que nous avons lancé les rencontres citoyennes. C'est la raison pour laquelle le Maire vient de vous présenter un amendement pour rétablir les seuils initiaux. Je conclurai le volet démocratie locale en disant que nous avons réécrit l'article relatif aux commissions extra-municipales, c'était l'article 23 de notre ancien règlement intérieur. C'est désormais l'article 30 relatif au comité consultatif, terme que l'on retrouve dans le code général des collectivités territoriales. Ces comités, créés par le Conseil d'arrondissement, pourront travailler sur tout problème d'intérêt local et comporteront élus et non élus. Nous avons fait le choix de préciser que la composition de ces comités devra être paritaire, ce qui n'est pas dans le droit aujourd'hui. Enfin, ce nouveau règlement intérieur nous permet de donner des nouveaux droits à l'opposition. Je suis convaincu que c'est sur cette question que l'on mesure le plus l'ambition d'un règlement intérieur. Dans ce nouveau règlement intérieur, il sera possible de constituer un groupe à partir de deux élus contre trois aujourd'hui. C'était une demande de plusieurs membres de la majorité et de l'opposition. C'était aussi une volonté très claire de Monsieur le Maire. Nous avons également maintenu la possibilité d'avoir un groupe en Conseil d'arrondissement sans seuil de membres à partir du moment où ce groupe est représenté au Conseil de Paris. Concrètement, à l'heure où je vous parle, tous les membres du Conseil d'arrondissement devraient donc prochainement pouvoir siéger dans le groupe de leur choix. De surcroît, comme le dispose le code général des collectivités territoriales, les groupes n'appartenant pas à la majorité et qui en font la demande pourront disposer d'un local administratif permanent. Enfin, tous les groupes disposeront d'un espace d'expression dans le journal municipal en proportion de leur représentativité. Et afin de ne pas léser les petits groupes, cet espace aura un plancher fixé à 500 signes. Vous l'aurez donc compris, je vous invite à voter ce nouveau règlement intérieur.

M. PLIEZ

Merci, Maxime. Je vais laisser la parole maintenant dans l'ordre de ma liste : François-Marie DIDIER, Annie GAFFORELLI, Antoine ALIBERT, Danielle SIMONNET. On va faire dans cet ordre-là, si vous voulez bien. Vous avez pu changer la charlotte ? Merci.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Je tiens, d'une part, à vous remercier d'avoir associé l'ensemble des groupes de ce Conseil d'arrondissement à la rédaction du nouveau règlement intérieur qui va organiser la vie de notre Conseil mais aussi des séances au cours de cette mandature. Je remercie également Maxime SAUVAGE et Michel BIN qui ont pris le temps de l'écoute et d'échanger avec moi

sur ce sujet. J'avais quelques commentaires sur le projet. Comme il a été rappelé à l'instant, évidemment, il y a eu, je souligne et je salue les efforts de réécriture qui ont été faits. Et d'autre part, beaucoup de modifications vont dans le bon sens, notamment en ce qui concerne l'organisation des débats au sein du Conseil. J'avais deux regrets. C'était sur ces questions de démocratie locale. Donc je suis très heureux que vous amendiez dès ce soir le projet de règlement qui nous est soumis concernant les seuils des pétitions locales et des référendums d'initiative locale. Donc forcément, ça, c'était deux regrets. J'aurais été dans l'obligation de m'abstenir sur cette délibération. Dans la mesure où vous intégrez ces deux amendements, nous voterons favorablement à la modification de ce règlement intérieur.

M. PLIEZ

Merci. Alors Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Donc je tenais d'abord à remercier Maxime SAUVAGE pour cette proposition de nouveau règlement intérieur et cette rédaction. Évidemment, vous l'avez compris, suite à ces rencontres citoyennes, nous souhaitons refaire une remise à plat de la démocratie locale et de la participation citoyenne. Donc il est important pour nous qu'on puisse avoir des amendements possibles suite à ces rencontres qui dureront environ malheureusement actuellement avec le format suite à la crise sanitaire, nous ne pouvons pas aller vers, et nous sommes rendus à établir un questionnaire à l'ensemble des participants. Mais on est ravi quand même de pouvoir se dire qu'on pourra malgré tout intégrer tout cela au nouveau règlement intérieur. Donc c'est vrai que dans le 20^e arrondissement, on a toujours été précurseur en termes de démocratie locale. Évidemment, là, avec cette proposition d'amendement qu'a rédigée M. Maxime SAUVAGE, c'est tout à fait satisfaisant pour nous. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Bonsoir à toutes et tous ! Tout d'abord, au nom du groupe Écologiste, je tiens également à saluer la démarche qui a présidé à la révision de ce règlement intérieur qui a été menée sous l'égide de Maxime SAUVAGE et de Michel BIN. Merci pour ces travaux en collégialité. On partage la grande majorité des évolutions qui ont été proposées, et je tenais à en souligner deux au nom du groupe Écologiste ce soir. Elle a été rappelé par Maxime SAUVAGE, c'est la rédaction épiciène de notre règlement intérieur qui permet... rédaction épiciène communément appelée écriture inclusive, qui permet de traduire concrètement auprès des femmes et des habitantes de notre Arrondissement que jusqu'aux textes de nos débats qui fixent la règle de nos débats, qu'elles ont toute leur place dans cette Assemblée. Et espérons-là que ça pourra susciter des évocations puisqu'il n'y a pas de combat cosmétique sur les sujets de l'égalité femme-homme. Je voulais également saluer l'évolution sur les droits de l'opposition. Ça a été rappelé. Je pense que c'est important. C'est aussi à ça qu'on mesure la maturité d'une Assemblée dans ses débats. Et par ailleurs, par rapport aux sujets qui sont restés en l'état mais qu'on souhaitait par ailleurs saluer également, j'aimerais en citer un, c'est l'article 13 qui permet d'introduire la parole citoyenne dans cet Arrondissement, ça a été dit, il faudra y revenir et travailler au moment des rencontres citoyennes. Mais il nous semble que c'est primordial pour permettre notamment l'expression des Conseillers de quartier et le fait qu'ils puissent présenter eux-mêmes leurs vœux. Et par ailleurs, le maintien de la possibilité des vœux d'urgence qui effectivement n'existe dans aucun autre Arrondissement, mais qui nous semble de nature à permettre des débats liés à l'actualité et au plus près des considérations des habitantes et des habitants. Parmi tous les chantiers de notre majorité, ça a été dit, celui de la refondation de la démocratie locale fait consensus dans notre majorité et est l'un de nos chantiers prioritaires et on a toute confiance en Annie GAFFORELLI qui a lancé ces rencontres citoyennes pour mener cette refondation ambitieuse. Nous avons par ailleurs et quand même entendu l'interrogation des Conseils de quartier et nous redisons que nous souscrivons au chantier qui a été engagé par Annie GAFFORELLI à notre majorité. Ils auront toute leur place dans une démocratie participative rénovée à l'issue de ces rencontres. Et nous aurons, du coup, à cette occasion, une révision de notre règlement intérieur. Donc le groupe

Écologiste prend date et attend avec impatience cette révision, notamment pour permettre une meilleure participation de ces Conseillers et Conseillères de quartier qui font la richesse de notre Arrondissement. Dans l'attente effectivement, il nous semblait difficile de revenir sur les seuils d'autres dispositifs de démocratie participative qui sont assez inédits, en tout cas, qui n'existent pas dans beaucoup d'autres Arrondissements. Ça a été cité. Et c'est l'amendement qui a été proposé par l'Exécutif. Ce sont les droits de pétition et le droit... l'initiative de référendum local d'Arrondissement. Il nous semble, nous, groupe Écologiste qu'effectivement, ces dispositifs de démocratie participative complètent utilement l'incarnation représentative que nous sommes ici dans cette Assemblée. Et s'il fallait s'en convaincre, j'aimerais rappeler les 150 propositions de la convention citoyenne pour le climat qui ont été très avant-gardistes et qu'aucune Assemblée représentative n'avait osé formuler jusqu'alors. On peut regretter que le président de la République utilise joker sur joker pour détricoter ce travail. Tout ça pour dire et pour conclure que nous remercions l'Exécutif et Éric PLIEZ d'avoir proposé cet amendement qui laisse en l'état les seuils pour activer le droit de pétition et le référendum d'initiative locale. C'était quelque chose qui tenait à cœur au groupe Écologiste et nous vous remercions d'en avoir pris compte. Et nous nous donnons donc rendez-vous pour la révision ultérieure de ce règlement intérieur pour encore refonder et améliorer ce règlement sur ces aspects de participation des citoyens et des citoyennes mais aussi des habitantes et des habitants. Le 20^e a une histoire riche et a été précurseur sur ces sujets. Et on souhaite pouvoir le rester.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Danielle SIMONNET. Dernière intervenante sur ce sujet.

Mme SIMONNET

Bonjour. D'abord, merci pour les échanges qui ont prévalu avant la présentation de ce règlement intérieur à cette séance du Conseil d'arrondissement puisque ça n'a pas toujours été le cas, même si nous aurions préféré une vraie réunion avec la présence de tous les futurs groupes pour travailler en amont. Néanmoins, il y a eu la possibilité d'échanger et de pouvoir transmettre des propositions et d'avoir ces rendez-vous, et c'est appréciable comme mode de fonctionnement. Et je voulais vraiment le signaler pour le remercier. Effectivement, noter aussi des modifications fortes, notamment dans le respect du travail de l'opposition dans ce règlement intérieur. Et c'est important. Je souhaiterais aussi valoriser le fait que vous vous engagez dans deux démarches, dans deux temps plutôt. Ce temps d'adoption du règlement intérieur maintenant et cet engagement d'une clause de revoyure à l'issue des rencontres citoyennes afin de pouvoir, j'espère, collaborer et enrichir ce règlement intérieur pour que le Conseil d'arrondissement soit un temps qui ne soit pas simplement un temps de la démocratie représentative mais qui puisse être beaucoup plus ouvert à la démocratie participative. C'est par ailleurs dans cet esprit-là que nos listes « Décidons Paris » pendant la campagne municipale avaient aussi travaillé un programme municipal avec un bon nombre d'associations et de citoyens et avaient formulé des propositions dans lesquelles nous étions engagés en faveur de la démocratie. Voilà pourquoi nous en traduisons une partie à travers des amendements à ce règlement intérieur qui peut-être pourront être adoptés ce soir, et à défaut, pourront être remis dans le débat lors du deuxième temps de rencontre sur ces règlements intérieurs. Le premier amendement est celui sur l'installation d'un Conseil d'arrondissement citoyen en amont du Conseil d'arrondissement. Vous savez qu'au niveau du Conseil de Paris, Mme HIDALGO a initié cela : un Conseil citoyen avant le Conseil de Paris. Alors évidemment, le contexte COVID fait que ce Conseil citoyen ne s'est pas réuni avec la régularité qui se doit depuis le mois de février dernier, vous comprendrez bien pourquoi. Mais il avait auparavant eu au moins, je crois, deux Assemblées. Et néanmoins, ce qui apparaissait assez évident, vu la difficulté d'un ordre du jour du Conseil de Paris et qui est quand même colossal, que ce type d'Assemblée de Conseil citoyen était d'autant plus pertinent au niveau des arrondissements. Voilà pourquoi nous proposons, dans l'amendement 1 que nous présentons, l'installation d'un Conseil d'arrondissement citoyen en amont du Conseil d'arrondissement sur la base du travail de l'ordre du jour et des délibérations soumises au Conseil d'arrondissement, ce qui peut permettre aux citoyens d'émettre des avis, d'ajouter aussi des sujets via notamment des vœux. Amendement numéro 2, toujours dans ce même esprit de vouloir ouvrir le Conseil d'arrondissement, nous souhaitons proposer que le 20^e arrondissement fasse comme le 14^e arrondissement dont le règlement intérieur prévoit que le public peut demander à intervenir sur tous les projets de délibération, vœux ou questions inscrites à l'ordre du jour. Le Maire suspend alors la séance pour permettre cette expression. Et ce qui fait que quand il y a un sujet, alors ça ne se fait pas systématiquement, le Maire reste président de la séance. Mais cela permet, dès qu'il y a un sujet qui fait débat dans l'Arrondissement, dans le Conseil

d'arrondissement du 14^e arrondissement, ils assument de donner la parole, à un moment donné, à un collectif d'habitants qui a un éclairage plus particulier à donner sur tel sujet. Vous avez ensuite, comme autre amendement, et j'en termine, sur la question de la constitution des groupes politiques. Je vous remercie d'avoir bien voulu rabaisser le seuil du nombre d'élus. Néanmoins, je vous rappelle que dans le code général des collectivités territoriales, il est bien écrit que les élus d'une liste autonome au premier et au second tour, qu'ils soient seuls ou plusieurs, mêmes seuls, peuvent constituer un groupe politique. C'est ça le cadre du code général des collectivités territoriales. Je vous renvoie à la lecture de ce texte. Ce qui ne veut pas pour autant dire, bien sûr que si, M. EPARA EPARA, ce qui ne veut pas pour autant dire que ça leur donne droit à la même chose que ce que peuvent stipuler les règlements intérieurs. Mais c'est la loi : c'est le groupe politique qui procède par déclaration. Et dernière chose, il me semble qu'il faut absolument que, dans l'article 20 du règlement intérieur, on rajoute « et des votes » parce qu'on ne peut pas, dans un procès-verbal, simplement remettre l'intégralité des débats sans remettre l'intégralité des votes. Voilà. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je vais laisser la parole à Annie GAFFORELLI qui voulait réagir puis à Maxime SAUVAGE.

Mme GAFFORELLI

Merci. En fait, juste pour vous expliquer dans la démarche des rencontres citoyennes, ça incarne vraiment l'horizontalité. Donc nous avons constitué un collectif ressources où dans ce collectif ressources évidemment il y a l'Assemblée citoyenne également. Et comme nous souhaitons que les propositions émergent à l'issue de toutes ces rencontres citoyennes, évidemment ce seront peut-être des propositions qui vont émerger. Donc c'est pour ça, je préfère qu'on attende vraiment la finalité de ces rencontres citoyennes, comme vous l'avez évoqué Danielle, sur ces propositions d'Assemblée citoyenne, tout ça, on laisse émerger les propositions suite à ce dispositif de rencontres citoyennes. Puisque là, vraiment, on incarne vraiment l'horizontalité dans toutes les propositions qu'ils pourront faire.

M. PLIEZ

Bien. Je vais laisser Maxime SAUVAGE répondre pour l'Exécutif.

M. SAUVAGE

Alors je vais répondre point par point à ces 6 amendements. On va le faire dans l'ordre. Du coup, les deux premiers amendements que vous proposez, Mme SIMONNET, c'est un Conseil d'arrondissement citoyen et la possibilité de renforcer les possibilités pour le public d'intervenir pendant le Conseil d'arrondissement. Vous renvoyer, et ce n'est vraiment pas histoire de se débarrasser de cette patate chaude, pas du tout, c'est vraiment vous renvoyer à une démarche qui est sincère, celle des rencontres citoyennes et qui aboutiront nécessairement à une révision du règlement intérieur. Donc je vous invite à retirer ces deux amendements. Sur votre troisième amendement, c'est sur la constitution des groupes politiques. Vous expliquez que le code général des collectivités territoriales permet de faire un groupe politique à partir de un. Alors je suis curieux d'avoir le numéro d'article puisqu'à ma connaissance, le seul article du CGCT qui en fait référence, ça doit être le 2121-28 qui, à son deuxième alinéa, parle des membres des groupes politiques avec un s. Donc ça veut dire qu'on ne peut pas faire un groupe avec moins de deux membres. Et de toute façon, je pense même que le Larousse répondra à notre question puisqu'un groupe avec moins de deux personnes, c'est compliqué à faire. C'est pour ça que vraiment... mais je suis demandeur et j'ai peut-être loupé quelque chose. Mais je pense que c'est impossible de répondre à votre demande. Et même, à un moment donné, on galvaude trop les mots si on fait un groupe à partir de un. Et je rappellerai que dans ce Conseil d'arrondissement, tout le monde pourra être dans un groupe. Donc je ne sais pas s'il faut qu'on aille encore plus loin que ce qu'on propose aujourd'hui. Sur votre amendement numéro 4, vous proposez de dire : « Les séances publiques du Conseil d'arrondissement donnent lieu à un établissement d'un procès-verbal, de l'intégralité des débats et des votes. » Il faut savoir aujourd'hui qu'en fait, le procès-verbal est rédigé dans le cadre d'un marché. Et ce marché en fait stipule que ce procès-verbal contient les débats mais pas les votes. Donc en fait, il faudrait réviser le marché. C'est pour ça que, ne connaissant pas la date de révision de ce marché, je dois vous dire que c'est peut-être un peu prématuré de pouvoir inclure cet amendement même si c'est quelque chose qui va dans

le bon sens. Donc j'ai envie de vous dire : « Retirez cet amendement. » Et quand on remettra la question du règlement intérieur au débat du Conseil d'arrondissement suite aux rencontres citoyennes, on pourra éventuellement revenir sur cette question. Sur votre amendement numéro 5, c'est pour dire qu'on peut s'inscrire jusqu'à l'ouverture de la séance, soit à défaut de... en cours de séance, pour le coup, c'est plus ou moins ce qui se fait déjà. Donc pour moi, en tout cas, c'est une précision qui a du sens. Et je pense que cet amendement pourrait être adopté. Enfin, sur l'amendement numéro 6, vous voulez remplacer l'article 34 par une référence à l'article 2121-13 du CGCT, mais aujourd'hui... Donc je vais lire cet article 2121-13 : « Tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. » En fait, ce droit-là, il est mis en œuvre à différents moments dans le règlement intérieur, notamment par l'article 34, mais également un peu plus tôt dans le règlement intérieur quand on fait référence à la transmission des documents sur ODS à tous les membres du Conseil d'arrondissement. Donc il est également satisfait. C'est pour ça que je vous demande le retrait de tous les amendements et je propose au Conseil d'arrondissement d'adopter l'amendement numéro 5.

M. PLIEZ

Bien. S'il n'y a plus d'autres intervention... ce qui fait plaisir quand même, c'est que tout le monde est très studieux parce qu'on s'entend bien. Ça, vous ne pouvez pas savoir comment ça me ravit. Donc je vous propose de voter. Mme SIMONNET, est-ce que vous retirez vos amendements étant entendu que les explications étaient fournies sur le travail que doivent mener les assises citoyennes ?

Mme SIMONNET

Alors j'entends vos arguments. Mais si je les respecte, je ne les partage pas. Donc nous maintiendrons nos amendements au vote. Je vous remercie. Je vous transmettrai l'article du code général des collectivités territoriales qui dit finalement comme Renault qu'on peut être un groupe à soi tout seul.

M. SAUVAGE

Avec plaisir.

M. PLIEZ

Alors je vous propose d'abord de voter l'amendement de l'Exécutif que je vous ai présenté au tout début.

Après consultation des membres, l'amendement de l'Exécutif est adopté.

M. PLIEZ

Je vous propose ensuite de voter sur l'amendement numéro 5 avec un avis favorable de l'Exécutif présenté par Danielle SIMONNET. Vous voulez qu'on le redise ?

M. SAUVAGE

C'est pour dire qu'il est possible de s'inscrire sur une délibération même en cours de séance.

M. PLIEZ

Donc on va recommencer le vote pour cette possibilité de s'inscrire sur une délibération même en cours de séance.

Après consultation des membres, l'amendement n°5 est adopté.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant un vote groupé sur les autres amendements 1, 2, 3, 4, 6 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Pardon ?

Mme MAQUOI

Je pensais que Mme SIMONNET allait retirer au moins ses amendements qui concernent les propositions qui pourraient émerger des habitants. Parce que je trouvais que ça aurait pu la convaincre, vu dans quelle démarche elle est depuis deux ans. En fait, là, elle nous met dans une position qui est quand même assez compliquée parce que sur parfois, les fonds, par exemple, comme l'Assemblée citoyenne ou des interventions, c'est des choses sur lesquelles, on peut être pour. Mais on ne peut pas décider à la place des gens qu'on va concerter dans un mois. Du coup, est-ce que c'est possible au moins que vous retiriez ces deux amendements-là ? Ou alors d'avoir un vote dégroupé pour le coup ?

Mme SIMONNET

Alors je vais vous répondre. Pardon.

M. PLIEZ

Allez-y !

Mme SIMONNET

Alors en fait, notre démarche « Décidons Paris », soutenue par la France Insoumise notamment pendant la campagne municipale, a collaboré son programme municipal avec beaucoup de citoyens, avec beaucoup d'habitants, avec beaucoup d'associations. Et ces idées-là ont été, ces propositions-là, ont été aussi le fruit d'un travail collectif. Donc il est normal que je les présente dans cette Assemblée. Puisque nous avons une clause de revoyure, rien n'empêche que nous commençons à tester des évolutions parce que nous sommes engagés. Donc nous testons des évolutions en termes d'implication citoyenne qui, par ailleurs, peuvent très bien, grâce à la démarche des rencontres citoyennes, être soit revues différemment, modifiées, abandonnées, soit enrichies, soit réorientées. Donc pour nous, le fait de faire des modifications qui permettent déjà d'aller un peu plus loin en termes d'implication citoyenne à cette Assemblée-là, n'est absolument pas contradictoire au fait que les rencontres citoyennes puissent aller beaucoup plus loin ou bien même revenir sur ce qui a été décidé à notre Assemblée. Mais je ne suis pas du tout favorable à ce qu'on s'autocensure ici sous prétexte que tout devrait attendre les rencontres citoyennes. Mais ce n'est absolument pas en contradiction avec cette démarche.

M. PLIEZ

Très bien. Y a-t-il encore des demandes d'explication ?

Mme MAQUOI

Est-ce qu'on peut ne pas faire un vote groupé du coup sur les amendements ? C'est-à-dire le 1 et le 2, qu'on puisse les voter à part.

M. PLIEZ

Dans la mesure où j'ai dissocié le 5, on va donc voter sur chaque amendement. Donc l'amendement numéro 1. Peut-être Maxime en 2 minutes avant que chacun puisse voter.

M. SAUVAGE

Du coup, l'amendement numéro 1, c'est pour mettre en place un Conseil d'arrondissement citoyen. Une question qui a toute sa place dans le cadre des rencontres citoyennes qui sont actuellement en cours dans l'Arrondissement.

M. PLIEZ

Moi, je vais quand même insister. Vous savez, c'est un peu comme l'amendement que j'ai proposé tout à l'heure. On ne revient pas en arrière. Donc soit on estime qu'on attend des résultats sérieux des rencontres citoyennes, soit on anticipe ce que peuvent penser les gens.

Après consultation des membres, l'amendement n°1 est rejeté.

M. SAUVAGE

Oui, l'amendement numéro 2, c'est pour élargir les capacités du public à intervenir lors des séances du Conseil d'arrondissement.

M. PLIEZ

Donc sur l'amendement numéro 2.

Après consultation des membres, l'amendement n°2 est rejeté.

M. SAUVAGE

Alors l'amendement numéro 3, c'est pour permettre à un groupe d'être seul.

M. PLIEZ

Je ne dirai rien sur ce qu'on disait des scissions quand j'étais plus jeune.

Après consultation des membres, l'amendement n°3 est rejeté.

M. SAUVAGE

L'amendement numéro 4, c'est pour que le procès-verbal intègre l'intégralité des débats mais aussi des votes. Et je rappelle qu'il y a un marché en cours aujourd'hui qui ne nous permet de le faire dans l'immédiat. Donc comme on ne peut pas le faire dans l'immédiat, c'est pour ça que je proposais de le retirer en attendant qu'on puisse le faire. Donc si ce n'est pas retiré, mon avis est défavorable du coup puisqu'on ne pourra pas l'appliquer.

M. PLIEZ

Danielle SIMONNET, vous ne retirez pas ce vœu ?

Après consultation des membres, l'amendement n°4 est rejeté.

M. SAUVAGE

Amendement numéro 6, c'est de remplacer l'article 34 par un alinéa qui dit « Les documents nécessaires au Conseil d'arrondissement sont transmis aux Conseillers conformément à l'article L2121-13 du CGCT. » Pour le coup, le droit d'information est un droit qui se retrouve dans plusieurs articles de notre nouveau règlement intérieur. Donc vraiment, il n'y a pas de... cet amendement n'apporterait aucune avancée aux Conseillers d'arrondissement.

M. PLIEZ

Donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Après consultation des membres, l'amendement n°6 est rejeté.

M. PLIEZ

Merci à tous et à toutes ! Donc à la revoyure après les assises, nous tiendrons cet engagement.

Après consultation des membres, le règlement intérieur est adopté.

2020 DASCO 137 : Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des établissements d'accueil de la petite enfance en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends. Mme Anne BAUDONNE, M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteurs.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Sur la DASCO 137 qui pose le principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collèges et des EAPE en régie dans le cadre de leur réouverture au public les week-ends. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous nous étions abstenus sur cette délibération. Et le projet avait d'ailleurs été retiré au dernier Conseil de Paris à cause du confinement. Ce projet propose de valider le principe de gratuité d'ouverture des écoles dans le cadre d'une expérimentation. Expérimentation qui, pour le moment, permettait d'ouvrir une cour par arrondissement et 5 établissements d'accueil de la petite enfance entre fin janvier et fin avril 2021. La Ville prévoit de garantir par ailleurs la présence d'un gardien et le passage d'une société de nettoyage le temps de l'expérimentation. Ce projet, s'il venait à être pérennisé, poserait plusieurs questions, je l'avais déjà souligné lors du dernier Conseil, dans la durée, concernant notamment la sécurité des enfants et des personnels scolaires, notamment dans le cadre du plan Vigipirate, de la propreté des lieux et le respect des règles sanitaires particulièrement en temps de COVID. Et enfin, les coûts d'une telle opération et leur répartition. L'opération n'est réalisable qu'au moyen de coûts importants pour assurer une surveillance des lieux pendant leur ouverture au public et garantir leur maintien dans un état propre et respectueux des règles sanitaires grâce au passage d'une société de nettoyage. Rien n'est à ce jour précisé dans ce projet. Et nous sommes pourtant déjà intervenu lors du Conseil de Paris avec mon groupe pour obtenir des précisions de la Mairie de Paris. Il y a un risque, selon nous, si rien n'est proposé par la Mairie, que les coûts soient supportés in fine par les écoles ou les arrondissements. Donc face à ces incertitudes, nous voterons contre cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Alors je vais passer la parole au rapporteur, Anne BAUDONNE, pour démarrer.

Mme BAUDONNE

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai quelques éléments pour répondre aux inquiétudes de M. DIDIER. À savoir, ces établissements qui sont ouverts le week-end participent en fait d'une autre façon de voir la Ville et d'y vivre. En fait, les écoles ouvertes deviendraient en fait les capitales de leur quartier. Mais cette ouverture ne signifie pas qu'elles seraient sans surveillance ni sans protection. Évidemment que les enfants ne partiraient pas seuls dans les écoles. Ils seraient avec leurs parents. Donc il n'y aurait pas de danger a priori. Ensuite, ça participe aussi d'une autre façon de vivre la Ville et d'avoir donc des lieux de convivialité. Je crois que la sécurité n'est pas le seul référent de notre Ville. Nous pouvons aussi envisager de construire une autre capitale, sereine et apaisée. Enfin, il est proposé pour l'instant une cour par arrondissement. Ce projet donc entre le 23 janvier et le 24 avril est une expérimentation, que les coûts de ces ouvertures sont entièrement assurés par la DASCO. Donc il n'y a pas de soucis là-dessus. Ensuite, à l'issue de cette expérimentation, il y aura donc un bilan qui sera fait. Et cette expérimentation pourra s'élargir éventuellement à la rentrée prochaine. Donc vous voyez qu'on n'est pas dans une mise en place à tous crins mais bien dans une tentative de voir la Ville autrement. Et ensuite, évidemment, à l'issue, avec le bilan, nous pourrions ou pas le poursuivre. Sur les inquiétudes que vous avez quant aux subventions et aux coûts que cela occasionne, ne vous inquiétez pas, le groupe Communiste sera très attentif à ce qu'effectivement, ce coût ne soit pas répercuté sur les établissements, toujours pris en charge par la Mairie centrale. Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DJS 141 : Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Oui, bonsoir à toutes et à tous. Je voulais présenter cette délibération qui vise à adopter dans les centres Paris Anim' le principe d'une tarification unique et lié à leur seul statut pour tous les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune et qu'elle applique les tarifs de la tranche 2 du quotient familial si le jeune ne relève pas de la tranche 1. Donc on est bien sur une amélioration de la situation pour les jeunes de l'arrondissement qui vont bénéficier de seulement deux tarifs, une prise en compte de leur situation et pouvoir se détacher du quotient familial et donc d'une dépendance vis-à-vis de leurs parents. Malgré la crise sanitaire, la Ville de Paris continue à agir pour les activités et les animations des jeunes et nous contribuons ainsi à développer l'émancipation et l'autonomie des jeunes dans notre Arrondissement. Nous espérons que, dès que l'activité pourra reprendre dans les centres Paris Anim', ces activités leur seront ouvertes dès que possible.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DLH 128 : Réalisation, 138-140 avenue Gambetta (20e) d'un programme de construction de 52 logements sociaux et intermédiaires (39 LLI - 13 PLS) par CDC Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. CHEVANDIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. J'ai demandé à intervenir sur cette délibération dont je suis par ailleurs rapporteur parce que c'est le premier Conseil dans lequel nous avons un grand nombre de délibérations portant sur le logement à examiner. Et il m'a semblé utile et nécessaire de faire un point sur les orientations qui sont les nôtres dans le cadre de la politique du logement. Je rappelle que nous mettons dans ce cadre-là en œuvre quatre principes. Le premier, c'est de permettre à chacun de pouvoir se loger à Paris. Le deuxième, c'est de garantir la mixité sociale. Le troisième, c'est d'améliorer le bâti pour limiter l'empreinte carbone. Et le quatrième, c'est de continuer d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation. Sur le premier principe, permettre à chacun de pouvoir se loger à Paris, cela signifie, compte tenu de la tension sur le marché locatif qui ne peut pas être résorbé par la construction uniquement de logements sociaux, nous sommes amenés à continuer d'autoriser des programmes de logement hors logement social. Mais nous tenons à ce qu'ils répondent à un certain nombre de principes. Le premier, c'est, quand on peut surélever ou réhabiliter, on ne détruit pas. Le deuxième, c'est d'utiliser au maximum des matériaux biosourcés. Le troisième, c'est de veiller à la qualité architecturale du bâti et d'éviter de minéraliser les sols. Le quatrième, enfin, c'est quand on n'est pas tenu d'inscrire du logement social, c'est de veiller à mettre notamment du logement intermédiaire et des grandes typologies. Deuxième point, nous veillons à garantir la mixité sociale. Notre politique d'implantation de logements sociaux se fait dans le cadre de la loi, du PLU et des engagements de campagne. Je rappelle que nous avons un engagement de construction de 2 000 logements sociaux dans l'Arrondissement dans le courant de la mandature. 2 000, ce n'est pas rien. Et nous tenons évidemment à remplir cet objectif. Les principes sont implantation prioritaire dans les quartiers déficitaires évidemment. C'est comme ça qu'on fait de la mixité sociale. Deuxième principe, c'est si on met du logement social dans des quartiers politiques de la Ville, alors on met des logements de type PLS, donc les logements finalement à un niveau de loyer le plus élevé. Et enfin, une utilisation de tous les leviers, y compris la préemption. Et je précise que dans le cadre des délibérations qui sont étudiées aujourd'hui, la DLH 229, la DLH 226 et la DLH 295 sont des délibérations qui sont prises dans le cadre de la mise en œuvre du droit de préemption par la Ville de Paris. Troisième objectif, évidemment améliorer le bâti pour limiter l'empreinte carbone. Donc on a beaucoup de travaux de rénovation énergétique dans le cadre ou pas du plan climat. Je signale deux délibérations : la DLH 169 et la DLH 187. La DLH 169 concerne une rénovation énergétique plan climat rue Pixérécourt qui permet une économie quand même de 400 € par an pour les ménages et

une diminution de la consommation d'énergie de 60 %. La DLH 187, c'est une diminution qui est rue Dénoyez. C'est une diminution de 70 % de la consommation d'énergie et des économies de 700 € par an pour les ménages. C'est donc énorme. Enfin, quatrième principe, continuer d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation. Nous veillons à être en pointe de la création de l'office foncier solidaire qui sera notamment implanté dans... qui est notamment partie du projet Python-Duvernois. Nous veillons aussi à l'implanter sur d'autres parcelles. Nous avons aussi des parcelles sur lesquelles nous faisons de l'habitat participatif. C'est la première de ce type à Paris, et notamment la DLH 270 que nous étudions aujourd'hui sur un projet, un très, très beau projet qui est situé 20 rue Gasnier Guy. Voilà ce que je voulais dire comme intervention un peu globale sur l'ensemble des 16 délibérations liées au logement aujourd'hui dont je suis rapporteur pour rappeler ces principes. Mais si on veut réduire la crise du logement à Paris et répondre notamment à notre engagement de campagne de construction de 2 000 logements sociaux dans le 20^e dans le courant de la mandature, ça suppose le respect de ces différents principes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DLH 139 : Réajustement des financements pour le programme d'acquisition – amélioration comportant 8 PLA-I, 7 PLUS et 11 PLS situé 1 place Octave Chanute / 2, rue des Montiboeufs (20^e) réalisé par Elogie-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

Mme ZIANE

Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, simplement une question en fait pour cette délibération qui concerne le réajustement de financements. Le projet de délibération évoquait des surcoûts financiers liés au non-respect de contrats. Est-ce que pourriez apporter quelques précisions sur ces surcoûts financiers, s'il vous plaît ?

M. PLIEZ

Je vais donc laisser la parole au rapporteur : M. CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Merci. Alors, dans le cadre des débuts des travaux, il y a différents postes de dépenses qui ont été identifiés comme n'étant pas suffisamment abondés dans la première délibération qui datait de 2016, notamment des sujets de reprise de toiture. Du coup, forcément, ça a un surcoût assez important. Et on est obligé, pour ce type de surcoût, de passer par une nouvelle délibération. Donc c'est ça qui a été identifié, en tout cas, à ma connaissance.

M. PLIEZ

Très bien. Fort de cette explication, je vous propose de voter sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DLH 210 : Réalisation 124 rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de construction neuve de 21 logements sociaux (6 PLA-I, 9 PLUS et 6 PLS) par ICF Habitat La Sablière. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

Mme JASSIN

Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. C'est la réalisation d'un programme de construction neuve de 21 logements sociaux au 124 rue des Pyrénées. C'est un programme de plus dans un arrondissement déjà bien chargé en logements sociaux, ce qui ne joue pas toujours en faveur de la mixité sociale. De plus, dans ce projet, les travaux se feront en milieu occupé. Des solutions de relogement pour les locataires se trouvent en droit du futur immeuble neuf doivent être envisagées. La rénovation du parc existant de logements sociaux demeure pour nous notre priorité. Merci.

M. PLIEZ

Merci. M. BOUHDIDA-LASSERRE.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Le projet qui est présenté, à mon sens, est intéressant à plusieurs titres. Tout d'abord, pour ce qu'il apporte en offre de logement dans notre Arrondissement. Il répond à ce niveau-là aux besoins des habitants, mais aussi par ce qu'il apporte à la petite enfance et à l'accompagnement des parents grâce à l'équipement dédié à la petite enfance qu'il comprendra. Au cœur de notre Arrondissement, ce projet s'inscrit ainsi dans une volonté de faire de Paris une ville qui accueille et qui est accueillante envers les parents, envers les familles et qui répond à leurs besoins. Cela se traduit par des modes de garde adaptés, mais aussi de plus en plus par des dispositifs innovants de soutien à la parentalité, de soutien aux associations œuvrant pour les tout-petits et d'initiatives pour le développement de lieux d'accueil, d'écoute ouvert et pluridisciplinaire. Ce caractère innovant adapté et personnalisé de l'accompagnement se retrouve d'ailleurs, et c'est une recommandation du rapport des 1 000 premiers jours remis à la Ministre de la santé récemment. Il insiste sur la nécessité de proposer une réponse individualisée aux parents et sécurisante. Et c'est pour ça que le projet qui vous est présenté s'inscrit totalement dans ces objectifs et permettra d'avoir un lieu innovant, adapté à la petite enfance sur vraiment les derniers critères en la matière. Donc je le soutiens pleinement.

M. PLIEZ

Merci. Sylvain INDJIC.

M. INDJIC

Oui, merci, Monsieur le Maire. Moi, je voulais insister sur un autre point, donc évidemment pour défendre ce projet, parce qu'en fait, ce projet s'intègre parfaitement dans son environnement et surtout à la proximité avec la petite ceinture parce qu'il va permettre aujourd'hui de créer une liaison piétonne. Cette même petite ceinture le jour où effectivement elle sera ouverte, qui permettra en plus de relier, d'aller directement de la rue de Fontarabie vers la rue Florian. Et cette liaison piétonne sera entourée d'espaces verts, qui pourront effectivement en plus s'intégrer avec l'équipement de petite enfance, notamment il est envisagé, après tout ça se fera évidemment avec les habitantes et les habitants, mais des espaces potagers qui pourront permettre le développement d'un projet éducatif avec ces différents... avec ces activités et un espace vert qui pourra potentiellement être vendu derrière à la ville de Paris et qui pourra bénéficier à toutes les habitantes et les habitants. Et aujourd'hui, on sait que les parcelles, pour créer des espaces verts, sont assez rares et sont difficiles à trouver. L'objectif de la mandature est de créer 30 ha dans tout Paris. Ce projet, pour moi, s'intègre parfaitement dans son environnement. Et en plus, il permet de répondre à plusieurs objectifs de notre mandature.

M. PLIEZ

Merci. Le rapporteur veut conclure. Il peut conclure. M. CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Merci. Du coup, pour répondre brièvement aux interpellations, et je reviens sur les interventions de M. INDJIC et M. BOUHDIDA-LASSERRE. C'est typiquement un programme qui permet de construire du logement social, de mettre à disposition un équipement public et en même temps, pardonnez-moi Julien BARGETON n'est pas là, de répondre aux besoins de végétalisation de ce quartier-là. Donc pour le coup, c'est un projet qui nous semble plutôt porteur de ce point de vue-là et qui correspond à ce qu'on défend sur la question du relogement. Moi, je n'avais pas identifié qu'il y avait un sujet sur ce programme-là. Si c'est le cas, un, on le suivra évidemment et je suis prêt à échanger avec vous et à vous donner les informations au fur et à mesure. Deux, de toute façon, la question du relogement est très cadrée, très normée, qu'il y a une charte du relogement qui est signée par la Ville et par l'ensemble des bailleurs sociaux dont l'objectif est, avant tout, la protection des intérêts des locataires. Donc c'est dans ce cadre-là que tous les relogements se font et que nous, on les suit et on veille

vraiment à préserver l'intérêt des locataires. Évidemment, je suis favorable au vote de cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Donc avec un avis favorable de l'Exécutif.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DLH 217 : Location de l'immeuble 7, rue Alphonse Penaud à I3F - Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 226 : Réalisation 254 rue des Pyrénées (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 PLUS, 4 PLA-I et 4 PLS par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 229 : Réalisation 3 rue Dupont de l'Eure (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 PLA-I, 8 PLUS et 6 PLS par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 233 : Réalisation 12 rue d'Annam (20^e) d'un programme de création de 19 logements PLA-I supplémentaires au sein d'une résidence sociale par ADOMA. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 240 : Réalisation, 17 rue de la Duée (20^e) d'un programme de construction de 7 logements sociaux (7 PLS) par HSF. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 275 : Modification de la garantie des emprunts de deux programmes de construction de 60 logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Si vous me le permettez, j'interviendrai sur plusieurs délibérations pour gagner un peu de temps. Donc évidemment, cette délibération DLH 217 mais également DLH 226, DLH 229, DLH 233, DLH 240 et DLH 275. Concernant tout d'abord, les DLH 226 et 229, c'est la réalisation de 12 logements au 254 rue des Pyrénées pour la DLH 226 et 20 logements pour la DLH 229 3 rue Dupont de l'Eure. J'entends les arguments de Thomas CHEVANDIER et ses axes dans sa réflexion sur le logement. Il était déjà intervenu en tant que responsable du logement pour le 20^e lors du dernier Conseil. Je dois quand même rappeler que malheureusement trop entendu dire mais nous ne sommes pas opposés au logement social, et encore moins aux habitants de ces... C'est beaucoup mieux. D'ailleurs, merci, Monsieur le Maire puisqu'on s'entend quand même beaucoup mieux en Conseil. C'est important. Donc je le disais : nous ne sommes pas opposés au logement social. D'ailleurs, nous venons de voter favorablement à certains programmes et on est encore moins opposés aux Parisiens qui occupent ces logements. Néanmoins, nous considérons que le taux de logements sociaux dans notre Arrondissement est trop important et que la priorité n'est peut-être pas de financer de nouveaux programmes mais de réhabiliter, de rénover le bâti existant, d'une part, pour le bien-être de leurs habitants mais également, Thomas CHEVANDIER l'a rappelé, dans un souci d'efficacité énergétique. Danielle SIMONNET a eu raison de nous alerter sur la situation chaotique de Python-Duvernois lors du dernier Conseil d'arrondissement. Et des situations similaires, il y en a d'autres dans notre Arrondissement. Lors des réunions de la commission logement du 20^e arrondissement, je suis étonné des trop nombreux cas de refus de locataire parce que le logement qui est proposé est dans un mauvais état. Donc la priorité pour nous, c'est vraiment la rénovation. Et enfin, j'en terminerai par là, tout l'enjeu de nouveaux programmes de logements sociaux réside dans un souci d'équilibre. Donc dans nos principes également, il y a aussi le fait d'avoir des programmes équilibrés et malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Donc sur ces délibérations, DLH 226 et 229, nous voterons contre. Concernant la DLH 217 qui est donc là, un immeuble qui est situé 7, rue Alphonse Penaud, nous ne sommes pas opposés à la création d'une résidence sociale, comme le prévoit ce programme. Néanmoins, nous sommes contre le principe des loyers capitalisés qui est appliqué par la ville de Paris depuis 2016. C'est une manœuvre budgétaire qui a d'ailleurs été pointée

du doigt par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France. Donc là, également, pour cette délibération, nous voterons contre. Pour la délibération DLH 233, donc là, c'est la réalisation 12 rue d'Annam d'un programme de création de 19 logements. Et là, on est dans du très social. C'est dans une résidence sociale qui est gérée par ADOMA. Dans cet ensemble immobilier, il y a déjà 360 logements. Donc on va rajouter 19 logements en plus. Nous, on s'oppose à cette surdensification dans cette partie du 20^e. Donc nous voterons contre, là encore. Sur la DLH 240, donc là, c'est la réalisation d'un programme de construction de 7 logements sociaux au 17 rue de la Duée. Donc cette opération, moi, ça m'étonne avec ce que vient de dire Thomas CHEVANDIER puisque là, on va démolir trois maisons de ville en R+1 pour construire un bâtiment R+3. Donc là, encore, on densifie et en plus de ça, on détruit une trace de bâti patrimonial dans ce quartier. Donc là également, nous voterons contre. Et enfin, sur la DLH 275, donc là, c'est la modification de la garantie des emprunts de deux programmes de construction : l'un dans le 18^e et un autre dans le 20^e au 38 rue de Terre-Neuve. Pour ces deux opérations, la répartition des montants par type de prêt a été modifiée suite à des surcoûts intervenus durant les phases d'étude conduite par les groupements de maîtrise d'œuvre. Dans la délibération qu'il nous est demandé de voter, nous n'avons pas beaucoup d'éléments sur ces surcoûts. Donc ça, j'aimerais bien avoir peut-être des éléments, s'il vous plaît. On parle quand même de 626 000 €. Nous, nous dénonçons, là encore, c'est un de nos principes, les surcoûts dans des phases d'étude. Ça ne nous paraît pas acceptable. Donc là, également, pour la DLH 275, nous voterons contre. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vais laisser donc le rapporteur faire une réponse groupée et ensuite nous reprendrons. Pardon ! Mme SIMONNET, je vais vous laisser la parole avant de la passer au rapporteur. Et simplement, donc ensuite, nous voterons évidemment dossier par dossier, délibération par délibération. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Merci, Monsieur le Maire. Écoutez, je peux avoir des réserves sur les délibérations qui ont été présentées mais elles sont en fait bien souvent inverses à celles qui viennent d'être présentées. Et je vais m'en exposer. D'abord, je pense que nous devons toujours assumer de faire bien plus de logements sociaux et notamment prioritairement du logement très social. Vous avez 90 % des demandeurs de logements sociaux qui sont éligibles aux logements sociaux PLAI, PLUS. Donc il y a vraiment besoin de faire du logement très social et d'assumer, évidemment, de le faire sur tout Paris. Et si nous préférierions qu'il y en ait bien plus dans les arrondissements de l'ouest parisien, c'est souvent parce que les élus de votre groupe dans ces arrondissements-là s'y opposent que nous devons poursuivre dans les arrondissements populaires des livraisons de logements très sociaux. Par contre, j'ai un désaccord qui est donc opposé au vôtre avec la majorité municipale qui continue de réserver 30 % de logements sociaux aux logements PLS au nom de la mixité sociale, qui me semble traduire de fait une discrimination à l'encontre des demandeurs de logements très sociaux. Par contre, les problèmes de densification qui nous semblent importants à soulever, c'est les problèmes de densification lorsque l'on bétonne et qu'on réduit les accès d'espaces verts par habitant. Et là, ce n'est pas le cas dans ce qui me semble être présenté dans les délibérations, sous réserve que je n'ai pas suffisamment étudié l'ensemble des sujets. Mais c'est sûr que sur cette question de densification, il y a un débat. Est-ce qu'on parle de densification de la population ? Est-ce qu'on parle d'hyper densification ? C'est-à-dire dans la bétonisation et la réduction d'espaces verts par habitant. Donc on a deux lectures politiques qui ne sont pas les mêmes. Et je souhaitais me distancier de la vôtre. Voilà ce que je voulais préciser, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci, Madame. M. GLEIZES a demandé la parole.

M. GLEIZES

Merci. Oui, je suis un peu surpris par l'argumentaire de M. DIDIER contre le logement social et dire qu'on n'est pas contre le logement social. C'est un peu contradictoire de dire qu'à la fois on est pour et contre sachant que quand même, les types de logements qui sont proposés ici, c'est essentiellement du logement PLS. Par exemple, le seuil de PLS, c'est au minimum, pour un célibataire, 2 100 € par

mois. Donc on n'est pas dans du très, très, très social. Et que si là, vous commencez même à attaquer donc une partie des classes moyennes, puisque le PLS, c'est plutôt pour les classes moyennes que pour les classes très sociales, on va avoir des problèmes. Et sachant qu'en plus, donc 70 % de demandes sont sur du PLU, donc des seuils en-deçà. C'est pour ça que le groupe Écologiste, un peu comme Mme SIMONNET, a toujours défendu à ce qu'on n'ait pas la répartition des trois tiers mais plutôt une répartition de deux tiers, un tiers, voire même on est pour sortir ce type de logement du logement social parce que ce n'est pas du logement social. On est déjà dans du logement qui concerne les classes moyennes. Donc il faut faire attention à un moment sur les arguments parce que tout justement, il y a un rééquilibrage qui est fait. On met plus du PLS que d'autres logements sociaux qui étaient vraiment très importants au niveau du PLAI. Mais là, c'est quand même des logements qui demandent 2 600 € en moyenne de revenu pour des célibataires. Donc c'est quand même déjà à des seuls de revenu très élevés que beaucoup de personnes aimeraient percevoir 2 600 € par mois. Donc je suis un peu surpris par cet argument-là. Après, sur l'argument de la surdensification, c'est vrai que, de manière générale, c'est difficile, projet par projet, de regarder. Mais c'est vrai que les Écologistes sont plutôt contre la surdensification. Néanmoins, nous voterons ces délibérations parce qu'elles permettent quand même un rééquilibrage du type de logement sur notre Arrondissement. Et ça n'entraîne pas donc une augmentation du très, très, très social qui est déjà très important dans notre Arrondissement.

M. PLIEZ

Merci. Je vais passer la parole au rapporteur. Un petit rappel à toutes et tous : pour prendre la parole, je vous demanderai de vous inscrire en début de séance. Merci.

M. CHEVANDIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vais apporter une réponse groupée. Moi, j'aime beaucoup les réponses groupées parce que ça permet d'éviter de répondre à certaines questions un peu embarrassantes sans que ça se voie trop. Néanmoins, je vais essayer d'être exhaustif présentement. Sur l'ensemble des délibérations, et je ne vais pas refaire le point que j'ai fait en introduction où je présente les grands axes de notre politique, mais sur les délibérations que vous avez soulevées, M. DIDIER, justement elles témoignent, par leur diversité, de l'utilisation des différents outils et de la diversité de ces outils dans le 20^e arrondissement et de la manière dont on, finalement, applique cette diversité d'outils à une diversité de cas individuels. Vous dites que vous n'êtes pas forcément favorable à ce qu'il y ait trop de construction de logements sociaux dans le 20^e arrondissement, parce qu'il y a besoin de mixité sociale. Mais il y a énormément de coins dans l'Arrondissement qui se sont, comme on dit, gentrifiés ces dernières décennies et dans lesquels il y a particulièrement besoin d'implanter du logement social. Et que c'est comme ça qu'on fait de la mixité. Et là, par exemple, on a un programme de préemption rue Dupont de l'Eure où justement ça répond à ce besoin de mixité sociale. Je prends cet exemple-là. Sur l'exemple qu'on citait tout à l'heure du 124 rue des Pyrénées, on montre à quel point on réussit dans certaines parcelles à trouver l'équilibre entre accès au service public, végétalisation et en même temps construction de logements sociaux parce que, oui, il y a besoin de logements sociaux. Je rappelle qu'il y a encore 250 000 demandes de logements sociaux à Paris alors qu'on construit, qu'on construit, qu'on construit. Donc on est pris par cet ensemble d'impératifs contradictoires auquel on essaie de répondre. Et pour répondre sur un dernier point que vous avez soulevé sur la question des loyers capitalisés, ce n'est pas la méthode idéale. Néanmoins, ça permet de financer certains projets qui, si on n'avait pas cette technique des loyers capitalisés, on ne pourrait pas les financer. Typiquement, la DLH 217, on finance en PL 20 logements en PLAI. C'est quand même une halte femme battue. On finance 20 logements en PLAI. Et la seule manière d'avoir un équilibre financier, c'est d'avoir recours au loyer capitalisé. Ce n'est pas l'idéal. Mais ça nous permet d'implanter dans le 20^e arrondissement une halte femme battue où on va permettre à 20 personnes qui sont dans une situation sociale dramatique de trouver une solution et de se remettre dans un parcours où elles vont pouvoir reconstruire leur vie et finalement... C'est l'équilibre qu'on trouve. Ce n'est pas idéal. Mais parfois, c'est mieux que rien. Voilà ce que je voulais dire en réponse à votre interrogation. Évidemment, j'appelle à voter pour l'ensemble des délibérations.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2020 DLH 303 : Mise à disposition d'un terrain 1-7 rue Léon Frapié (20^e) au Ministère des Armées (État) – convention d'occupation temporaire du domaine public. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

Mme PRIMET

Oui. Cette délibération qui parle de la parcelle Guébriant, j'en parle pour Jacques BAUDRIER, parce que Jacques BAUDRIER n'est pas là. Parce qu'au départ, on avait voulu travailler à être un peu moins nombreux. Finalement, on est à un nombre plus important. Mais il souhaitait vous donner des nouvelles de cette parcelle. Parce que c'est une vieille histoire. En 2018, nous avons imposé au ministère de la défense une convention de deux ans avec une obligation de travailler sur la remise en état de cette parcelle qui est à côté du ministère. Et l'ouverture du stade Paté aux écoles. Cette convention arrive à terme au 1^{er} janvier. Mais étant donné les discussions avec le ministère, elles n'ont pas abouti. Donc cette délibération permet de donner une année supplémentaire aux discussions et pour l'utilisation de la parcelle Guébriant par le ministère. Le ministère a travaillé dès le début 2020 avec une agence de maîtrise d'œuvre paysagiste qui a réalisé une première étude de faisabilité pour la remise en état du stade. Et cette étude a été présentée un petit peu tard. À cause de la période électorale et du confinement, les contacts n'ont pas pu reprendre assez rapidement. Donc la Ville a commencé les échanges en septembre, les échanges avec les services de la défense pour affirmer nos attentes tant sur l'ouverture aux écoles, sur le programme sportif attendu et à l'aménagement paysager. Entre-temps, la Ville a travaillé avec la caisse des dépôts et consignations pour l'accès à la parcelle sans contraindre le fonctionnement des services extérieurs. L'accès par le boulevard Mortier n'est plus possible. Mais l'accès à la parcelle est garanti par l'avenue Gambetta via un droit de passage pour la parcelle de logements de la CDC. Il faut que ces discussions se poursuivent dans les premiers mois de 2021 pour que les propositions soient mises en place le plus rapidement possible pour les écoles et garantir que cette parcelle permette toujours un usage sportif car, vous le savez, il manque toujours d'équipements dans notre Arrondissement, et que le projet se réalise en co-construction avec les riverains et les écoles qui bénéficieront de ces espaces. Donc les discussions ont l'air d'être fructueuses mais on voulait rappeler au Conseil et dire que notre groupe serait attentif dès le début de l'année prochaine à ce que le ministère respecte ses engagements et qu'on n'hésitera pas de demander le non renouvellement de la convention dès l'année prochaine.

M. PLIEZ

Nous serons tous attentifs. Donc j'avais deux demandes de prise de parole : Danielle SIMONNET puis Virginie DASPET sur le même sujet.

Mme SIMONNET

Oui. Merci Raphaëlle PRIMET parce que vous répondez en partie aux questions que je me posais en lisant la délibération. Puisqu'on a tous en tête la mobilisation très forte des locataires, des habitants de ce quartier qui, depuis des années, se battent pour pouvoir récupérer en fait l'usage de ce square Paté. Ce square Paté ne doit pas être bétonné. Attention sur... J'ai entendu la fin de votre intervention sur la question des équipements sportifs. Il faut qu'on soit là sur du terrain accès libre et pas de bétonisation d'équipements durs. Mais ce n'est pas ce que vous avez dit. Je tiens juste à ce que le terme d'équipements sportifs soit précisé. Il faut que ce square et l'accès à des espaces verts, soient respectés. Donc j'espère vraiment que le rapport de force va pouvoir continuer. La mobilisation des habitants, elle est déterminante. Il faut que la Mairie du 20^e apporte tout son soutien à ce rapport de force-là pour que la DGSE enfin accepte de rendre ce terrain aux habitants. Je sais qu'il y avait une histoire aussi de garage en contrepartie. Donc que cette négociation puisse, je l'espère, aboutir. Merci. On peut s'inscrire, Frédéric HOCQUARD, on n'arrête pas de l'entendre du fin fond de la salle. Mais on peut s'inscrire !

M. PLIEZ

Merci. Virginie... Je crois que tout le monde entend.

Mme DASPET

Alors je vais peut-être amener quelques éléments de réponse et d'actualité. Danielle, tu as tout à fait raison. En fait, on est en train de parler d'une prolongation de la convention qui permet à la ville de Paris de mettre à disposition le parking, à la disposition du ministère de la Défense, le parking cité. Pour ce qui est du projet jumeau, c'est-à-dire ce fameux stade Paté, stade, c'est peut-être un grand mot, mais terrain d'éducation physique, on va dire. On a très clairement, très, très bien avancé depuis le mois de septembre. J'en profite pour faire un clin d'œil à EPARA qui a assisté avec moi à ces réunions. On est quand même dans quelque chose qui a très clairement accéléré alors que c'est un dossier qui est encastré depuis 20-25 ans. C'est clair que la convention qui avait été conclue pour deux ans a permis aussi de faciliter les choses. Et si aujourd'hui, nous avons proposé de le renouveler que d'un an justement, c'est pour pouvoir s'assurer qu'on aboutisse très rapidement, très honnêtement, sauf mauvaise surprise, vu l'état des échanges que nous avons eus avec le ministère, on est quand même sur quelque chose de très positif. On ne va certainement pas être sur de la bétonisation. On va avoir un terrain, là, il y a encore des choses à caler niveau équipement sportif mais on va avoir un terrain qui sera accessible a priori aux scolaires avec des horaires identifiés. Et l'autre partie de cette parcelle va être totalement végétalisée. Donc franchement, de toute façon, on est sur quelque chose de très positif même si la partie végétalisée ne sera pas accessible au public. On va être sûr de la désimperméabilisation et ça sera forcément favorable pour l'ensemble du quartier. Je ne peux pas vous en dire beaucoup, beaucoup plus pour le moment. Mais sincèrement, je pense qu'on peut aboutir d'ici trois ou quatre mois. On a déjà eu un deuxième jeu de projet retravaillé et qui correspond tout à fait aux demandes qu'on avait faites, donc on ne peut que s'en réjouir. Et je pense qu'on va aboutir très, très vite. C'est dommage qu'on ne puisse pas prolonger une convention de trois mois ou six mois parce que je pense qu'on aurait pu réussir à avancer dans ce délai-là. Voilà. Et je remercie en effet les habitants qui nous ont signalé cette parcelle depuis des années, comme d'autres. Mais je pense qu'on va en parler d'ici 5 à 10 minutes.

M. PLIEZ

Merci. M. GLEIZES puis M. CHEVANDIER pour conclure si besoin était de préciser.

M. GLEIZES

Oui, un petit rappel pour ceux qui ne connaissent pas l'historique parce que ça n'a pas été dit dans l'intervention précédente. Ça, ça fait partie de dossiers qui étaient embourbés dans la précédente mandature où malheureusement donc l'ancienne Maire ne nous a pas trop aidés dans l'avancement de la résolution de ce conflit. Donc je remercie Virginie DASPET pour les bonnes nouvelles qu'elle nous annonce. Parce qu'il faut savoir quand même que ce n'est pas n'importe quelle annexe du ministère de la Défense, c'est la DGSE. Et que la DGSE depuis plusieurs années ne respectait pas le code de l'urbanisme, et se permettait d'installer des bâtiments qui étaient totalement en contradiction avec le PLU. Maintenant, donc ils commencent à respecter le droit, ce qui est quand même assez normal de la part de la DGSE, donc les services extérieurs de l'État français, que c'est quand même eux qui doivent montrer l'exemple. C'est vrai que les habitants sont enfin contents qu'on commence à apporter des solutions. Donc on voit les changements avec cette nouvelle majorité, cette nouvelle mutualité qui commence à débloquer des dossiers qui sont embourbés depuis pratiquement 10 ans pour ce qui est du stade de Paté.

M. PLIEZ

Merci. Le rapporteur, Thomas CHEVANDIER pour conclure.

M. CHEVANDIER

Oui, je renvoie aux propos très complets de Virginie DASPET. Évidemment, j'appelle à voter pour la délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DU 104 : PLU - Prescription de la révision - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation. Mme Virginie DASPET rapporteure.

M. ALIBERT

Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc c'est une explication de vote que je vais faire pour justifier l'abstention du groupe Écologiste sur cette délibération. Cette première délibération qui lance le coup d'envoi de la révision du PLU, ça va être un chantier au long cours. On pourrait même dire un peu à marche forcée vu l'objectif d'adoption d'un nouveau PLU en 2023, ce qui semble très ambitieux pour une ville de la taille de Paris et notamment pour un sujet d'ampleur métropolitaine. Cette délibération, qui est surtout parisienne, devait associer les groupes de la majorité. Il semblerait que le groupe Écologiste de Paris, et du coup, le groupe Écologiste du 20^e s'en fait l'écho, que ça n'a pas été le cas. Donc on souhaite le regretter. Pourtant, l'ambition affichée est belle. On parle d'un projet bioclimatique. Et j'ajouterai participatif. Deux annexes, très concrètement constituent cette délibération et nous intéressent ce soir. L'une qui porte sur les objectifs de ce PLU et la seconde sur la concertation. Concernant les objectifs et cette annexe en question, il y a beaucoup d'intentions qui sont très bonnes et qu'on partage mais qui ne traitent pas directement du PLU ou des règles d'urbanisme. D'autres propositions qui sont corps du sujet vont dans le bon sens mais manquent clairement d'ambition si on souhaite porter un urbanisme climatique et respectant la biodiversité. Car c'est comme ça... c'est de cela dont on parle. Et on sait très bien que la demi-mesure au regard de l'urgence climatique qui est la nôtre et dans laquelle on se situe et face à la 6^e extension de masse n'est plus possible. C'est ça l'enjeu bioclimatique. Une action climatique résolue pour le groupe Écologiste, ça implique deux axes de travail principaux. L'un l'atténuation, et le second, l'adaptation. Et ramené à Paris et à notre Arrondissement, cela nécessite une politique qui permet à la fois de dédensifier, notamment au regard des normes de hauteur et de surélévation de traiter les îlots de chaleur, avoir des objectifs ambitieux de développement de la pleine terre qui concerne à ce stade malheureusement uniquement la voirie, et par ailleurs, de sanctuariser la pleine terre existante dans nos villes, de classer les cœurs d'îlots et les jardins partagés en espaces verts protégés, de développer des trames vertes, des trames noires pour la biodiversité, etc. Donc on regrette, pour l'instant, les objectifs contenus dans cette délibération et dans l'annexe concernée puisqu'en voulant ménager un peu tous les objectifs, à la fois les espaces verts, une lutte timide contre la densification, le développement de l'immobilier de bureau alors même qu'on a vu qu'à l'aune de cette crise, le bâti tertiaire n'est pas très utile, voire contre-productif, et même à vouloir ménager le tourisme, au final, nous n'atteindrons aucun des objectifs, et surtout pas l'essentiel, celui de dédensifier notre Ville face au dérèglement météorologique, aux crues, aux canicules et même aux épidémies. Concernant la concertation, il y a des dispositions qui vont dans le bon sens. Mais on souhaite quand même regretter le trop faible nombre de lieux et la temporalité trop courte pour mener des réunions de concertation efficaces et qui permettraient réellement d'associer les habitantes et les habitants. D'autant plus que ce chantier est un projet très structurant de la mandature et qui nous amène à l'horizon 10 ans. 10 ans, c'est 2030. Et si on ne fait rien, c'est le basculement dans l'irréversible. Donc je voulais justifier notre abstention ce soir. C'est une abstention de vigilance sur ce projet étant donné que c'est notre dernier mandat pour le climat et qu'il nous semble qu'aujourd'hui, la copie est à revoir pour atteindre ces objectifs ambitieux.

M. PLIEZ

Merci. La parole est Virginie DASPET qui est rapporteure de ce projet.

M. DASPET

Je suis déçue. Je m'attendais à beaucoup plus d'inscriptions sur cette délibération. J'attendais notamment l'intervention de M. DIDIER suite à celle qu'il a faite auparavant sur les opérations DLH. Puisqu'en fait, on est tout à fait dans le même esprit, c'est comment, parcelle par parcelle, retrouver un équilibre entre logement, équipement, espaces verts, équipements sportifs, commerces, logements privés, logements sociaux, très sociaux, etc. Que vous dire ? Moi, sincèrement, je pense que l'annonce de ce plan local d'urbanisme qui se veut bioclimatique est une raison de la victoire d'Anne HIDALGO et de la majorité municipale lors des dernières élections. Sincèrement, je pense que c'est comme ça qu'on a conquis l'adhésion des Parisiennes et des Parisiens. Et charge à nous maintenant de faire vivre tout cet aspect de concertation et d'avancer dans le bon sens au-delà des grands principes. Sur les grands principes, je crois qu'il y a des choses quand même intéressantes qui ont été

annoncées à la fois par Emmanuel GREGOIRE dans ses différentes, par exemple, communications à la presse au Conseil de Paris, mais aussi par la conférence citoyenne qui a rendu les premiers avis et donné de grandes lignes sur ce que les Parisiens et Parisiennes, j'essaie de pratiquer l'écriture et le vocabulaire inclusif, attendaient de cette révision. On est quand même sur des objectifs beaucoup plus ambitieux que ce qui s'est fait lors de la révision de 2006, et bien évidemment du PLU initial. Je pense que ça, c'est quand même quelque chose qu'il faut noter. Après, au-delà de ces grandes lignes directrices sur les matériaux biosourcés, sur peut-être pas la dédensification, mais dans tous les cas, arrêter de densifier, ce serait déjà un énorme pas. Et je peux vous assurer que, vu le nombre de projet immobilier qu'on voit arriver dans le 20^e arrondissement en ce moment, ça va être très compliqué. On s'oppose déjà à beaucoup de densifications mais l'air chez les promoteurs immobiliers n'est pas forcément le même air que celui qu'est en train de mettre en avant la ville de Paris. Comme je le disais, au-delà de ces grandes lignes, il y a tout ce travail, parcelle par parcelle, d'identification. Et je rebondis sur ce qu'on vient de se dire sur le stade Paté, ça va nécessiter l'expertise citoyenne. Ça va nécessiter l'expertise des habitants, la connaissance des quartiers, les micros quartiers. Je regarde Annie GAFFORELLI en face de moi, parce qu'on va être dans une démarche assez similaire et il faudra associer énormément les Conseils de quartier. On a tout des process assez légaux d'enquête publique qui sont déjà très, très denses. Pour le coup, la ville de Paris propose d'aller bien au-delà. Après, ce sera aussi tout un travail d'écoute des initiatives citoyennes : quelles associations en structure de proximité auront envie de pratiquer avec nous des démarches exploratoires, démarches sensibles ou des cartographies sensibles ? Qui va contribuer à ce PLU localement ? Moi, de mon côté, bien évidemment, le groupe Écologiste, comme tous les autres groupes et comme tous les élus, seront bienvenus sur ce projet, y compris M. DIDIER, j'en profite. Mais je vois qu'il a déjà commencé, lu certains vœux qui ont été déposés aujourd'hui. Il n'y a aucun souci à ce niveau-là. Il y a peut-être des parcelles sur lesquelles on aura des désaccords. Mais tout ce travail d'identification et croyez-moi, sur un arrondissement comme le 20^e, ça va être plus que dense. Et en effet, la seule question pour moi aujourd'hui, c'est : est-ce qu'on va réussir à produire quelque chose d'aussi qualitatif qu'on le souhaite en un an ? Mais sincèrement, je pense que dans le 20^e, pour le coup, on est suffisamment outillé et surveillé positivement par nos différentes associations pour espérer arriver à quelque chose d'assez, peut-être pas exhaustif mais dans tous les cas qualitatif. Bien évidemment, je vous invite très vivement à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Donc je vous invite à voter la DU 104 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DASES 164 : Subvention (175.192 euros) et convention d'investissement pour travaux et équipements avec l'association HumanEst. Mme Karine DUCHAUCHOI, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.

M. SAMAKE

Merci, Monsieur le Maire. Il paraissait important d'intervenir sur ce sujet qui concerne nos aînés, en particulier dans la période difficile que nous vivons. Comme vous le savez, la maison des aînés et des aidants, MAA, est au centre du parcours d'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie. Elle fait partie des dispositifs relatifs à l'organisation et la transformation du système de santé afin d'apporter un soutien aux professionnels de santé dans l'accompagnement de leurs patients et de poursuivre la coordination en direction des personnes âgées et de leurs aidants. Afin que le service rendu soit le plus lisible possible, plus efficace et plus accessible aux usagers et aux professionnels, il est proposé de réunir l'ensemble des professionnels dans des locaux communs. Ainsi, dans la continuité de cette logique de regroupement, toute l'activité sera transférée à l'association HumanEst et les territoires d'intervention, eux, ils restent inchangés, à savoir 11^e, 12^e et 20^e arrondissements. La demande de subvention, dont le bénéficiaire sera l'association HumanEst, vise à la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires pour mener à bien le regroupement des équipes dans un lieu commun sans distinction des structures antérieures. D'ici l'achèvement des travaux, qui est prévu pour l'été 2021, les usagers continueront d'être accueillis dans les locaux des structures antérieures qui sont en fait 18 rue du Sergent Bauchât dans le 12^e pour le réseau HumanEst et 55 rue de Picpus pour le réseau GCSMS Est. Je vous propose donc de soutenir cette délibération DASES 164. Je vous en remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DFA 65 : Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

Mme NAGELS

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est l'explication de vote du groupe Générations. Nous allons voter contre. Au même titre que beaucoup de secteurs de l'économie, les annonceurs qui diffusent la publicité sur les panneaux d'affichage, les abribus, les bâtiments souffrent de la crise. Nous en sommes conscients. Il est assez normal que la Ville renonce à une partie des droits perçus. Moins de publicité vendue, moins de recettes, c'est normal. Cette délibération propose néanmoins de renoncer pendant trois mois à la part fixe versée habituellement par les annonceurs à la Ville qui ne dépend donc pas du nombre de publicité vendue. Une telle exonération n'aurait de sens que si elle pesait réellement sur la sauvegarde de l'emploi, par exemple. Or, le modèle économique des annonceurs n'est que très peu basé sur la redevance versée aux collectivités. Exonérer pour exonérer, cela n'a pas beaucoup de sens, selon nous. Par ailleurs, la DAJ nous signale aussi un risque contentieux potentiel qui serait plus coûteux que les exonérations ici prévues. Mais si nous votons contre, c'est surtout parce que nous ne concevons pas la Ville comme outil d'incitation à la consommation. Chaque jour, nos yeux voient en moyenne 1 200 messages publicitaires. Dans la rue ou à la maison, la publicité est de plus en plus présente dans notre vie. Et la publicité, c'est donc d'abord l'incitation à la surconsommation, à l'accumulation. Le message ultime de nos sociétés consuméristes qui rend le monde peu à peu invivables par une course infinie à la croissance. Ce n'est pas le Paris que nous voulons. Une ville sans publicité, ça existe. D'ailleurs, je vous signale les cas de Grenoble ou encore de Sao Paulo. Nous souhaitons donc que les espaces occupés par les panneaux publicitaires puissent, par exemple, s'inspirer de ces deux villes pour être remplacés par des arbres ou alors être dédiés à l'expression artistique ou culturelle. Cinq ans après la mise en place de cette mesure à Sao Paulo, 70 % des habitants en étaient satisfaits. Et à Paris, un premier pas avait été réalisé lors de la précédente mandature avec le plan local de dédensification publicitaire. Le groupe Génération votera donc contre cette délibération, mais continuera de soutenir avec enthousiasme les efforts de réduction de la publicité sur l'espace public. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est maintenant à Antoinette GUHL.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues. Alors sans hésitation, et cela ne vous étonnera pas, nous allons voter contre cette délibération. Nous allons voter contre cette délibération. Et nous avons également en mémoire il y a quelques années le moment où nous vous avons proposé de remplacer les mâts porte-affiche du 20^e par des arbres. Chaque mât porte-affiche, nous vous propositions de le remplacer par des arbres. À l'époque, l'idée était encore trop révolutionnaire. Mais je vois qu'aujourd'hui, on y arrive progressivement. Et ça, je peux m'en réjouir. Cette délibération en fait, elle prévoit d'exonérer les redevances des acteurs de la publicité. Vous le savez, nous, nous ne voulons pas que notre Ville soit une ville des annonceurs publicitaires. Nous voulons que ce soit une Ville destinée aux habitants, que ce soit une Ville destinée au vivre-ensemble et non pas à la consommation et à la surconsommation. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années et de nombreux mandats, nous luttons contre la publicité à Paris et nous continuerons à le faire. Outre les incohérences que vous avez remarquées et que le groupe Génération vient de souligner, il y en a encore une aussi qui est la réduction de la part variable des redevances, une part variable, comme son nom l'indique, elle est fixée sur le chiffre d'affaires, on va, là encore, dans cette délibération, proposer de réduire la part variable qui est déjà, elle, fonction du chiffre d'affaires. Donc vous le comprenez, nous appelons, pour notre part, à voter contre cette délibération. Et nous pensons qu'il serait bien plus utile d'utiliser ces redevances pour soutenir le secteur culturel qui en a bien besoin. Merci.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, merci. Nous nous retrouvons pleinement dans les interventions précédentes qui ont été faites. La bataille qui doit être la nôtre doit être d'émanciper la Ville de la publicité qui, dans son matraquage, ne cesse d'envahir chaque année plus encore et de tenter de réduire les citoyens à des consommateurs qui devraient consommer toujours plus. Donc le matraquage publicitaire est un matraquage qui est anti-écologique puisqu'il pousse à de la surconsommation. Il est par ailleurs bien souvent totalement régressif. Parce que bien souvent, les publicités sont des véhicules de stéréotypes bien souvent genrés, voire parfois, bon, très souvent problématiques. Et il faut que cela cesse. Quand on est engagé pour émanciper la Ville de ses intérêts privés et que nous souhaitons porter des projets d'émancipation, on doit émanciper la Ville de tout son matraquage publicitaire. Donc prévoir dans une délibération d'exonérer les annonceurs de publicité, c'est une provocation parce que si un moment d'exonération sont nécessaires pour défendre notamment l'emploi, là, il n'en est pas question. Il ne s'agit pas d'emploi à défendre. Et je souhaiterais d'ailleurs que les exonérations engagées par la Ville permettent d'exonérer de loyers toutes celles et ceux qui n'ont plus de revenus du fait de la crise. Donc il faut absolument s'opposer à cette délibération. Nous n'avons pas à y souscrire. Au contraire, il faut réduire cet envahissement publicitaire. Ça me semble être extrêmement important.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Oui. Dans cette délibération, il semble qu'il ne s'agit pas de dire pour ou contre la publicité. Mais il s'agit d'exonérer de redevances liées à ce qui s'est passé avec le COVID certains secteurs. Alors le problème, c'est que dans délibération, tout est un peu mélangé. Donc pour nous, ça sera plutôt une abstention. Nous, historiquement, nous votons contre toutes les CDOP et les bâches dans l'occupation du domaine public. Mais là, c'est un petit peu compliqué. Par contre, on a noté quand même quelque chose d'intéressant dans les délibérations, c'est que ces exonérations s'appliquent à des entreprises à qui on demande de ne pas verser de dividendes cette année à leurs actionnaires. Donc pour nous, c'est quand même déjà un progrès.

M. PLIEZ

Merci. La rapporteuse est Alexandra JARDIN. C'est à elle, la parole.

Mme JARDIN

Bonjours, mes chers collègues, Monsieur le Maire. Déjà, merci, Raphaëlle. Je crois qu'il y a un problème de... Il y a une mécompréhension sur cette délibération. On ne parle pas de la question de l'affichage publicitaire, là. On sait qu'on a des divergences. D'ailleurs, je vous rappelle qu'Emmanuel GREGOIRE s'est engagé à revoir le règlement local de publicité en lien avec la révision du PLU. Là, l'enjeu, c'est vraiment, comme le disait Raphaëlle, de voter une exonération pour les concessionnaires de la Ville. Une exonération qui fait suite à un plan de soutien de 40 millions d'euros qui avait été adopté par le Conseil de Paris en mai dernier. Il prévoyait, d'une part, que la Ville ouvre un dialogue avec chaque concessionnaire et chaque délégataire pour étudier les impacts opérationnels et financiers de la crise sanitaire. Et surtout, il prévoyait effectivement la délib qui est là aujourd'hui qui est en fait de trouver des adaptations contractuelles au contrat qu'on a actuellement avec les concessionnaires tels que cela est d'ailleurs prévu par l'ordonnance gouvernementale du 22 avril 2020. Car en effet, il s'agit là d'une obligation contractuelle. D'une part, on va adapter des contrats déjà passés de manière exceptionnelle afin que l'ensemble des concessionnaires de la Ville ne se retrouvent pas en situation de cessation de paiement, et notamment de cessation de salaire et qu'ils puissent honorer les prestations de service public qu'ils doivent accomplir. Ces mesures sont donc nécessaires pour permettre aux titulaires des contrats d'en poursuivre l'exécution. Ensuite, ces mesures d'exonération qu'on vous propose, elles sont obligatoires. Car la Ville en tant que cocontractant et responsable du maintien de l'équilibre général des concessions, le partage des responsabilités entre délégants et délégataires en cas d'événement imprévu est d'ailleurs inscrit dans les contrats. Et surtout, Mme NAGELS le rappelait tout à l'heure, on a un vrai risque de contentieux. C'est-à-dire que ce qu'on vous propose aujourd'hui, ça a été négocié, ça a été âprement négocié par

les services de la Ville afin de ne pas aller jusqu'au risque de contentieux qui coûterait trois fois plus cher à la Ville et qui donc crèverait d'autant plus les recettes de la Ville. Ce n'est pas un cadeau. C'est le fruit d'une négociation âprement menée. Enfin, je vous rappelle juste que les exonérations prévues, malgré les exonérations prévues, tous les contrats de mobiliers urbains et d'affichage restent bien déficitaires en 2020, que comme le rappelait Mme PRIMET, les titulaires se sont engagés, d'une, à ne pas bénéficier d'exonération, de ne pas verser de dividendes cette année, et deux, de respecter des engagements à dimension environnementale. Donc c'est pour toutes ces raisons, parce que, d'une, c'est une nécessité absolue pour l'équilibre des concessions actuelles, que, de deux, c'est obligatoire, et que, de trois, ça nous évite par ailleurs des potentielles dépenses supplémentaires pour la Ville que je vous appelle à voter ce vœu. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Je crois que Jérôme GLEIZES qui, au départ, était le rapporteur, mais a passé la main, voulait prendre la parole.

M. GLEIZES

Oui, parce que le groupe Écologiste va faire des propositions d'amendement à cette délibération au Conseil de Paris qui n'ont pas été évoquées dans ce débat. Mais je voudrais quand même en parler rapidement parce qu'il y a quand même quelque chose qui soit gênant. Le groupe Écologiste demande à ce qu'il y ait une renégociation. Bien sûr tout le monde a tout à fait conscience de l'arrêt de l'activité qui de fait font que certains groupes n'ont pas eu de chiffre d'affaires. Donc c'est compliqué de faire une redevance sur quelque chose où il n'y a pas de chiffre d'affaires, par définition. Mais il y a des choses qui sont gênantes dans cette délibération. Alors c'est vrai que mélanger au moins 8 types de redevances, de soutien à l'activité, c'est un peu compliqué. Donc ça permettrait... il aurait fallu demander donc un vote dissocié sur certaines délibérations. Il y a quand même deux choses qui sont problématiques. La première, c'est sur les colonnes Morris et mâts où, au lieu de demander trois mois, on demande 6 mois d'exonération. À ce que je sache, le COVID n'a pas duré trois mois. Mais là, on demande 6 mois. Et nous, on préfère donc, au lieu de faire un cadeau aux concessionnaires, puisque l'argument, c'est par rapport au soutien à l'activité culturelle, autant qu'on aide directement les théâtres, que cette somme aille directement aux théâtres plutôt que d'aller aux concessionnaires, en l'occurrence ici, de mémoire, c'est Decaux sur celui-là. Ça, c'est la première remarque. Et la deuxième remarque aussi qui est quelque chose qui est tout à fait hors du contentieux : pourquoi réduit-on la part variable alors que de fait s'il y a une part variable, c'est qu'il y a un chiffre d'affaires ? Dans ce cas-là, que la part fixe soit supprimée, pourquoi pas ? Puisqu'il n'y a pas eu d'activité. Mais de fait ça oblige les entreprises à verser une redevance sans avoir eu d'activité. Donc là, c'est totalement déficitaire pour eux. Mais dans le cas où il y a un chiffre d'affaires, donc une part variable, pourquoi on diminue cette part variable ? Donc ça, c'est ce qui est problématique. Il y aura aussi d'autres délibérations qui ne sont pas soumises à ce Conseil d'arrondissement, notamment celle qui concerne LVMH où la fondation LVMH va avoir une annulation de sa redevance alors que c'est un contrat de 46 ans. Donc une année de COVID peut être lissée sur 46 ans. Et je pense que LVMH qui appartient à la plus grande fortune française a les moyens de pouvoir participer aussi au soutien de l'activité de Paris en perdant quelques centaines de milliers d'euros. Ce n'est même pas des millions. Donc c'est pour ça que nous votons contre. Et nous ferons des amendements au Conseil de Paris pour aller dans le bon sens et qu'il ne soit pas non plus contradictoire avec les intérêts de la Ville.

M. PLIEZ

Oui. Je n'ai pas compris le vote. J'ai cru que la langue avait fourché. Nous allons procéder au vote. Je pense quand même, je vais insister sur les éléments que la rapporteuse a peu soulignés. Il ne s'agit pas, ici, d'une délibération qui fait le procès de la publicité ou qui va, au contraire, dans son sens, mais bien quelque chose qui tient compte d'une situation particulière et aussi d'un risque juridique et d'un risque contractuel important pour la Ville. Je tiens à le dire, quelle que soit l'issue du vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DDCT 98 : Subventions (42.500 euros) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne et de l'intégration à six associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS, Mme Annie GAFFORELLI rapporteurs.

M. SALACHAS

Chers collègues, Monsieur le Maire. C'est une délibération qui concerne une subvention accordée entre autres à Autre monde. Je n'allais pas laisser passer l'occasion de m'exprimer et de mettre en lumière Autre monde qui est une association qui, comme tant d'autres en ce moment, a subi de plein fouet l'impact de la crise sanitaire. L'association Autre monde est une association très structurée. C'est un acteur clé de notre territoire dont les actions sont essentielles pour lutter contre la précarisation et l'exclusion des publics du 20^e. Cette association existe depuis plus de 25 ans. Son réseau de bénévoles compte 350 membres. Son projet est fondamentalement social. Elle vise à créer des liens entre les personnes isolées avec un volet fort de lutte contre la précarité. Ses publics, intégrés au cœur de son projet, ils participent à son Conseil d'administration, dans une volonté d'horizontalité avec l'envie aussi de développer leur capacité d'agir de façon autonome. Quelque chose d'un peu particulier à Autre monde, c'est que l'intérêt de son public et de ses bénévoles se partage, c'est-à-dire que très souvent, les bénévoles sortent renforcés de leur expérience de bénévolat au sein d'Autre monde. Très rapidement, parmi les actions les plus importantes d'Autre monde, ils donnent des cours de français pour les migrants. Ils tiennent des permanences d'accès aux droits. Leur local est ouvert pour une cuisine partagée qui accueille l'ensemble des publics, notamment ces familles qui vivent dans les hôtels sociaux et qui ne peuvent pas cuisiner. Ils sont bien sûr montés, devenus très actifs au moment du premier confinement. Et là, ils réitèrent pour faire de la solidarité alimentaire. Ils sont aussi une force de coordination et de formation d'autres associations du secteur afin de mieux accompagner les publics. Il y a aussi leur activité de maraude qui est très importante. C'est une association très complète, très structurée, je le disais tout à l'heure. Et malgré tout, elle est reconnue, elle a 350 bénévoles cette année, bien sûr, comme bien d'autres associations, des problèmes financiers qu'elle ne pourra pas compenser par la tenue de cet événement que constitue la braderie solidaire. C'est un peu un compagnonnage de long terme avec la Mairie du 20^e. C'est un drôle de moment qui amène des choses très positives aux habitants du 20^e, mais qui est aussi un élément solidaire quasi festif pour ces bénévoles. C'est-à-dire que c'est une belle grosse journée qui donne beaucoup de lien et puis de force à l'ensemble de cette association. Enfin, je voudrais noter quelque chose qui concerne les rencontres citoyennes. Ils sont rentrés dans le collectif ressources. Et c'est une très bonne idée dans la mesure où leur public, l'ambition des rencontres citoyennes est d'associer des publics qui ne participent que très rarement à la participation citoyenne, à la démocratie locale. C'était juste une excellente idée de la part de la délégation et puis surtout du collectif de voter l'entrée d'Autre monde à ce collectif. J'en ai fini. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Merci de ces explications.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2020.217 : Autorisation donnée au Maire du 20ème arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement à l'usage de particuliers et des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général. M. Éric PLIEZ rapporteur.

2020 DASCO 110 : Caisse des écoles (20^{ème}) - Subvention 2021 (8.160.621 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018- 2021. M. Éric PLIEZ rapporteur.

2020 DASES 225 : Subventions de fonctionnement (113.554 euros) relatives au fonctionnement de cinq bagageries parisiennes au titre de 2021. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2020 DASCO 144 : Collèges parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (25.138 euros), subventions d'équipement (71.042 euros) et subventions pour travaux (99.584 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DFPE 20 : Subventions (9.517.339 euros), avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19^e) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 152 : Signature de conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance, et d'avenants prorogeant les conventions. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 177 : Subventions (371.875 euros) et avenants n° 5 avec l'association ESTRELIA (20^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DJS 160 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DJS 162 : Subventions au profit de 12 associations participant à la politique de jeunesse (32.500 euros), 6 conventions annuelles d'objectifs, 3 avenants (11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DJS 167 : Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' - Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DLH 167 : Réalisation 7 rue Alphonse Penaud (20^e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 20 logements PLA-I par 3F Résidences. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 169 : Réalisation, 4 rue Pixérécourt (20^e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par HSF. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 187 : Réalisation, 7 rue Dénoyez (20^e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 243 : Réalisation, 87 rue Buzenval (20^e) d'un programme d'acquisition – amélioration de 3 logements sociaux PLS par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 259 : Réalisation, 144 boulevard de Ménilmontant (20^e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 3 logements sociaux (3 PLS) par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 270 : Réalisation 20 rue Gasnier Guy (20^e) d'un programme de création de 5 logements PLS par la SAS « COOP DEDANS-DEHORS ». M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 295 : Plan de soutien aux bailleurs sociaux – Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 315 : Réalisation 92, rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de rénovation de 25 logements par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 SG 32 : Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur une étude urbaine pré-opérationnelle pour le secteur de la Porte de Bagnollet/Gallieni. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2020 DLH 271 : Linkee Paris - 41 rue Mouraud 20^e – Bail civil et aide en nature pour la mise à disposition de locaux à l'association. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2020 DASES 118 : Subvention (4.000 euros) à l'association Pôle de Santé des Envierges (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2020 DAE 265 : Marchés découverts alimentaires et biologiques - mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - avenants aux conventions de délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure.

2020 DPSP 06 : Subventions (16.000 euros) à 7 associations et conventions avec 4 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Lamia EL AARAJE, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.

2020 DJS 179 : Subventions (150.000 euros) et 50 conventions tripartites avec 15 clubs sportifs au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2020. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2020 DJS 187 : Subventions (194.000 euros) à 7 clubs sportifs de haut niveau au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2020 et 3 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2020 DVD 44 : Actions contribuant au Plan Vélo et à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. Subventions (178.978 euros) et conventions avec 11 associations. M. Vincent GOULIN, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.

2020 DFPE 172 : Subventions (34.600 euros) et conventions à 4 associations. Renforcement de l'offre aux familles les samedis matins - activités partagées parents/enfants ludiques et intergénérationnelles. Mme Antoinette GUHL, M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteurs.

2020 DEVE 67 : Subvention (14.000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO - Convention pluriannuelle d'objectifs. M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2020 DDCT 87 : Subvention (145.000 euros) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2021. M. Michel JALLAMION rapporteur.

MA20.2020.261 : Autorisation à Monsieur le Maire du 20^{ème} arrondissement de signer les conventions de domiciliation des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 20^{ème}. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.

2020 DDCT 97 : Subventions d'investissement (39.540 euros) à 2 associations situées en quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2020 DDCT 104 : Subventions de fonctionnement (5.500 euros) à 2 associations pour 2 projets dans le 20^{ème} arrondissement (Appel à projets Politique de la Ville) et avenant à une convention. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2020 SG 39 : Transformations Olympiques - Subventions (14.000 euros) à 4 associations sportives pour lutter contre le décrochage scolaire grâce au sport dans le cadre d'Actions Collégiens. M. Maxime SAUVAGE, Mme Anne BAUDONNE, M. Epency EPARA EPARA rapporteurs.

Après consultation des membres, l'ensemble des délibérations est adopté.

2. Vœux

V20-2020-266 : Vœu relatif à l'«Opération Stendhal / Prairie» envisagée par Batigère Île-de-France (52 rue Stendhal et 55-57 rue des Prairies 75020 Paris), déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. En effet, c'est un vœu qui est relatif à l'«Opération Stendhal / Prairie» qui est envisagée par Batigère Île-de-France au 52 rue Stendhal et 55-57 rue des Prairies. Le Conseil de Paris avait approuvé en novembre 2017, en tout cas le vote d'une subvention pour la réalisation d'un programme de réhabilitation plan climat énergie de 49 logements par Batigère Île-de-France sur ces deux sites. Cet ensemble immobilier est composé de 49 logements construits en 1985 et depuis cette date-là, il n'y a jamais eu de réhabilitation. Donc il y a deux bâtiments : un R+5, un autre R+7 et entre ces deux bâtiments, il y a 7 maisons individuelles en R+1. En mars 2019, Batigère Île-de-France a publié un marché public de missions maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de ces 49 logements mais également pour la création en surélévation de 12 à 14 logements dans le cadre de cette opération. Dans la délibération du Conseil de Paris de 2017, évidemment la subvention accordée par la Ville s'élevait à environ 475 000 €, c'est-à-dire près du tiers du montant des travaux de réhabilitation. Ces travaux, qui devaient se terminer au premier trimestre 2019 n'ont toujours pas commencé. Notre groupe considère, puisque j'ai pu rencontrer un des habitants du quartier, que cette surélévation des maisons individuelles en R+1 représente évidemment une gêne visuelle et une perte de luminosité considérable pour les immeubles voisins, qui sont situés à quelques mètres de ces maisons individuelles, mais également la solution de surélévation des immeubles R+5 et R+7, subiraient évidemment les mêmes effets néfastes. En plus de cela, les travaux de surélévation seraient réalisés en présence des locataires, ce qui évidemment occasionnera des gênes et des nuisances sonores importantes compte tenu de la surélévation qui est envisagée. Enfin, ce projet de surélévation, là encore, est un moyen de densifier cet espace et accentuera l'effet îlot de chaleur en diminuant la circulation de l'air mais aussi en dénaturant une zone qui est actuellement peu dense et encore aérée et arborée. Je vous invite d'ailleurs à vous y rendre. Donc notre groupe souhaiterait que la Mairie du 20^e s'engage à ne pas autoriser le projet de surélévation envisagée par Batigère Île-de-France dans le cadre de l'«Opération Stendhal / Prairie» et que la Mairie du 20^e demande à Batigère Île-de-France de réaliser au plus vite des travaux de réhabilitation de cet ensemble immobilier pour améliorer les conditions de vie de ses habitants. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Oui, Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci. Une explication de vote rapide. Pour les mêmes raisons que j'ai pu exprimer tout à l'heure sur la position du groupe Écologiste sur le PLU bioclimatique, nous nous abstenons sur le vœu présenté par la droite. Effectivement, cette «Opération Stendhal / Prairie» nous semble à la fois précipitée même si on considère que c'est peut-être un petit peu un vœu d'opportunisme de la part de M. DIDIER puisqu'il ne s'est pas lui-même inscrit sur la révision du PLU, qui nous semble bien plus structurante que cette opération en tant que telle. Mais effectivement, elle pose question sur ce qu'on appelle les cœurs d'îlot et les constructions en centrale et sur la luminosité. Donc nous nous abstenons sur ce vœu.

M. PLIEZ

La parole est à Thomas CHEVANDIER. Excusez-moi. J'ai trop regardé à ma droite.

Mme DASPET

Alors M. DIDIER, je suis très, très embêtée par votre vœu, non pas qu'il nous mette en difficulté puisque... Mais simplement, je trouve malvenu et contreproductif. Donc je n'y vois pas forcément une malice de votre part. Mais il y a pas mal de choses qui ne sont pas totalement cohérentes. Il y a des choses fausses. C'est assez normal puisque, comme le programme n'est pas déterminé aujourd'hui et qu'on est justement en train de l'analyser et de travailler dessus, bien de fait, ça agite des fantasmes. Donc on confond une délibération votée sur du plan climat avec une subvention qui va avec comme dans le cadre de tous les plans climat, avec des travaux de réhabilitation et la question de surélévation. Il y a grosso modo trois volets dans ce dossier. Il y a un volet plan climat classique qu'on a à peine commencé à regarder, je vous le dis honnêtement, et qui est loin d'être abouti et de toute façon, ça sera, pour le coup, avec M. ALIBERT, puisque c'est sa délégation. Il y a une question de ce qu'on appelle la QS, donc la qualité de service au sein de la résidence et notamment sur le cœur d'îlot et qui va plutôt valoriser le jardin, supprimer un accès parking et permettre justement d'être... d'aller sur quelque chose de plus végétal. Il y a également cette question de surélévation qui n'est pas unique. Il y a trois bâtiments, il y a trois projets de surélévation. On va les analyser les uns après les autres. Et aujourd'hui, on ne peut pas avoir une position de principe comme ça en mélangeant un petit peu tout. Pour ce qui est de l'accès à la ville de Paris, je vous le dis parce que la copropriété voisine n'est peut-être pas au courant mais la ville de Paris s'est déjà opposée à un projet de surélévation sur un des immeubles, enfin, sur deux des immeubles même. Donc le travail est fait, et bien au-delà de l'aspect politique des choses. Il y a déjà des décisions qui ont été prises sur ce dossier bien en amont. Pour le reste, je suis un peu embêtée et je suis un peu déçue. Je vais vous dire pourquoi, parce que la copropriété en question qui s'appelle collectif, mais qui est surtout la copropriété voisine a pris contact avec nous. On leur a répondu plusieurs fois. On va aller visiter avec eux, avec M. CHEVANDIER d'ailleurs, en janvier parce qu'on aura, on l'espère, plus de facilité à pouvoir faire des visites en extérieur de sites qu'aujourd'hui, leur propre résidence et pour pouvoir comprendre mieux les impacts et les difficultés auxquelles ils pourraient être exposés. Donc ce rendez-vous, il est pris. On a d'ores et déjà annoncé à ces copropriétaires voisins qu'on avait demandé à Batigère de retravailler le dossier, de nous faire d'autres propositions et qu'on allait lancer un volet de concertation, qu'on leur demandait puisque ce n'est pas un bailleur de la ville de Paris. C'est un bailleur social mais qui n'appartient pas... dont la ville de Paris n'est pas actionnaire majoritaire. On leur a d'ores et déjà demandé de travailler en concertation et en information avec la copropriété voisine mais aussi les autres copropriétés voisines et plus largement avec les habitants du quartier. Donc c'est un peu compliqué à la fois de nous demander de faire de la médiation avec un bailleur social et en même temps d'arriver ce soir avec un vœu qui voudrait arrêter les choses tout de suite. C'est tout le contraire de la concertation. Donc moi, ça ne met pas à l'aise du tout. Quant aux considérants, enfin, la demande qui est faite à la fin, c'est-à-dire qu'on s'engage à ne pas autoriser le projet, je vous le dis juste très simplement, légalement on n'en a pas le droit. Il y a plusieurs types de surélévation. Il y a celles qui sont de droit justement parce qu'elles s'inscrivent dans les gabarits cadre du PLU, de l'intérêt de le réviser par ailleurs. Et il y a celles qui demandent des dérogations à ce PLU. Là, pour le coup, de fait, si on parlait de l'îlot central, Batigère est dans son droit. Batigère peut monter en hauteur, tout comme d'autres promoteurs immobiliers privés, ils ne se gêneraient certainement pas pour monter, quitte à supprimer des vues, quitte à... Mais ça pour le coup, quand on achète des logements dans une copropriété, on est aussi censé se renseigner sur l'état du cadastre, l'état du PLU et ce qui se passe à côté. Ou alors il faut changer d'agent immobilier. Il faut peut-être se retourner vers lui aussi au bout d'un moment. Donc sur ce que vous demandez de manière générale, c'est que ça soit retravaillé. J'imagine que vous vous faites le porte-voix des voisins. C'est ce qu'on a commencé à faire. Je vous le redis comme je leur ai dit : on a travaillé avec M. CHEVANDIER et le cabinet du Maire pour que d'autres propositions nous soient faites. On n'est pas nous, aujourd'hui, arrêté sur une position ou sur une autre. On essaie de trouver quelque chose qui soit équilibré, qui permette à la fois de créer du logement social. Et ça, on l'assume comme toujours. On ne va pas relancer le débat des délibérations précédentes, mais aussi qui apporte une qualité de vie meilleure aux locataires, ce que vous demandiez tout à l'heure, Monsieur. Puisqu'on est quand même sur une résidence de logements sociaux de trois bâtis différents. Ils ont droit d'avoir une baisse de leur charge énergétique. Ils ont droit d'avoir un confort de vie et une qualité de vie supérieure. Donc nous, on est aussi là pour ces gens-là. Alors j'ai l'impression qu'il y a un problème sur des réhabilitations qui avaient dû être menées. Ça, j'avoue que je n'en suis pas au courant. Si vous êtes en contact avec des locataires qui seraient insatisfaits de la gestion locative Batigère, ce qui peut arriver par ailleurs dans d'autres endroits du 20^e, je vous invite à leur donner les coordonnées pour que... et celles surtout de

Thomas CHEVANDIER puisque c'est un peu son rôle sur toutes ces questions de médiation locative. Et on les recevra bien évidemment et on les écouterait. Mais moi, rien de ce type ne m'est venu aux oreilles jusqu'à présent. Donc je vais vous demander de retirer ce vœu parce que ça m'embêterait de voter contre alors que c'est exactement le travail qu'on est en train de mener. C'est juste qu'il est à la fois plein d'approximation et que sa conclusion n'est pas recevable. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER. Et Danielle SIMONNET. Alors Danielle SIMONNET d'abord. Excusez-moi.

Mme SIMONNET

J'entends vos explications, Virginie DASPET. Mais en fait, elles ne sont pas convaincantes. Parce que si je comprends bien, vous n'êtes pas en désaccord sur le fonds à ce qui est écrit dans ce vœu. C'est-à-dire vous n'êtes pas en désaccord, qu'il y a quand même un problème manifeste que si les dossiers doivent être dissociés en ce qui concerne le plan climat et en ce qui concerne la surélévation, de fait, ils sont concomitants dans le temps. En 2017, ils ont donc touché les subventions de la Ville pour pouvoir faire les réhabilitations dans le cadre du plan climat mais que ces réhabilitations n'ont pas encore eu lieu. Et là, de fait, ils commencent à vouloir engager des projets de surélévation tellement contestés et contestables que la Ville du coup en a... elle s'est déjà opposée à deux. Donc on est bien d'ores et déjà dans un bras de fer de la Ville avec cette opération-là, parce que, j'imagine, la Ville a une certaine cohérence dans sa gestion de ce dossier avec ses engagements si elle est contre la surélévation qui peut, à un moment donné, aggraver les situations d'îlot de chaleur, eh bien, elle essaie au contraire de dédensifier quand c'est possible. Donc vous ne nous avez pas apporté les explications qui permettraient de comprendre pourquoi la Ville s'est déjà opposée à deux et pas au troisième. Donc je pense qu'on est dans une logique de rapport de force et que, même si je suis sur énormément de sujets en total désaccord avec bien souvent ce qu'exprime le groupe de M. François-Marie DIDIER, sur ce que je lis, là, je ne suis pas en désaccord. Donc je voterai pour ce vœu. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Je ne sais pas si c'est la proximité physique dans cette salle mais depuis le début de ce Conseil d'arrondissement, Mme SIMONNET, à chaque fois vous nous dites que vous êtes en désaccord avec M. DIDIER sur tout. Et à chaque fois, vous nous expliquez que vous êtes d'accord avec lui sur ce point-là. Donc peut-être que c'est des questions géographiques. En tout cas, je me permets de le noter. Sur ce vœu-là, Mme DASPET a été particulièrement complète. Il s'agit d'un vœu qui amalgame un certain nombre de dossiers qui sont très différents les uns des autres. Encore une fois, Mme SIMONNET, un plan climat, une surélévation, ce n'est pas du tout la même chose. Ce n'est pas du tout les mêmes processus. Ce n'est pas du tout les mêmes décideurs à la fin. Ce n'est pas du tout les mêmes logiques. Enfin, Mme SIMONNET, sur la question de... ce n'est pas parce que la Ville a refusé deux fois une surélévation qu'elle va forcément accepter la troisième fois. La Ville, elle est dans la recherche de l'intérêt général. L'intérêt général, il peut passer par un rapport de force à un moment avec un bailleur. Mais on peut considérer qu'on refuse une, deux, trois propositions d'un bailleur ou d'un promoteur immobilier et que la troisième ou la quatrième proposition, elle va dans le sens de l'intérêt général. Le sens de l'intérêt général, c'est les grands principes qu'on a discutés avant, notamment sur les questions de logement. Donc sur le fond de ce vœu, il nous demande de fermer une situation alors qu'on est en pleine discussion, on est en pleine négociation et que nous, notre rôle, il est de chercher à améliorer à la fois les conditions de vie des riverains et en même temps d'améliorer l'offre de logement, notamment sur cette parcelle qui est une parcelle qui est déficitaire en logement social. Ça aussi, c'est une de nos boussoles. Donc évidemment, si vous ne le retirez pas, nous voterons contre au sein du groupe Paris en commun.

M. PLIEZ

Merci. Donc question : est-ce que vous maintenez ce vœu ? Très bien. Donc ce vœu est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2020-267 : Vœu relatif à l'implantation et au développement d'espaces de travail partagés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales et améliorer les conditions d'exercice de l'activité professionnelle en télétravail, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}.

Mme ZIANE

Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues.

M. PLIEZ

Excusez-moi. Allez-y.

Mme ZIANE

Merci. Donc c'est un vœu qui est assez général. Simplement pour... j'ai eu l'occasion d'échanger d'ailleurs avec Alexandra JARDIN sur le sujet. Simplement pour marquer en fait notre attachement à lutter contre à la fois les inégalités scolaires mais aussi à proposer, dans le cadre de cette image de ville résiliente, aussi de nouveaux cadres de vie dans le cadre de nouveaux modes de travail. Donc c'est un vœu qui s'appuie essentiellement sur deux constats. D'abord, les inégalités sociales, et notamment scolaires, que subissent les habitants et les familles des quartiers populaires, que vous connaissez tous, à la fois les difficultés d'accès à Internet, l'insuffisance de matériel et d'équipements informatiques, le surpeuplement de logements, mais aussi l'absence et surtout la rareté des espaces de travail partagés dans le 20^e arrondissement et plus généralement dans l'Est parisien. Ils sont pourtant écologiques puisqu'ils permettent de mutualiser, vous le savez, à la fois la consommation d'espace et de ressources en favorisant les mobilités décarbonées et s'inscrivent parfaitement, comme nous l'avons rappelé, dans l'idéal d'une Ville plus résiliente. Ce vœu sera évidemment complété tout au long de cette mandature par des vœux plus précis, plus détaillés. Mais d'ores et déjà, nous souhaiterions, de la part de la majorité et des élus présents, un engagement à la fois sur le renforcement des partenariats existants avec les entreprises qui gèrent des espaces de travail partagés. Et puis pour la suite, un engagement sur un véritable maillage de notre Arrondissement vis-à-vis des espaces de coworking avec une implantation puis le développement, si possible, dans le plus de quartiers. Puis nous souhaitons évidemment être beaucoup plus impliqués dans les futurs diagnostics qui seront formulés, les études d'impact et puis les feuilles de routes qui pourront être menées tout au long de cette mandature. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. S'il n'y a pas de prise de parole, je vais laisser Alexandra JARDIN. Lila DJELLALI avant la réponse.

Mme DJELLALI

Chers confrères, bonjour. Bonsoir. Je tenais à m'exprimer également sur ce vœu en tant qu'adjointe à l'ESS, Économie Sociale et Solidaire, qui se positionne depuis même l'ancienne mandature sur ces questions d'espaces partagés. Vous parliez également du manque d'espaces partagés dans le 20^e, on en a déjà certains qui fonctionnent très bien. Vous avez la possibilité, vous parliez de l'accès à Internet, puisque dans des quartiers prioritaires de la Ville, vous avez Simplon, vous avez également Garage numérique, vous avez dans la possibilité d'aller rencontrer aussi les Décodéuses. Vous avez aussi la possibilité d'aller chez Kimia qui est un nouveau café où en fait vous pouvez également venir vous installer, où les enfants, parce qu'on oublie beaucoup les mères célibataires qui essaient de reprendre un emploi. Vous avez donc, les enfants sont d'un côté. Et vous avez la possibilité de travailler toute une journée à des prix corrects. En fait, ce qui me dérange plus dans votre vœu, c'est que vous parlez d'entreprise. Donc en fait, on ne peut être que d'accord sur l'intention, mais trop léger,

à mon sens. On a plus une vision d'entreprise sociale, d'entreprise qui accompagne aussi les entrepreneurs. On a le souci de ne pas laisser aussi des entreprises privées. On en a déjà dans le 20^e arrondissement. On a le groupe Accor qui se positionne dessus. Et si vous y alliez au moins une journée, vous vous rendez compte que votre... le peu de chiffre d'affaires que vous allez faire, vous allez l'injecter à l'intérieur. Donc il n'y a aucun encadrement. Tout ça pour dire que oui, effectivement, on est d'accord sur l'idée. Mais sur la méthode, pas du tout. On peut très bien, moi, sur la feuille de route et en accord avec le central, bien évidemment, on a peut-être deux projets qui pourraient vous intéresser. Et je vous invite à venir, vu que vous vouliez aussi participer à tous les futurs projets, avec grand plaisir. Vous avez évoqué, vous-même, la mobilité pendulaire, si on reprend les termes de langage par rapport à cela. Oui, effectivement, ça a un impact positif contre le changement climatique. On peut aussi très bien reprendre l'exemple du travail où on pourra vous associer avec grand plaisir également, avec tous les acteurs autour de la table, comme, par exemple, les bailleurs sociaux ou encore la Semaest qui permettront de pouvoir lancer des appels à projet avec des porteurs qui ont notre vision économique, sociale, solidaire et inclusive. J'amène à ne pas voter pour ce vœu et de pouvoir le travailler par la suite.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à... Vous vouliez répondre ? On laisse Alexandra JARDIN vous répondre ?

Mme JARDIN

Oui, on disait, on a eu l'occasion d'échanger sur ce sujet. Effectivement, on partage complètement la nécessité de réduire les inégalités sociales au sein du 20^e, notamment dans la période particulière, on pense qu'il est véritablement d'accompagner les entreprises et l'emploi à réussir à aller mieux dans la période, comme vous le soulignez, de crise sanitaire. Et qu'on fait le même constat quand même qu'il manque un certain nombre d'espaces de travail partagé, même si vous l'avez rappelé il y en a certains, il y a certains points d'accès à l'informatique, mais il nous manque encore des espaces de coworking dans le 20^e. Cependant, même si on partage ces deux constats, d'une, dans le contexte sanitaire actuel qui préconise plutôt le télétravail et d'éviter d'avoir des gens dans la même pièce et de travailler dans la même pièce, on dit qu'il n'y a pas urgence à voter ce vœu. Par ailleurs, nous avons bien l'intention d'accroître l'offre d'espace de travail partagé. Ça fait moi-même partie de ma feuille de route. Ça fait partie de celle d'Afa GABELOTAUD qui a bien rappelé qu'il y avait un déséquilibre et qu'il fallait rééquilibrer l'Est parisien en lieux d'espace de travail. Nous avons l'intention avec l'ensemble des élus concernés, notamment je pense à l'adjointe à l'urbanisme ou aux bailleurs sociaux, et donc à l'ESS, on va y réfléchir ensemble, et inscrire cette démarche dans le cadre d'un projet de territoire impliquant l'ensemble des acteurs. Donc nous ne voterons pas ce vœu car il nous semble, d'une part, non urgent au regard de la crise sanitaire mais surtout vraiment pas utile étant donné que c'est tout à fait dans notre feuille de route et dans nos intentions. On vous appelle plutôt à le retirer. En tous les cas, je me réjouis que vous votiez les futures délibérations qu'on aura apportées sur le sujet.

M. PLIEZ

Merci. Je vous redonne la parole, Madame, en changeant de charlotte.

Mme ZIANE

Merci. Je veux simplement répondre à ma collègue sur l'intervention précédente. Peut-être que les propos n'ont pas forcément été bien formulés. Nous saluons évidemment toutes les initiatives qui sont prises dans le 20^e arrondissement en matière d'économie sociale et solidaire qui sont évidemment fondamentales et en particulier dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale pour ne pas dire plus encore que nous traversons. Simplement, nous souhaitons, à travers ce vœu, mettre l'accent sur à la fois le déséquilibre d'offre qui existe entre l'Est et l'Ouest et aussi l'insuffisance d'informations parfois qui ne nous parviennent pas. Donc si vous avez évidemment de nouveaux projets, n'hésitez pas aussi à les porter à notre connaissance, qu'on puisse aussi y participer, proposer aussi un autre point de vue et être tout simplement associés dans le cadre de l'opposition que nous sommes. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Madame, maintenez-vous votre vœu, du coup ? Vous maintenez votre vœu ? Très bien.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2020-268 : Vœu relatif à l'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements scolaires et de petite enfance, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}.

Mme ZIANE

Donc c'est un vœu qui porte effectivement sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements scolaires et de petite enfance. Un vœu sur un autre sujet fondamental qui est la pollution de l'air, que nous connaissons tous. Nous rappelions simplement la présence, donc la nécessité d'améliorer évidemment le cadre de vie de nos enfants en rappelant notamment la présence de polluants dans le sol des crèches et des halte-garderies avec des concentrations non négligeables qui ont été mises en évidence par un certain nombre d'études dont celle que nous citons, à savoir l'étude de Robin des bois du 16 novembre 2019. Nous souhaitons à ce titre demander, dans le cadre de ce vœu, un engagement sur un véritable plan d'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements scolaires et les crèches avec notamment quelques pistes de propositions, à savoir la généralisation des capteurs, l'utilisation autant que possible de produits d'entretien naturels et puis l'expérimentation de purificateurs d'air filtrant les particules et les gaz polluants. Je vous remercie.

M. PLIEZ

J'ai une demande de parole de Vincent GOULIN qui est là, pour nos caméras.

M. GOULIN

Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la lutte contre le réchauffement climatique est vraiment au cœur des politiques menées par les écologistes et au-delà de toute personne se préoccupant de la qualité de l'air et de l'environnement. En effet, tant au niveau national qu'au niveau local, nous avons été bien souvent seuls à alerter des effets de la pollution atmosphérique et du réchauffement climatique avec ses conséquences désastreuses sur la santé de nos concitoyens, à commencer par les plus vulnérables d'entre eux, à savoir les enfants. Dans cet esprit, nous avons toujours porté ou soutenu toute mesure visant à lutter contre le réchauffement climatique et ses effets. Ainsi, à l'échelle de notre Arrondissement, je citerai le projet Respirons mieux dans le 20^e, projet qui a été porté par l'ensemble des Conseils de quartier en 2018, dont j'ai eu l'honneur d'être l'un des membres, visant avec le concours des habitants et d'Airparif notamment, à mieux mesurer la qualité de l'air non pas seulement dans les crèches et les écoles comme vous le proposez, mais dans tous points de l'arrondissement au travers de la démultiplication de points de relevé. Sans vouloir paraître désagréable, il ne me semble pas y avoir vu votre formation politique y être représentée mais peut-être n'en ai-je pas tout simplement gardé le souvenir. Ainsi, nous nous réjouissons que la prise de conscience écologique ait fini par infuser dans la quasi-totalité des formations politiques jusqu'à la droite que vous représentez ici. Cependant, si cette prise de position, même tardive, est à saluer, elle ne saurait cacher votre préférence d'agir non pas sur les causes, mais seulement sur les conséquences de la dégradation de la qualité de l'air. En effet, en étant tout à fait factuel, même si vous n'étiez pas encore élus, pas plus que moi d'ailleurs, faut-il rappeler que votre formation politique s'est toujours opposée à toute proposition en la matière, notamment de la réduction de la place de la voiture, comme on l'a vu par exemple sur la question de la piétonisation des quais de Seine, contre laquelle votre chef de file, Mme DATI, au niveau parisien, s'est fortement opposée au sein même de son arrondissement. De même au niveau de la région, on a vu la position de Mme PECRESSE concernant le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry. En même temps que représentant un coût pharaonique pour le contribuable, ce projet ne règle aucunement les problèmes de pollution. Bien au contraire. L'incinération étant une solution très polluante dans la mesure où la dioxine qui est notamment rejetée dans l'air est un dangereux perturbateur endocrinien impactant prioritairement la santé des plus fragiles d'entre nous, notamment celle des enfants. Ainsi, si l'objectif du vœu nous est proposé aujourd'hui est parfaitement louable, sa portée ne nous semble pas être à la hauteur des enjeux en ayant en outre un caractère opportuniste. Pour ces raisons, le groupe Écologiste

s'abstiendra sur le vœu présenté par les Républicains en ne doutant pas de votre soutien lorsqu'il s'agira de porter, durant les 6 prochaines années de cette mandature, des mesures ambitieuses et pas forcément populaires visant à agir sur les causes et non pas seulement sur les conséquences des différentes sources de pollution. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Anne BAUDONNE puis à Lyes BOUHDIDA-LASSERRE.

Mme BAUDONNE

Merci. C'est une explication de vote en fait. Donc le groupe Communiste et citoyen votera contre ce vœu pour quelques raisons. D'une part, parce qu'en fait, ça fait longtemps que la Ville s'inquiète en fait effectivement de la qualité de l'air et qu'il y a quand même des expérimentations qui ont lieu au moins depuis 2014. Par exemple, dans le 14^e où des tests ont été initiés pour mettre en place une nouvelle méthodologie basée sur la prévention avec un bureau, des études, des points réguliers, etc. Donc la question intéresse, nous intéresse beaucoup déjà. Il y a une campagne également de surveillance de la qualité de l'air intérieur qui est menée par la DASCO et qui en fait a conclu que, sur les 362 écoles de Paris qui étaient mesurées, 6 seulement atteignait de temps en temps le seuil limite à l'un des polluants. Enfin, dans plusieurs écoles, des dispositifs ont été mis en place qui combinent à la fois comme vous l'avez dit, des capteurs performants mais un système aussi de ventilation mécanique qui permet de ventiler, d'aérer ces espaces intérieurs. Et aussi ce sera le dernier, la rue aux écoles, que nous mettons en place en fait a, dans cet esprit, de vouloir que l'environnement, en ayant moins plus de végétalisation, moins de circulation, qu'il y ait également moins de pollution aux abords des écoles. Enfin, on rappelle quand même que dans toutes les mesures sanitaires, il est quand même préconisé que les établissements ou que les pièces soient aérées très régulièrement, ce qui ne serait pas le cas peut-être avec ce que vous proposez. Donc nous voterons contre ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Donc Lyes BOUHDIDA-LASSERRE. En suite prise de parole de Sylvain INDJIC pour le groupe Générations.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Oui. Merci. Chers collègues. Je partage votre préoccupation pour la santé des enfants de notre Arrondissement. Et je vais vous répondre techniquement pour vous rassurer sur les points que vous abordez dans votre vœu. Concernant la petite enfance, sur la qualité des sols, une campagne a été menée entre 2015 et 2019 et notamment sur l'ensemble des structures qui se situent dans notre Arrondissement sur d'anciennes terres industrielles. Trois établissements, on ne va pas embellir le tableau, en effet ont posé problème dont un est fermé aujourd'hui et deux ont un suivi très précis avec une adaptation à des modes d'accueil. Mais pour le reste, la situation n'est pas alarmante. Au contraire, les enfants sont accueillis de la meilleure manière dans ces structures. Sur la qualité de l'air, comme l'a dit ma collègue, il y a la qualité de l'air extérieur où en effet, Paris est pleinement engagé avec le développement de la mobilité active pour laquelle, vous n'avez pas forcément voté pour, vous n'avez pas soutenu. Ce développement de la mobilité active a montré des résultats, comme l'association Respire l'a montré. Paris est la ville d'Île-de-France où le taux d'azote a le plus baissé en 6 ans. C'est un score... C'est les chiffres qui le montrent. Donc on mène une politique sur la qualité de l'air extérieur. Et sur la politique de l'air intérieur de nos établissements de la petite enfance, là encore, nous avons un suivi très précis avec une campagne qui a été menée jusqu'à l'année dernière qui a entraîné une adaptation des modes d'accueil, et notamment sur les usages : répartir les enfants sur différents dortoirs plutôt qu'un seul ou améliorer les systèmes de ventilation. Ce sont des choses qu'on a en tête. Des équipes sont dédiées et effectuent des contrôles. Voici pour le point technique. Pour le point concernant la ventilation, et votre troisième considérant qui me dérange particulièrement. Je suppose qu'il est là aussi pour faire la promotion de ce que votre groupe effectue dans certains arrondissements, à savoir mettre en place des purificateurs d'air. Tout d'abord, l'utilité de ces purificateurs, si c'est ce que vous souhaitez, n'a pas du tout été démontrée. L'Anses ne l'a pas recommandé. Et au contraire, des études ont montré leurs effets totalement inutiles, en particulier sur les polluants. Également, ces purificateurs engendrent des nuisances sonores qui sont incompatibles avec le plan climat. Et enfin, pour revenir sur la question des fenêtres qui m'a particulièrement

interpellé, lors de mes rencontres avec les professionnels de la petite enfance, je vois des professionnels qui sont au quotidien engagés pour l'accueil des enfants, pour le respect du protocole sanitaire qui ont un stress énorme à faire face à du public, et qui s'exposent potentiellement à un risque. En tant que Mairie, nous devons les soutenir dans ce respect du protocole qui est fixé nationalement. Ces purificateurs ou d'autres alternatives ne sauraient remplacer ce protocole. Donc nous espérons en effet pouvoir fermer les fenêtres comme vous le suggérez. Mais dans ce cas-là, cela voudra dire que la situation sanitaire se sera nettement améliorée. J'appelle donc à voter contre ce vœu.

M. INDJIC

Oui, merci. Je ne vais pas revenir sur les éléments techniques qui ont été largement détaillés par mes collègues. Juste pour vous dire que le groupe Générations va évidemment voter contre. Et pour vous dire aussi qu'on est un petit peu surpris par ce vœu, même si c'est très bien. On est ravi que vous vous préoccupiez du coup de ces questions. Mais ce qui est étonnant, c'est que, derrière, vous vous opposez à toutes nos politiques qui consistent à lutter contre le réchauffement climatique, à améliorer la qualité de l'air. Donc j'espère qu'en tout cas, pour les prochains mois et les prochaines années, on pourra se retrouver sur ces politiques et que vous soutenez toutes les politiques qui sont menées par le Maire Anne HIDALGO sur ce point.

Mme ZIANE

Une petite précision sur ce que vous venez de dire. En l'occurrence, pour cette mandature et s'agissant des mobilités, on ne s'est jamais, en tout cas, moi, depuis que je suis élue, je ne m'oppose pas à des modes de transport ou à des politiques de mobilité, simplement à la méthode. Et en l'occurrence, à une concertation qui n'est pas forcément optimale.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2020-269 : Vœu relatif au droit à la tranquillité des riverains résidant à proximité du Carrefour et des autres commerces et entreprises du 94 avenue Gambetta (ancien Rectorat), sur proposition de Danielle Simonnet de de Laurent Sorel.

Mme SIMONNET

Oui, merci, Monsieur le Maire. Ce vœu, comme vous... pour ceux qui étaient là déjà dans la dernière mandature, ce vœu est sur un sujet qui est, entre guillemets, très sensible dans le 20^e arrondissement puisqu'il y a eu une mobilisation très forte lorsque l'ancienne Marie du 20^e avait décidé de donner son autorisation pour que l'ancien bâtiment qui accueillait le Rectorat de Paris soit transformé en un grand centre commercial. Pourtant, la Maire pouvait s'y opposer. Puisque quand on dépasse un certain nombre de mètre carré, la procédure n'est pas la même. Et là, on est dans une situation où de fait, comme vous le savez, depuis longtemps, le Carrefour a ouvert. Mais il y avait, à ce moment-là, dans la mobilisation l'exigence qu'au moins, quitte à perdre, il y a quand même des espaces de mètre carré qui soit réservé à des locaux associatifs. Il y avait d'ailleurs une bataille dans le précédent Conseil d'arrondissement sur le nombre de mètre carré pour que vraiment il puisse y avoir un regroupement d'associations qui puissent utiliser une partie des locaux. Là, aujourd'hui, il n'y a pas de nouvelles informations sur quels sont les espaces réservés pour des associations. Les riverains d'ailleurs ont découvert qu'en plus du supermarché Carrefour, il y avait par ailleurs un Biocoop qui allait s'installer, il y avait aussi Publicis qui s'est installé. Et il allait y avoir aussi une école de formation. Donc ils se posent la question si les locaux d'intérêts généraux qui auraient dû être alloués à des associations est-ce qu'ils le sont pour ces écoles de formation ? Ou est-ce qu'il y a bien des locaux qui vont être réservés aux associations ? Où est-ce que ça en est exactement ? Puisqu'ils n'ont plus d'informations là-dessus. Ça, c'est une partie du vœu. La deuxième partie du vœu, c'est que les riverains, et notamment ceux qui sont du côté de la rue Manouchian, ils subissent des nuisances terribles. Alors qu'au début, Carrefour s'était engagé et avait affiché qu'il ne ferait pas de... non pas de livraison mais d'approvisionnement avant 7h du matin. En fait, dès 5h du matin, que les camions font leur valse. Et même si c'est des camions qui sont soi-disant silencieux, dès la marche-arrière, ça fait énormément de bruit. Quand ils se croisent, ils se klaxonnent. Donc ça devient infernal. Vous rajoutez à cela un problème aussi dans la gestion des déchets de la part de Carrefour, manifestement, dans leur espace.

Ils entreposent notamment tout le polystyrène et parfois la glace avec toujours une crainte que ça attire les rats parce que ce n'est jamais des déchets, entre guillemets, propres. À travers ce vœu, nous souhaiterions que la Mairie du 20^e, avec évidemment la Mairie de Paris et les services compétents concernés, exige que la convention en fait, avec Carrefour et avec les autres entreprises qui s'installent, puisse être à nouveau résignée. Avant qu'elle ne soit résignée, qu'il y ait bien sûr une concertation avec les associations et les habitants pour exiger l'engagement d'un auvent qui avait été promis par Carrefour et qui n'est toujours pas effectif, qu'il puisse y avoir un engagement très clair sur le respect des horaires d'approvisionnement, pas avant 7h du matin, par exemple. Et puis aussi un engagement sur l'absence d'entrepôt des déchets. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Carine EKON. Y en a-t-il d'autres ? Antoinette GUHL. Antoinette GUHL. Carine EKON pour répondre ensuite.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues. L'installation du Carrefour Gambetta au 94 de l'avenue est devenue le symbole des dysfonctionnements de notre Mairie d'arrondissement à la dernière mandature. Dénier de démocratie, informations trop tardives aux élus pour qu'ils puissent réagir sur la destination du lieu, les élus ont été bernés, les riverains également. À cela s'ajoute la non préemption de la ville de Paris malgré une demande formulée. Mais nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle mandature avec un nouveau Maire, de nombreux nouveaux élus. Oui, malheureusement, Carrefour s'est implanté en face d'un Monoprix à quelques pas d'une des rues composées de petits commerçants les plus dynamiques du 20^e. Nous le regrettons. Alors Monsieur le Maire, le groupe Écologiste vous demande effectivement sur ce dossier de veiller bien sûr aux règles de voisinage par Carrefour, mais surtout peut-être de reprendre la négociation qui concerne ce local associatif. Ce qui a été fait a été fait. L'espace a été attribué à Carrefour et nous le regrettons. Mais aujourd'hui, il nous reste, et j'espère qu'il reste de l'espace pour les associations du 20^e qui souhaitaient s'installer là. Les Écologistes sont également volontaires, si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, pour participer à une rencontre avec Carrefour. Nous allons donc, Mme SIMONNET, voter votre vœu et nous réitérons le soutien du groupe Écologiste au collectif Carton rouge à qui nous nous sommes associés lors de la précédente mandature contre ce projet.

M. PLIEZ

Je ne vois plus de prise de parole ? Donc Carine EKON pour répondre.

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues ! Mme GUHL, je suis assez étonnée par votre position dans la mesure où M. GOULIN fait partie de la délégation justement qui va à la rencontre du Carrefour pour négocier les différentes clauses de la nouvelle convention. Alors pour rappel, je tiens à préciser que le groupe PS et apparentés, la précédente mandature était aussi fortement contre l'implantation de ce Carrefour. En vain. Bien sûr que si, Mme SIMONNET. Concernant votre vœu, un certain nombre de choses mises en place par l'Exécutif est en cours. Sur l'aspect sécurité, nuisances, propreté, une rencontre de médiation pilotée par ma collègue, Lamia EL AARAJE, va être organisée dès décembre avec les élus concernés et les différentes associations du groupe Manouchian. En ce qui concerne les nuisances imputées au Carrefour, plusieurs réunions sont prévues également dès décembre avec les différents élus et le directeur du Carrefour, réunions qui seront pilotées par moi-même. Sachez tout de même que la DPSP a déjà pris contact avec le responsable du Carrefour pour lui rappeler les règles qui lui incombent en matière d'approvisionnement et de gestion des déchets. En vain. Concernant les locaux prévus dans la convention et qui seraient destinés aux associations, le local... évidemment, le local avait bien été fléché pour les associations du quartier. Mais les loyers restent extrêmement élevés bien que préférentiels. Ce qui explique le fait qu'aucune association n'a pu se positionner sur ces locaux. Par ailleurs, la ville de Paris aurait bien évidemment aimé préempter ces locaux et les réserver aux associations du quartier. Mais compte tenu du montant colossal, puisque nous parlons de plusieurs millions d'euros, la Ville s'est retrouvée dans l'incapacité financière d'acquiescer ces locaux. Par ailleurs, la problématique liée à la carence des locaux associatifs est un constat que nous partageons tous puisque c'est un constat qui est global sur tous les arrondissements

de Paris. Nous avons en effet très peu de visibilité sur les locaux associatifs vacants. Pour information, une grande opération va être menée par l'adjointe de la Maire de Paris en charge de la vie associative pour vérifier la disponibilité de locaux associatifs et pouvoir reloger les associations qui en ont besoin car aujourd'hui, il est vrai qu'il y a beaucoup, beaucoup de demandes pour très, très peu d'offres avec parfois des loyers assez dissuasifs. En complément de tout ce que je viens de dire, sachez que nous avons, avec ma collègue Lila DJELLALI, rencontré les gérants de ce nouveau Biocoop. Ils sont extrêmement mais extrêmement attachés au 20^e arrondissement. Ils sont implantés depuis longtemps. Et par ailleurs, ils ont une démarche extrêmement inclusive puisqu'ils proposent un travail vraiment commun avec les habitants et les associations, quitte à leur mettre à disposition un espace au sein de leur magasin, un espace qui serait dédié à des activités associatives ou à des ateliers autour de l'alimentation saine et autour de la cuisine. Donc par conséquent, compte tenu du travail déjà amorcé par l'Exécutif, nous vous demandons d'attendre au moins l'issue des différentes rencontres et négociations avec les acteurs concernés et de retirer ou reporter votre vœu, Mme SIMONNET, à un Conseil d'arrondissement ultérieur si les conditions ne vous satisfont pas. Merci.

M. PLIEZ

Mme SIMONNET. Puis Mme GUHL.

Mme SIMONNET

Je vous remercie pour ces informations. Je maintiendrai le vœu. Et je pense qu'il faut qu'il y ait un changement de rapport au vœu. Ce vœu, il doit vous aider dans le rapport de force et des discussions que vous allez aborder. Il n'est pas un vœu qui vous sanctionne. Il n'est pas un vœu qui évalue ce que vous faites. Au contraire, c'est un vœu sur lequel, vous pouvez vous appuyer. Vous pouvez aller en discussion avec Carrefour, dire : « Eh bien, voilà. Le Conseil d'arrondissement, il est déterminé. Il est déterminé pour que les droits des locataires, des habitants de la rue Manouchian, soient respectés et que cette nouvelle convention y réponde. Le Conseil d'arrondissement est déterminé sur les locaux associatifs. » Appuyez-vous sur cette démarche-là. L'objectif d'un vœu, ce n'est pas simplement d'entériner in fine, une fois que tout est fait. Sinon, ça ne servirait à rien. Si une fois que vous avez terminé les négociations, ces choses-là ont été perdues, mais ça m'importe peu de revenir vers vous et de faire un vœu une fois que tout est fini. Vous comprenez ? Donc c'est dans la logique du rapport de force. Donc je maintiendrai mon vœu. Je remercie le groupe Écologiste parce qu'on a toujours été dans cette bataille-là ensemble. Ce qui n'était pas le cas de tous les groupes. Mais il y avait aussi le groupe Communiste. Sur le local fléché pour les associations dont les loyers étaient trop élevés, moi, j'aurais bien aimé savoir à combien le m² Carrefour le propose, que ce soit en location ou que ce soit en vente. Et quelle superficie, si vous avez ces éléments-là ? Sinon, ultérieurement, je suis intéressée par ces informations. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Alors j'ai deux prises de parole. Antoinette GUHL puis Virginie DASPET, puis Raphaëlle PRIMET.

Mme GUHL

Oui, je rebondis juste, Mme EKON, sur votre réponse et la réponse directe à notre proposition à Monsieur le Maire d'intégrer, s'il le souhaite, un écologiste dans la délégation de discussion avec Carrefour. Donc si vous intégrez, si vous souhaitez intégrer Vincent GOULIN, vous nous en voyez ravis. Mais lui-même n'étant pas informé, vous nous excuserez d'en faire cette demande officiellement. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Alors Virginie DASPET, Raphaëlle PRIMET.

Mme DASPET

Merci. Je vais être très rapide. Mme SIMONNET, je crois qu'on a été quelques groupes à être toujours...

M. PLIEZ

S'il vous plaît.

Mme DASPET

Je crois qu'on a été quelques groupes à être systématiquement opposés et avoir écrit des vœux et voté des vœux sur ces questions. Donc on ne va pas faire la course à ceux qui ont le plus voté ou le plus écrit. Il y a un moment, c'est un peu ridicule. Moi, je suis assez d'accord avec ce que vous dites dans votre vœu. Bien évidemment, qu'il faut recréer un rapport de force avec Carrefour pour autant qu'on soit en capacité de le faire. Mais dans tous les cas, il faut essayer. Pour le reste, le ton de votre vœu est quand même une attaque en règle contre le nouveau Maire du 20^e arrondissement qui n'était pas en exercice à ce moment-là et notamment autour d'une convention que moi, je n'ai jamais vue. J'ai vu un bout de charte qui ne voulait pas dire grand-chose. Et rappelez-vous quelles difficultés on a eues à l'obtenir. Donc moi, je ne sais pas ce que c'est que cette convention. Je ne l'ai jamais vue. Si vous l'avez, je suis très preneuse de la lire. Dans ce cas-là, oui, évidemment, si on a une convention, il faut la faire appliquer. Donc sur les constats, bien évidemment, c'est un peu la feuille de route qu'on a de manière commune. Par contre, voter votre vœu en l'état de sa rédaction, ça me paraît franchement compliqué. Mais je pense que le message a été reçu. Et si c'est ce que vous vouliez, c'est juste la suite logique de l'histoire de ce Conseil d'arrondissement et des partis de gauche et écologistes par rapport à l'implantation de ce Carrefour. Donc on s'abstiendra.

M. PLIEZ

Bien, Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Moi, je vais être encore plus courte puisque Virginie a dit ce que je voulais dire. Simplement, nous aussi, on s'abstiendra. Nous aussi, on a fait partie de ceux qui se sont battus dans la mandature précédente. Il y a un travail qui est en cours. Je pense qu'il y a une volonté, on la connaît. C'est vrai que le ton ne nous convient pas. On verra au bout du processus ou pendant le processus, s'il y a un besoin, on soutiendra. Mais là, je crois qu'on est en confiance. Donc on s'abstient même si on est d'accord avec ce qui est dit dans le vœu. Puisque je crois que tout le monde le partage en fait ici.

M. PLIEZ

Bien. Écoutez, moi, j'ai juste envie de répondre parce qu'effectivement, c'est assez curieux de prendre des histoires en route et d'avoir quelques leçons de morale. J'ai envie de vous dire simplement : certains s'agitent et font des vœux. D'autres agissent. Et c'est le mandat qu'on nous a donné. Nous continuerons d'agir. Merci.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2020-270 : Vœu relatif à la proposition de loi "Sécurité Globale", sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel.

V20-2020-271 : Vœu relatif à la proposition de loi dite de Sécurité globale sur proposition de Karine Duchauchoi, Raphaëlle Primet et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen.

Mme SIMONNET

Vous savez, mes chers collègues, quand vous êtes d'accord, vous pouvez voter pour. C'est tout à fait possible. Je le fais très régulièrement. Donc sur la loi « Sécurité Globale », si vous êtes contre la loi sécurité globale, vous pouvez, à l'issue de la présentation de ce vœu, voter pour ce vœu pour envoyer un message que le Conseil d'arrondissement du 20^e s'oppose à cette loi « Sécurité Globale ». D'ailleurs, je pense qu'on était un bon nombre d'élus ici présents, on s'est retrouvé samedi dans la manifestation. Et alors que nous sommes.... M. Frédéric HOCQUARD, vous pouvez vous inscrire. C'est vous la voix que j'entends. Peut-être je me trompe. Mais en fait, d'ici, j'entends une voix. Et comme vous êtes en face de moi, j'ai l'impression que c'est vous. D'accord. C'est bien vous. En fait, je

ne donne de leçon à personne. Mais vous allez le droit de vous inscrire dans le débat. Et comme ça, on s'écoute et on se respecte.

M. PLIEZ

Oui, s'il vous plaît. Je suis d'accord. Continuez, Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Donc on a été de nombreux élus ici présents à être dans la manifestation samedi. Donc on peut, malgré nos appartenances à des groupes différents, voter un même vœu. Ce n'est pas un problème. Moi, ça m'arrive de voter vos vœux. Ce n'est pas un problème. Donc cette loi « Sécurité Globale », elle était extrêmement problématique parce qu'elle va imposer une société de la surveillance généralisée. Qu'il s'agisse de la généralisation du recours au drone, qu'il s'agisse des caméras piéton emportées, qu'il s'agisse de tout un tas de mesures, on voit un tournant sécuritaire extrêmement inquiétant. Et pas simplement l'article 24, même si l'article 24 cristallise beaucoup de contestations parce que c'est vraiment la pire provocation et une atteinte aux libertés extrêmement grave. Après tous les mois de mobilisation contre les violences policières, la réponse du gouvernement qui est d'interdire de filmer les opérations policières est la pire des réponses de négation face à aux atteintes par ces dérives sécuritaires, les atteintes à la dignité des personnes. Après tous les actes de violence policière, toutes les révélations sur les problèmes du racisme systémique dans la police, remettre en cause la liberté de la presse et remettre en cause ce qui est pour nous étroitement lié à la question de la sécurité qui est le droit de la sûreté, donc la possibilité pour les citoyens et les citoyennes d'exercer leur souveraineté et leur contrôle vis-à-vis de la police en ayant le droit de filmer est extrêmement essentiel. Donc pour toutes ces raisons-là contre la loi « Sécurité Globale », il me semble important parce que ça concerne aussi notre Arrondissement, parce que sur notre Arrondissement, nous serons confrontés et nous sommes déjà confrontés et nous avons été confrontés à des problèmes de violence policière, que notre Arrondissement s'exprime pour le retrait de la loi « Sécurité Globale ». Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je crois... Y a-t-il des prises de parole ? Sinon, Raphaëlle PRIMET. Comment ?

Mme PRIMET

Oui, ça me paraît plus... Puisque nous-mêmes, nous avons fait un vœu sur le même sujet, donc... Moi, ce que je veux dire, c'est qu'on a... Effectivement, on a été tous samedi à République et on a marché jusqu'à la Bastille. Et ça a déjà eu des premières avancées, une première victoire avec le retrait de l'article 24 qui bien sûr n'est pas suffisant. C'est une première avancée qui nous donne la force de continuer pour que cette loi liberticide soit retirée. Au niveau international, l'image de la France est complètement ternie, c'est-à-dire on n'est plus la France des droits de l'Homme. On est la France liberticide, autoritaire. Pour cela, il faut vraiment retirer ce texte qui, au-delà de l'article 24 et des mesures comme celles des drones, etc., aussi ouvre la porte à une privatisation de la police et à l'abandon par l'État de sa fonction régalienne. D'ailleurs, chose qu'il fait avec tous les sujets puisque c'est ce qu'il fait avec la santé, c'est ce qu'il faut l'éducation. C'est on privatise. Et l'État se défait de tous les sujets qui sont le liant de notre société. Donc ce vœu pour dire l'importance, l'urgence de retirer cette loi. En même temps, il y a quand même aussi urgence à reconstruire une police qui puisse être... travaillant en confiance avec les gens, c'est-à-dire une police pas comme celle que SARKOZY nous a léguée, c'est-à-dire une police du chiffre, une police uniquement tournée vers la répression. Nous, on voit une police de proximité qui réponde aux besoins de sécurité des citoyens et qui travaille avec des formations adéquates et qui puisse promouvoir les valeurs de notre République. Donc je vous invite à voter ce vœu. Sur le vœu de Danielle, on peut s'abstenir ou voter. C'est vrai. Il y a beaucoup de choses qui sont...

M. PLIEZ

Mais si les vœux se rejoignent, peut-être Mme SIMONNET renoncera-t-elle à son vœu au profit du vœu de Mme PRIMET ?

Mme SIMONNET

En fait, ce qu'on a toujours fait dans les différents Conseils d'arrondissement et ce qu'on fait régulièrement au Conseil de Paris, quand on a des vœux sur le même sujet et qu'on les approuve, les deux, moi, je vote pour mon vœu et le vœu du groupe Communiste. Et réciproquement. Je ne vais pas où est le problème. Non, il n'y aura pas de retrait de vœu de ma part. Mais je vous invite à voter les deux vœux. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire. Il y a des lois qui blessent la République. D'ailleurs, cette loi est tellement violente que même des gens qui ont été élus sur la liste d'Emmanuel MACRON, députés, ont décidé de faire un texte, donc de s'opposer à cette loi et même de voter contre, notamment quelqu'un comme M. VILLANI. Pourquoi ? Parce que cette loi est en train de rompre le pacte républicain. Et en plus, tous collectivement, nous avons déjà suivi, notamment lundi dernier, les premières applications de cette loi avant qu'elle ne soit votée. Puisque nombreux élus, l'ensemble de la gauche et des écologistes, se sont retrouvés bloqués par les policiers, par les CRS et n'ont pas pu donc manifester parce qu'il ne fallait pas qu'on aille voir les manifestants. En plus de même pas pouvoir filmer, c'est qu'on ne peut même pas manifester. C'est quand même toujours gênant quand le directeur de cabinet du Préfet confirme aux élus, notamment il y avait plusieurs élus de PS, communistes, écologistes et aussi de la LFI puisqu'il y avait Éric COQUEREL à ce moment-là, qui confirme que, oui, la police a ordre d'empêcher les élus de circuler dans la Ville. Dans cette loi, il y a énormément d'éléments qui sont en train de fragiliser le pacte républicain. Le pacte républicain, c'est de protéger les plus faibles, surtout de protéger aussi les policiers parce que la question aujourd'hui de donner une sorte de pleins pouvoirs aux policiers, ce n'est pas protéger la police. La police a besoin d'un cadre républicain pour pouvoir être tout à fait dans son action légitimée. Or, aujourd'hui, on est en train de délégitimer l'action de la police. Et c'est ce qui est le plus dangereux. Parce qu'on sait, malheureusement dans l'histoire, ce que c'est qu'une police délégitimée, et ce que c'est qu'une police aux ordres d'autres pouvoirs que le pouvoir républicain. Donc petit à petit, on habitue des personnes dont la fonction leur est donnée par le pouvoir régalién, la violence légitime de l'État leur donne des moyens de ne plus être contrôlé. Ça, c'est mettre en danger un des éléments très importants de la République, c'est la fonction de police. Est-ce qu'on a besoin d'une police ? Toujours. Or, aujourd'hui, donc cette loi met en danger la police. Il n'y a qu'à suivre tous les... ce que peut dire M. DARMANIN qui dit qu'il va faire... ça y est, il répète pour nième qu'il va faire un nouveau rapport sur la question des violences. Donc là, peut-être que cette fois-ci des policiers vont être sanctionnés. C'est un sujet qui m'est d'autant plus cher que je suis fils de gendarme et que j'ai vu cette dégradation de la relation de la police et de la gendarmerie qui a aussi des fonctions de police par rapport à la République. Et c'est pour cela qu'on ne va pas ergoter sur savoir quel est le meilleur des deux vœux. Les deux vœux vont dans le même sens. Donc nous voterons les deux vœux. Notamment il y a un élément qui est dans le vœu de Mme SIMONNET qui n'est pas dans le vœu de l'Exécutif. Je pense que nous devons le prendre parce que ce n'est pas du tout contradictoire avec ce qu'a fait Anne HIDALGO. C'est de demander à la Maire de Paris de prendre l'initiative de la création d'un réseau des villes protégeant la liberté d'informer sur leur territoire et les libertés démocratiques des manifestants et des manifestantes, de l'ensemble de leurs habitants. C'est tout à fait en ligne avec sa lettre après les violences de lundi dernier contre les élus. Je pense que ce n'est pas la peine d'ergoter. On peut voter les deux vœux. J'ai lu les considérants. Il n'y a rien qui attaque la Maire contrairement à d'autres vœux où des fois, Mme SIMONNET ne fait pas dans le compromis. Mais dans ce vœu, je ne vois rien qui est choquant. Donc nous voterons les deux vœux.

M. PLIEZ

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Maxime.

M. SAUVAGE

Oui. Je veux dire un mot rapide en réponse au vœu de Mme SIMONNET. Beaucoup de choses ont été dites sur le fond. Je le partage. J'aimerais rapidement revenir sur la forme parce qu'on parle

aujourd'hui d'une proposition de loi portée par deux députés. En réalité, qu'est-ce que c'est ? C'est un projet de loi déguisé en proposition de loi qui n'avait qu'une vocation : à contourner l'exigence, l'obligation de faire passer un projet de loi devant le Conseil d'État. Donc pour éviter ce passage devant le Conseil d'État, le gouvernement a fait le choix de déguiser ce projet de loi en proposition de loi. Ensuite, face au tollé provoqué même au sein même de la majorité sur l'article 24, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'une commission extra parlementaire pour travailler à la rédaction de cet article. Or, c'est la mission première que d'écrire la loi du Parlement. Troisième point, aujourd'hui, la majorité se félicite de pouvoir réécrire cet article alors même que la navette parlementaire a fait passer le texte de l'Assemblée nationale au Sénat. Donc ce n'est pas à la majorité de l'Assemblée de le réécrire, c'est au Sénat. Bref, quand on a une majorité qui fait aussi peu de cas de la séparation des pouvoirs, du bicamérisme, on peut comprendre pourquoi il y a autant de problème aussi avec les libertés individuelles ou encore avec le droit à informer. Pourquoi, moi, je ne voterai pas votre vœu, Mme SIMONNET ? Il y a deux choses qui me dérangent, contrairement au vœu de Mme PRIMET, c'est, premièrement, votre 8^e considérant où vous faites part de votre opposition à la police municipale. La police municipale... Oui, mais considérant que l'article 4 permet une police municipale, je prends en compte... Oui. Je terminerai. Ensuite, votre deuxième proposition non plus ne me paraît pas être dans le bon sens. Donc c'est pour ça que je voterai contre votre vœu et que je voterai pour le vœu de Mme PRIMET.

M. PLIEZ

Alors Mme EL AARAJE puis M. INDJIC. On peut faire l'inverse. C'est deux garçons d'affilée. Allez, M. INDJIC. On essaie de garder les équilibres.

M. INDJIC

Non, je vais être très rapide. Mme SIMONNET, si vous maintenez votre vœu, pour le coup, le groupe Générations va voter contre pour les raisons qui ont été évoquées par Maxime SAUVAGE. Effectivement, vous faites le constat mais c'est surtout le considérant suivant qui me dérange parce que, là, pour le coup, vous interpellez la ville de Paris. Surtout quand vous dites « Considérant que plutôt que d'élargir les moyens de répression, la ville de Paris devrait privilégier la prévention et le renforcement de la présence des travailleurs sociaux sur le terrain et la remise à plat de la doctrine du maintien de l'ordre. », là, pour le coup, ce considérant nous gêne. C'est pour ça que nous... on aurait bien aimé qu'on puisse se retrouver sur le vœu qui a été déposé du coup par la majorité. C'est pour cette raison qu'on va voter contre.

M. PLIEZ

Mme EL AARAJE, dernière intervention, je pense.

Mme EL AARAJE

Merci à toutes et tous. Plusieurs sujets, je pense, sur ces deux vœux. Sur la question sous-jacente en fait à tout ça, au-delà de la question de la proposition de loi « Sécurité Globale », il y a un sujet de fond aujourd'hui qui est celui de : Quelle est notre vision du maintien de l'ordre ? Quelle est notre vision du rapport à la sécurité que nous devons porter collectivement dans notre société ? Aujourd'hui, le moins qu'on puisse dire, c'est que cette vision est dévoyée. Aujourd'hui, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on assiste à un certain nombre de débordements qui nous ont été présentés comme étant des débordements à la marge mais qui aujourd'hui, force est de constater que la multiplication de ces débordements à la marge pose un certain nombre de questions sur quel rapport aujourd'hui les forces de l'ordre entretiennent avec la population. Et inversement, quel rapport la population entretient avec les forces de l'ordre ? On assiste, de part et d'autre, à des violences exacerbées. Il y a des images qui sont absolument inacceptables qui ont circulé et qui nous posent question aujourd'hui sur quelle vision souhaite-t-on porter ensemble dans la société qu'on appelle de nos vœux vis-à-vis des questions de sécurité ? Un autre sujet, c'est sur celui de la méthode, ça a été rappelé par Maxime SAUVAGE. Aujourd'hui, on a une proposition de loi. Déjà, le principe même de porter des dispositions aussi importantes que celles qui sont dans le texte qui a été présenté au Parlement via une proposition de loi, interroge sur l'intention et sur le fond. Ça, c'est le premier point. Par ailleurs, ce texte en lui-même, je pense que de façon consensuelle, on l'a vu effectivement samedi à la manifestation, on était un certain nombre à s'y trouver, porte un recul majeur sur les questions relatives à la sécurité. Cette

proposition de loi, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle suscite contre elle un grand nombre de rejets. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le dernier Conseil de Paris, Mme SIMONNET, vous étiez, je crois, présente, pour nous, l'avancée notable qu'elle permet, et je reviendrai sur l'autre vœu que vous avez déposé, c'est celle de la police municipale qui est aujourd'hui, pour nous indispensable. On l'a porté dans le cadre de notre programme et j'y reviendrai plus en détail tout à l'heure. Pour autant, moi, la rédaction de votre vœu me pose problème justement parce que votre considérant sur la police municipale, parce que votre considérant sur la question de la doctrine du maintien de l'ordre qui aujourd'hui, il ne vous aura pas échappé, n'est pas du ressort de la ville de Paris, mais du ressort du Préfet de police de Paris. Donc ce n'est pas tout à fait la même chose. Donc j'appelle à voter contre votre vœu. Et nous voterons le vœu qui est proposé par le groupe Communiste et citoyens. Évidemment que nous dénonçons cette proposition de loi « Sécurité Globale » puisque ce qu'elle porte en elle est une atteinte à notre sens majeur aux libertés fondamentales. Et je pense qu'elle participe aujourd'hui, ou en tout cas, elle est la résultante d'une atteinte aux libertés publiques qui contribue à une dérégulation du rapport à la police. Et je pense qu'on aura peut-être l'occasion d'en discuter dans un autre cadre. Mais en tout cas, je pense que collectivement, ce qui ressort, c'est une dénonciation importante et une opposition totale à cette proposition de loi.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu. Il est quand même 20h43 et qu'on avait choisi de ne pas rester trop longtemps dans un cluster. Ça, c'est pour la suite des débats.

Après consultation des membres, le vœu de Danielle SIMONNET est rejeté.

Après consultation des membres, le vœu de Raphaëlle PRIMET est adopté.

V20-2020-272 : Vœu relatif au refus de la création d'une police municipale, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel.

Mme SIMONNET

Alors je trouve néanmoins une très bonne chose que le Conseil d'arrondissement se soit prononcé pour le retrait de la loi « Sécurité Globale » puisque c'est important. Je regrettais d'ailleurs que la Maire de Paris a été si ambiguë sur l'article 24 lorsqu'elle était dans les médias. Et j'étais très choquée qu'elle se félicite de l'adoption de l'amendement concernant la création de la police municipale alors que toute la société, attachée à la liberté de la presse, attachée à la liberté des citoyens et des citoyennes et à la lutte contre les violences policières était mobilisée dans ce rapport de force pour le retrait de cette loi. Alors je me doute que sur le vœu portant sur la création d'une police municipale, nous allons être beaucoup moins d'accord. Mais il est fort dommage qu'il n'y ait pas eu encore un seul vrai débat au Conseil de Paris ni dans les arrondissements sur cette question de la police municipale, que les choses se font à l'inverse, c'est-à-dire qu'on passe notre temps à parler démocratie locale et on va d'abord, avoir le gouvernement qui donne son feu vert pour une police municipale et un débat fin de course simplement en réduisant le Conseil de Paris à une chambre d'enregistrement pour créer cette police municipale alors qu'il aurait fallu commencer par un vrai débat aussi en arrondissement et dans tout Paris, y compris avec la population sur notre conception justement du droit à la sécurité et à la sûreté. J'estime que le droit à la sécurité, qu'il est impossible de séparer du droit à la sûreté, doit relever des fonctions régaliennes de l'État, parce que nous voulons assurer l'égalité républicaine sur tout le territoire de la République. Il n'y a pas de raison, parce que Paris serait une ville plus riche et qu'il y ait plus de police municipale, par exemple, et donc plus de droit à la sécurité que dans d'autres territoires. Deuxièmement, parce que j'estime qu'à chaque fois qu'il y a eu des créations de police municipale de manière consécutive, on a vu, par les gouvernements successifs, que les moyens alloués à la police nationale sur ce territoire-là ont été réduits. Et que ce n'est pas ça ce que l'on veut. Ensuite, parce que je suis attachée et nous sommes attachés à un retour d'une police de proximité et que nous estimons que ce n'est pas à la... il ne faut pas dissocier dans la police nationale ceux qui s'occupent de la proximité qui devrait relever de la municipale, et ensuite, les autres tâches qui devraient être maintenues au niveau de la police nationale. Si on est attaché à des gardiens de la paix, si on est attaché à une nécessité de refonder la police républicaine justement parce qu'on veut arrêter la politique du chiffre de SARKOZY parce qu'on veut une formation, parce qu'on veut qu'ils puissent mener les enquêtes, parce qu'on veut aussi établir un autre rapport avec la population, il faut leur permettre aussi d'être ceux qui font aussi des actions de prévention, ceux qui sont police de

proximité. Pour toutes ces raisons pour lesquelles il ne faut pas de police municipale. Par ailleurs, je terminerai une chose, je vois qu'il y a un vœu de l'Exécutif, et je m'en réjouis, concernant la question des migrants et des sans-abris. En plus, ce vœu, je l'adopterai. Il est extrêmement bien écrit. À chaque fois sur la question des sans-abris, on nous dit : « La Ville ne peut pas remplacer l'État. » Donc c'est à l'État de financer la question des sans-abris, l'hébergement d'urgence. Nous, on n'en a pas les moyens. Donc on peut dire à l'État : dans quel lieu il faut aller ? Mais là, on ne veut pas aller au-delà de nos compétences. Par contre, sur la sécurité, on irait au-delà de nos compétences. Cette police municipale, elle coûtera au minimum 60 millions d'euros. 60 millions d'euros, c'est 4 700 places d'hébergement d'urgence par an avec un véritable accompagnement social. Il faut faire des choix et des priorités. Et je pense que dans cette crise profonde que nous rencontrons, la priorité, ça doit être la vie digne pour tout le monde. Et que la sécurité, on l'obtient d'abord en garantissant une police républicaine et en faisant en sorte que les questions sociales, on y réponde beaucoup plus. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Alors ai-je des demandes d'intervention ? Antoinette GUHL, Raphaëlle PRIMET.

Mme GUHL

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. En préalable, j'aimerais dire, au nom des écologistes du 20^e, que nous sommes fortement attachés à la tranquillité publique, à la sécurité des habitantes et des habitants nécessaire à notre capacité à vivre ensemble et à notre liberté. Nous sommes convaincus de la nécessité de remettre de l'humain au cœur des quartiers, de travailler en proximité avec les habitants, de développer la prévention et la médiation, et cela pour réduire à la fois les nuances et les délits. On pourrait imaginer que créer une police municipale va régler ces problèmes de sécurité. En réalité, ça n'est pas le cas car la création d'une police municipale à Paris va conduire au résultat simple d'un recul de la police nationale non compensée par la police municipale. Autrement dit, la police municipale à Paris va être un contresens de sécurité dont nous nous rendrons compte dans quelques années. Nous nous abstiendrons sur votre vœu, Mme SIMONNET, car votre arbitrage places d'hébergement versus police municipale nous paraît être un raisonnement non pertinent aujourd'hui. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Mme PRIMET. Puis M. INDJIC.

Mme PRIMET

Alors effectivement, il n'y a peut-être pas eu assez de débat sur cette question. Mais notre groupe, dans la précédente mandature et encore aujourd'hui pour les mêmes raisons que Danielle a données, qu'Antoinette GUHL a données, nous sommes contre la police municipale. D'ailleurs, à l'époque des premiers débats en Conseil de Paris, notre président de groupe avait fait une tribune dans *Libération*, c'était au mois de janvier 2019, qui disait : « Police municipale à Paris, pour nous, c'est non. » Donc il n'y a aucune ambiguïté pour nous sur notre position. Mais pareil que pour Mme GUHL, nous, le considérant sur l'hébergement d'urgence fait que nous voterons contre le vœu.

M. PLIEZ

Merci. M. INDJIC.

M. INDJIC

Merci, Monsieur le Maire. Alors nous, pour le coup, sur le sujet de la police municipale, même si on a pu avoir des oppositions par le passé, on considère aujourd'hui que c'est un débat qui a été tranché, qui a été tranché par les dernières élections. C'était un point qui était dans notre programme électoral. Donc les Parisiennes et les Parisiens ont voté de fait pour cette police municipale. Aujourd'hui, nous, ce que nous souhaitons, et là, c'est ce qui passe actuellement, notamment avec l'adjoint en charge de la sécurité, c'est de mettre notre pierre à l'édifice dans cette construction de la police municipale, faire aussi en sorte, et ça peut être l'occasion aussi de faire une sorte de laboratoire et de montrer aussi

qu'il peut y avoir des politiques de sécurité qui peuvent être différentes et qui fonctionnent et je pense que ça peut être le cas dans le 20^e et aussi dans Paris. Même si, encore une fois je le dis, nous avons eu des divergences dans le passé, aujourd'hui, nous considérons que c'est un débat qui est tranché. Nous voterons contre ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Oui, Mme EL AARAJE avec une charlotte neuve.

Mme EL AARAJE

Merci beaucoup. Plusieurs choses : considérer qu'il n'y a pas eu de concertation sur la question de la police municipale est au mieux de la mauvaise foi, au pire un mensonge. Il y a eu deux concertations qui ont été organisées sur la précédente mandature, à ce sujet, au niveau parisien. Il y a eu, lors de la dernière réunion de la troisième commission au Conseil de Paris, l'audition de Nicolas NORDMAN qui a été largement diffusée en termes d'information pour que les commissaires puissent participer à cet échange préalable. Et par ailleurs, il a aussi été annoncé à la fois en commission, à la fois dans l'hémicycle qu'un débat serait organisé sur la mise en place de la police municipale au moment où la loi, si cette proposition de loi devait être adoptée, pour que nous puissions discuter en Conseil de Paris de la mise en œuvre de la police municipale et qu'il y ait une concertation à ce niveau. Sur la question de la police municipale en elle-même et de la question du rapport que nous avons aux enjeux de sécurité, oui, je suis d'accord philosophiquement. On peut se dire qu'effectivement, c'est une compétence régalienne que la question de la sécurité et que la police doit être une police nationale. Force est de constater aujourd'hui, et pour en échanger à de nombreuses reprises, que ce soit localement avec le commissaire ou plus globalement avec aujourd'hui des représentants de la police nationale, force est, là aussi, de constater que la réduction des moyens, l'augmentation des tâches à accomplir et que plus globalement aujourd'hui ils sont dans l'incapacité factuelle de réaliser un certain nombre de tâches, notamment sur la question du rapport aux citoyens. Personnellement, je serai favorable à ce qu'on puisse dire que notre vision de la police doit être celle de la police de proximité, que nous devons avoir des patrouilles du quotidien dans la rue, que les policiers puissent aller à la rencontre des habitants, non pas comme on a pu le voir récemment sur les vidéos scandaleuses qu'on a, je pense, toutes et tous regardées, mais plutôt sur un rapport bienveillant dans le cadre d'un dialogue et en vue de l'apaisement des rues. Je veux dire ça de façon très générale. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Paris aujourd'hui est la seule ville qui déroge à la possibilité de pouvoir créer une police municipale. Donc Mme SIMONNET, je vous remercie de ne pas être de mauvaise foi, il ne s'agit pas de créer une exception pour la ville de Paris. Il s'agit de permettre à la ville de Paris de disposer, au même titre que les autres villes, d'une police municipale. Sachant que par ailleurs nous avons, d'ores et déjà, des agents qui sont ceux de la DPSP. Je profite d'ailleurs de mon propos pour saluer leur engagement au quotidien en faveur des habitantes et des habitants et qui, aujourd'hui, se retrouvent souvent interpellés sur des missions auxquelles ils ne sont pas en capacité de répondre parce qu'ils n'ont pas les prérogatives qui sont celles d'une police municipale. Ensuite, sur ce que vous évoquez sur la question du découpage des missions, il y a aujourd'hui un travail important qui est en cours entre la ville de Paris et les représentants de la préfecture de police de Paris en vue de travailler la question de la complémentarité du découpage. Il y a un travail important qui est mis en œuvre avec une ambition très forte qui est portée, qui a été affirmée, et merci à M. INDJIC de le rappeler, dans le cadre d'un programme qui a été voté par les habitantes et les habitants de Paris et qui nous a permis aujourd'hui d'être en responsabilité. Cet engagement, c'est celui du déploiement de la police municipale qui est une police municipale de proximité dans un cadre apaisant, bienveillant, en lien avec les habitantes et les habitants et surtout qui auront une formation exhaustive qui sera portée dans le cadre d'une école de formation. Et il y a un certain nombre de dispositions dans la proposition de loi dont on a débattu précédemment. Et si ce n'est pas celle-là, j'espère qu'il y aura un autre outil législatif qui nous permettra de le déployer. La formation des futurs agents de la police municipale sera déléguée à la ville de Paris qui va monter une école de formation avec un programme ambitieux. Et ça ne passera pas par le CNFPT. Donc la question, Mme SIMONNET, ce n'est pas de dire qu'aujourd'hui, cette police municipale n'est pas utile. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas le constat qu'on fait au quotidien. Personnellement, en tant que déléguée au Maire en charge de la prévention, de la médiation et de la sécurité, ce que je constate au quotidien, c'est que nous avons besoin de renforcer notre présence sur le terrain en vue de l'apaisement d'un certain nombre de rues, en vue de l'apaisement d'un certain nombre de quartiers. Et je pense que cette police municipale nous permettra de le faire. Donc évidemment, j'appelle à voter contre votre vœu. Et

je vous invite, si vous le souhaitez, je pourrai vous transmettre les comptes-rendus des discussions que nous avons eues, l'engagement de M. NORDMAN que vous pouvez retrouver au procès-verbal du dernier Conseil de Paris et du précédent qu'il y aura un débat au Conseil de Paris qui permettra de discuter de la mise en œuvre opérationnelle de cette police municipale.

M. PLIEZ

Bien. Je vais simplement vous demander, parce qu'il nous reste beaucoup de vœux à examiner, d'être brefs dans vos prise de parole. Et je passe la parole à M. Pascal JOSEPH, toujours sur le même sujet.

M. JOSEPH

Oui, Monsieur le Maire, collègues. Je vais être très rapide et j'approuve évidemment ce qu'a dit notre collègue, Lamia EL AARAJE, vous dire deux choses. Nous avons beaucoup d'agents qui travaillent sur des missions de sécurité sans le dire eux-mêmes qui ne sont pas assermentés, qui ne sont pas protégés, qui sont dans les parcs. Ce sont nos ISVP qui sont ce soir à la porte de la Mairie d'arrondissement. Ce sont les ASVP et ainsi de suite. Donc pour répondre à votre question, je ne sais pas ce que ça coûtera. Ce que je sais, c'est que ça va rationaliser et remettre tous les corps de la Ville de Paris dans un même service, avec une même déontologie, et une même protection, y compris fonctionnelle. La deuxième chose, c'est un exemple. Nous savons tous que dans le 20^e arrondissement comme dans les autres arrondissements de Paris, les 13 et 14 juillet sont des moments festifs, mais des moments où on tire des mortiers. J'ai été en responsabilité à ce moment-là, une nuit du 13 juillet où au parc de Belleville, qui est un superbe lieu pour voir le feu d'artifice, il y avait des mortiers. Il n'y avait pas de police nationale. Parce qu'ils étaient employés ailleurs. Mais nos services municipaux étaient dans le parc parce qu'ils ne pouvaient pas sortir sans se mettre en danger. Donc je pense que si on peut bien réglementer et c'est la proposition, entre une police nationale, c'est-à-dire qui s'occupe des sujets nationaux, et une police municipale qui s'occupent de la tranquillité publique, je pense que nous aurons fait œuvre utile. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Alors je pense que sur ce sujet, ça sera la dernière prise de parole. Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Je veux bien qu'on utilise des arguments pour défendre la police municipale. Mais dans le cas de Belleville, il y avait un commissariat qui était rue Ramponneau. Il y a encore marqué commissariat de police. Si on n'avait pas supprimé donc les effectifs de la police nationale dans nos quartiers, on n'en serait pas là aujourd'hui. C'est-à-dire que je veux bien qu'on défende la police municipale, mais... D'ailleurs, Anne HIDALGO le dit elle-même qui est aussi un désengagement de l'État par rapport à ses fonctions régaliennes. Et de fait, la police municipale est souvent un substitut à la police nationale. Donc à un moment, on ne peut pas utiliser tous les arguments pour défendre la police municipale contre la police nationale. Il y a quelque chose qui fait unité entre nous, c'est le fait de dire que ce désengagement de l'État par rapport à ses fonctions régaliennes sur la police nationale, il faut aussi revenir en arrière par rapport à ça.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

Vœu relatif à la situation des habitant.es de l'hôtel "Le Paname", situé 17 rue de la Réunion, et à la commission de suivi des hôtels sociaux, sur proposition de Danielle Simonnet et de Laurent Sorel.

Mme SIMONNET

Dans la série, nous sommes d'accord mais nous ne le voterons pas, je vous présente le vœu pour lequel vous allez me demander de retirer le vœu. Mais au moins, là, ça n'est pas parce que nous sommes en désaccord mais parce que les choses avancent, si j'ai bien compris. Donc l'hôtel « Le Paname », il est situé 17 rue de la Réunion. Cet hôtel, on a des grosses difficultés. On a le sentiment

que le propriétaire cherche à faire en sorte qu'il n'y ait plus de locataires dedans. On a été alerté par la fondation Abbé Pierre qui a adressé un courrier au commissariat et qui a aussi adressé des courriers à la Mairie du 20^e parce que le gérant essaie de faire en sorte que tous les locataires, les uns après les autres, quittent le lieu sans que l'on sache ce qui est prévu par la suite dans cet hôtel, ce qui est prévu par la suite comme projet. On a par ailleurs un grave problème avec plusieurs hôtels sociaux. En juillet, je crois, nous avons abordé un autre problème dans un autre hôtel social dans le 20^e arrondissement toujours dans le quartier de la Réunion. Et à ce moment-là, vous vous étiez engagés à créer une commission de suivi des hôtels sociaux. Donc nous souhaiterions, à travers ce vœu, à la fois faire en sorte qu'il y ait un engagement qui soit pris par écrit ou que vous puissiez nous donner des informations sur l'évolution et les modalités concrètes de la création de cette future commission de suivi des hôtels sociaux qui avait été évoquée en juillet dernier. Ensuite, que vous puissiez, à travers ce vœu, interpellier le gérant de la société propriétaire de l'hôtel « Le Paname » pour mieux connaître les intentions concernant le bâtiment concerné et le devenir des derniers occupants de l'hôtel et exiger le respect de la loi, le respect des droits des locataires en s'opposant notamment à toute expulsion sans relogement dans de bonnes conditions et en assurant vraiment le droit en attendant un cadre de vie décent. Les personnes, elles doivent toujours avoir le chauffage, le gardiennage doit être respecté et l'entretien des parties communes également. Parce que ce qu'ils subissent est totalement inacceptable. Les marchands de sommeil, ça suffit.

M. PLIEZ

Excusez-moi. Oui. Bien sûr. Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Danielle SIMONNET. Alors je vous rassure, j'ai un rapport au vœu très convenable. Et pour les habitantes et les habitants qui nous écoutent et qui n'ont pas forcément compris les sous-titres du début de votre intervention, je vous ai effectivement appelée dans la journée pour commencer ce débat et nous allons le continuer du coup dans ce Conseil. Quelques éléments de contexte, on a été saisi en même temps que vous du sujet. On a reçu un courrier dont vous étiez en copie de la part de la fondation Abbé Pierre qui nous a signalé la situation indigne de cet hôtel « Le Paname » qui se situe aux alentours de la place de la Réunion. L'hôtel « Le Paname », ce n'est pas un hôtel social au sens où il n'est pas géré par les mêmes dispositifs habituels, et notamment l'hôtel « Moderne » dont on avait parlé, c'est-à-dire par le PHRH du SAMU social, ce qui rend un peu plus compliqué le lien avec les gérants et les propriétaires. La situation est moins dramatique que celle qui nous avait déjà occupés en juillet avec l'hôtel « Moderne » mais elle est tout aussi problématique et inacceptable par ailleurs. Ça, on vous le dit et on l'affirme. Et notamment sur les faits remontés par l'espace solidarité habitat de la fondation dont vous faites l'écho. Il y a effectivement un flou insupportable pour les habitantes et les habitants de cet hôtel quant au devenir de cet hôtel et une peur de l'expulsion à laquelle il faut mettre fin. Il y a eu un manque d'entretien dont nous parle la fondation Abbé Pierre et qui aurait amené les habitantes et les habitants effectivement à devoir entretenir eux-mêmes les parties communes et le dégagement des ordures. Et il y a eu par ailleurs, en ce début de saison, enfin, en cette fin de saison automnale et l'arrivée de l'hiver, en tout cas des températures plus basses, une absence de chauffage collectif qui a obligé les habitantes et les habitants à se doter de convecteurs électriques eux-mêmes. Donc tout ceci, on le suit avec attention. On essaie de contacter le gérant et le propriétaire de l'hôtel. Et l'idée, soyez-en assurés, c'est de faire respecter la loi et surtout les droits des locataires. Mais à ce stade, comme je vous le disais, je manque d'éléments précis pour vous faire une réponse par écrit, comme nous l'avons fait au mois de juillet. Mais soyez assurés qu'on suit le sujet. Et d'autant plus qu'il y a quand même un mouvement au sein de ces hôtels à bas coût qui sont des hôtels dits sociaux mais en fait, des hôtels à bas coût qui s'interrogent sur un changement de destination et notamment à l'approche des jeux Olympiques. Donc ça, il faut y faire très attention. Nous y veillerons. Ce que je vous propose du coup, c'est, comme vous le laissiez entendre en introduction, c'est de retirer votre vœu. Quant à l'engagement qu'on fasse un retour vers vous très rapidement sur tous ces éléments, et par ailleurs et d'autant plus qu'effectivement, en juillet, sur proposition du Maire, on avait annoncé la création d'une commission de suivi. Je vous avoue qu'avec le confinement et l'entrée de mandat, on a géré plein d'autres choses, mais on a finalisé ce projet. Ce qu'on vous propose, c'est plutôt un comité qu'une commission à proprement municipale, comme on en parlait tout à l'heure dans notre règlement intérieur. Ce comité, il serait constitué de sept personnes. Il y en aurait cinq de la majorité et deux de l'opposition, ce qui permettrait à la fois à votre groupe et au groupe de M. DIDIER que j'ai également

contacté dans la journée et qui a accepté également, comme vous, de participer à ces débats, et avec du coup, le PHRH qui maintenant s'appelle Delta, pour information, le service du SAMU social, le 115, la DST, la direction sociale de territoire, et les associations volontaires qui sont très investies sur ces sujets. Ça nous permettrait de faire une réunion a minima semestrielle qui nous permettrait de faire un bilan et de dresser ensemble des perspectives d'actions puisque ce sujet doit toutes et tous nous mobiliser étant donné les sujets qui sont en jeu. Donc je vous réitère ma demande, si vous voulez bien retirer votre vœu contre l'engagement de notre majorité d'avancer sur ce sujet avec vous.

M. PLIEZ

Merci. Mme SIMONNET, vous voulez réagir. Elle a le droit au micro.

Mme SIMONNET

Je vous remercie. Je pense que sur ce sujet extrêmement important, vu que les choses avancent, je préfère retirer mon vœu et je vous remercie de faire avancer les choses. Et je sais que les calendriers sont extrêmement contraints en ce moment. Mais c'est vraiment extrêmement important qu'il puisse y avoir ce comité mis en place pour qu'à chaque fois qu'il y a des difficultés dans les hôtels sociaux notamment ou les hôtels à bas prix, les locataires ne soient pas isolés et puissent savoir que la Mairie d'arrondissement, en lien avec les associations, en lien avec les institutionnels, a décidé de faire en sorte que vraiment leurs droits soient défendus. Donc pour cette grande vigilance-là de notre part et pour défendre les droits des locataires, parce que quels que soient les revenus des hommes et des femmes et les conditions d'habitat, tout le monde doit avoir le droit à la même dignité. Donc je retire mon vœu. Je vous remercie de m'informer de la suite.

M. PLIEZ

Merci.

Le vœu est retiré.

V20-2020-273 : Vœu en défense de la boulangerie située rue des Couronnes, sur proposition de Danielle Simonnet de de Laurent Sorel.

Mme SIMONNET

Alors la boulangerie de la rue des Couronnes, qui fait par ailleurs un très bon pain, des bonnes baguettes, des bons croissants, je vous conseille d'y aller. Non, ce vœu n'est pas simplement une publicité, je suis contre la publicité, mais pour vraiment soutenir ce qui se passe. Parce que ce boulanger en fait, ça fait des années qu'il est là. Il a toujours payé son loyer. Il travaille très bien. Tout va bien. Les gens dans le quartier sont ravis et attachés à sa présence, sauf qu'il a reçu un courrier de la Semaest lui disant que son bail ne serait pas renouvelé. Il s'est retrouvé comme ça, face à un non renouvellement de bail, non justifié, non explicite. Et ce n'est que par la suite que la Semaest lui a dit : « Ah ! Mais ce local, normalement, il est adapté à un dépôt de pain pas au fait de faire cuire du pain. » Or, son contrat de location, son bail de départ, était un bail pour une activité exclusive en boulangerie mais qui était valable et pour du dépôt de pain et pour cuire du pain. Donc manifestement, c'est le bailleur propriétaire, si le local n'est pas adapté, qui est en faute. Il aurait dû à ce moment-là faire, au moment du rachat par la Semaest de cette boulangerie, faire un contrôle, une expertise pour vérifier que les conditions du bail correspondaient bien à la sécurité du local, et surtout si manifestement il y a un problème technique, à ce moment-là, on discute. On ne menace pas d'emblée, avec l'ensemble du processus juridique, menacer d'expulsion le boulanger tel qu'il a pu connaître les éléments. Là-dessus, maintenant, les discussions commencent enfin à reprendre. Enfin, sachez que la mesure d'expulsion, elle court toujours. Donc le bailleur doit absolument faire le point avec le boulanger sur les conditions techniques, mais doit s'engager à ce que ce soit le bailleur qui fasse les travaux de mise aux normes si le bâtiment n'est pas conforme, dans son usage, au bail qui a été signé et si le bâtiment, pour des questions de sécurité, ne pouvait pas être mis aux normes, à ce moment-là, c'est au bailleur d'indemniser le boulanger. Et comme la Semaest est un bailleur de la Ville dont la mission qu'on lui confiait est de soutenir le petit commerce et la diversité de petit commerce, ce bailleur doit s'engager à lui trouver un autre lieu pour exercer ses activités de boulangerie et si possible dans le

quartier parce que les habitants sont attachés à ce boulanger. Donc il y a une pétition que je vous invite d'ailleurs à signer. Et j'ai bien évidemment, en plus de ce vœu, transmis un courrier à Colombe BROSSEL qui préside la Semaest, et je la sais attachée à ce dossier. Il est important qu'à tout niveau, la Semaest aussi se comporte différemment. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Bien. Prise de parole de. Carine EKON, je crois. Y en a-t-il d'autres auparavant ? Non. Carine EKON.

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire. Mme SIMONNET, je ne doute pas de la qualité exceptionnelle du pain proposé par la boulangerie rue des Couronnes mais sachez que je suis assez surprise, Madame, par votre vœu puisque vous exposez ici, en Conseil d'arrondissement, la situation particulière entre un bailleur et son locataire. Je ne suis pas certaine que le Monsieur dont il est question dans votre vœu apprécie qu'on expose ainsi les difficultés qu'il rencontre avec son bailleur sur la place publique. Sachez que, comme vous, nous avons rencontré le boulanger. Mais contrairement à vous, Mme SIMONNET, nous nous sommes abstenus d'en faire une vidéo, vidéo qui est diffusée largement sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, dans cette vidéo publiée le 14 novembre, vous prétendez défendre les intérêts du boulanger mais connaissez-vous vraiment le dossier, Mme SIMONNET ? D'ailleurs, à ce propos, il me semble que Mme Colombe BROSSEL vous a répondu, à votre courrier en tant que présidente de la Semaest puisqu'elle vous éclaire, si j'ose dire, sur les circonstances du congé donné à Monsieur dont il est question dans votre vœu. Je vais faire un bref historique concernant ce dossier. Sachez que, vous l'avez rappelé, lorsque la Semaest s'est portée propriétaire du local dont il est question dans votre vœu, ce local était déjà occupé par un bail avec effectivement comme destination une activité de boulangerie, pâtisserie, etc. Avant l'été 2019, le locataire exploitait le local simplement en dépôt de pain et c'est seulement à partir de l'été 2019 qu'il a décidé d'y exploiter une activité de boulangerie. Donc la Semaest devait donc s'assurer effectivement que la nouvelle activité du locataire était bien conforme aux règles particulières qui régissent l'activité de boulangerie car effectivement, il y a des particules de farine et de levure qui sont extrêmement inflammables et que le local ne semble pas être adapté à une activité de boulangerie. Une expertise d'ailleurs été effectuée dans ce sens. Le locataire a donc effectué quelques travaux sans l'autorisation de la Semaest. Travaux qui n'étaient pas conformes au règlement sanitaire de la ville de Paris, notamment en matière de norme incendie. La Semaest, en l'état actuel de la destination du local a donc décidé de ne pas renouveler, aux mêmes clauses, les conditions le bail antérieur car la Semaest a certes pour mission de promouvoir, de soutenir et de sauvegarder les commerces indépendants, comme vous l'avez rappelé, mais elle doit également veiller à ce que l'exercice de l'activité exploitée dans ces locaux ne mette pas en danger le voisinage. Donc depuis septembre, des négociations sont effectivement en cours entre le locataire, son conseil et la Semaest pour un renouvellement du bail soit pour dépôt de pain, soit comme boulangerie à la condition que le locataire fournisse effectivement les documents de la mise aux normes du local puisque lors d'une réunion qui a eu lieu, pas plus tard que le 23 novembre entre les deux parties, le locataire a indiqué avoir effectué des travaux répondant aux normes, notamment incendie. Donc il est évident que dès lors que le locataire fournira les justificatifs attestant effectivement que les travaux ont été observés et répondent aux normes de sécurité, il continuera à exploiter son activité au sein même de ce local et à continuer à faire du bon pain, comme vous l'avez rappelé. Puisque le problème est en passe d'être réglé, votre vœu en plus, je pense qu'en soi n'a plus beaucoup d'intérêt ici. Compte tenu, je l'ai rappelé, de l'avancée du dossier, et j'appelle donc à votre contre votre vœu. Merci.

M. PLIEZ

Mme SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ? La réponse est oui, je crois. On va changer de charlotte.

Mme SIMONNET

La réponse est oui, Monsieur le Maire parce que justement la situation n'a pas encore abouti. Loin de là ! Et je trouve qu'il y aurait été vraiment souhaitable qu'en lien avec les élus qui siègent à la Semaest, un vœu de l'Exécutif aurait très bien pu répondre à celui-ci. Mais sachez que l'expulsion, la menace d'expulsion n'est toujours pas levée. Donc j'espère que les négociations vont aboutir. Mais je

n'ai pas encore reçu, comme vous le dites, de réponse de Colombe BROSSEL. C'est faux. Il me semble qu'il est important que nous fassions entendre à la Semaest qu'elle ne peut pas procéder de la sorte et que lorsqu'il y a un problème technique on envoie des courriers par rapport à un problème technique. Mais on ne commence pas tout de suite à menacer des commerçants de les expulser. En tous les cas, ça ne devra pas se reproduire. Donc je maintiens mon vœu. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je crois qu'on a eu assez d'explication. Je crois que Mme EKON a bien expliqué que c'était un dossier suivi par la Mairie depuis un moment maintenant. Personnellement, je me suis attaché à ce dossier à partir du mois de septembre. Carine a pris le relais ensuite. Mais je pense qu'on est dans une phase de discussion avec un bailleur social et un commerçant qui a effectivement besoin de mettre aux normes son activité s'il veut pouvoir y rester.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2020-274 : Vœu relatif à la défense de l'éducation prioritaire, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel.

Mme SIMONNET

Alors normalement, on devrait avoir l'unanimité, là, quand même sur l'éducation prioritaire. Écoutez, on a... je pense que vous avez été, comme moi, extrêmement choquée et très inquiétée par les annonces de la secrétaire d'État en charge de l'éducation prioritaire qui souhaite tout bonnement y mettre fin d'ici 2022 pour soi-disant donner des moyens aux établissements en fonction de leur projet par l'assignation de contrat entre chaque établissement et le Rectorat. C'est extrêmement inquiétant parce qu'on voit bien que si jamais le gouvernement met en place son projet de case de l'éducation prioritaire qui, selon nous, manquait déjà de moyens. Il s'agit de donner plus de moyens à ceux qui en ont le plus besoin. On sait que ça n'aboutira qu'à un accroissement des inégalités et une baisse, pour les établissements actuellement en REP. Dans le 20^e, on est très attaché. On a eu plus d'une lutte justement sur ces... pour que les écoles puissent, soit enfin, reconnues écoles situées en REP ou REP plus, soit gardes le fait qu'elles soient considérées en REP ou REP plus. Donc c'est extrêmement important et on voit bien toute la logique de la loi BLANQUER qui nous a imposé, par la scolarisation à 3 ans, une dépense de 6 millions d'euros au dernier Conseil de Paris, du fait de la loi et de l'application de cette loi-là. Au contraire, elle donne à l'enseignement privé et là où il faudrait donner d'autant plus à l'enseignement public prioritaire, ils essaient de, au contraire, casser les dispositifs qui auraient au contraire besoin d'être renforcés. Donc je rappelle, dans le 20^e, on compte 48 écoles et 6 collèges en REP, 6 écoles et un collège en REP plus. Et notre Arrondissement serait très affecté par cette attaque. Donc ce vœu souhaite exprimer son refus de la réforme des réseaux et d'éducation prioritaire annoncé par le gouvernement, demande au contraire des moyens supplémentaires pour les écoles situées en REP et REP plus. Voilà la présentation du vœu.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Alors Anne BAUDONNE et Nathalie MAQUOI puis Antoinette GUHL.

Mme BAUDONNE

Je vais même expliquer le vote, la raison pour laquelle le groupe Communiste et citoyens, nous voterons pour ce vœu. Je vais même être encore plus précise. C'est une catastrophe absolue pour le 20^e arrondissement puisque ce ne sont pas 48 mais 56 écoles sur 76 qui sont concernées. Cela fait, dans le 20^e, du 75 %. C'est 8 collèges sur 13 qui sont en REP. Je rappelle quand même qu'il y a 1 092 REP dans toute la France. Nous en avons donc 56+8, 64. Donc ça fait à peu près 9 500 élèves en école primaire et maternelle et 3 350 élèves au collège, c'est-à-dire là, 64 % de nos élèves de collège qui sont concernés. Évidemment, ça fait des moyens en moins d'un point de vue pratique pour des classes qui seront à plus de 25 avec également des subventions qui baisseront, des personnels qui eux-mêmes baisseront, que ça soit dans l'encadrement, les AED qui demain d'ailleurs seront en grève. Les CPE également. Et enfin, aussi, moins d'avantages pour les enseignants qui recevaient donc une prime en travaillant dans ces REP. Petite précision aussi, normalement, ça doit être dans

trois ans que devraient, enfin, seraient retirées toutes les REP au profit de contrats spécifiques et avec des établissements et non plus avec des zones d'éducation prioritaire, ce qui pose également problème puisque cela veut dire qu'il y a une sorte de contrat d'objectifs qui est intenable puisqu'on ne peut pas mesurer ce que peuvent représenter ces avantages à être en REP. Et par ailleurs, il y a aussi un autre souci qui est celui de rendre sous couvert d'égalité puisque ce serait chaque établissement qui aurait des moyens adaptés à ces besoins. Nous, nous considérons au contraire que sur l'ensemble du territoire national, il faut que les établissements aient les moyens de fonctionner correctement.

M. PLIEZ

Nathalie MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Mme SIMONNET, parce que je suis d'accord avec vous. On a tous été frappés par ces annonces. Pour continuer dans l'argumentation, on sort avec, là, la proposition de secrétaire d'État d'une logique nationale qui donnait des critères en affectant sur un collège et un réseau d'école qui obtenait le label de prioritaire. Et là, le projet prévoit que des moyens seront donnés au rectorat qui, ensuite, les allouera, comme il voudra, à un certain nombre d'écoles sans critères. Revenir sur cette logique nationale, on voit puisque quand l'éducation prioritaire a été fondée dans les années 80, elle était sur une logique comme ça où chaque rectorat faisait ce qu'il voulait. Ça donnait que le département de la Nièvre dans les années 80, qui était celui du président de la République de l'époque, avait plus d'écoles en éducation prioritaire que la Seine-Saint-Denis. Donc ça, pour moi, c'est un des premiers problèmes. Le deuxième problème, c'est que ça revient sur une logique profonde de l'éducation prioritaire. La République considérait, au moment où elle a pris ces choix-là, qu'il y avait aussi des territoires où le service public de l'éducation n'était pas assez fort et n'était pas assez solide et qu'il fallait renforcer ces moyens-là. Là, c'est revenir aussi sur cette logique-là puisque ce sera des contrats, comme l'a dit Anne BAUDONNE, de moyens. Mais du coup, ça enlèvera la spécificité qu'était l'éducation prioritaire. Pour faire un parallèle, c'est comme si aujourd'hui, on enlevait la spécificité des quartiers politiques de la Ville sous prétexte que, par exemple, il y a l'hébergement social ou des catégories populaires vivre aussi dans d'autres territoires. Bien sûr, mais ça n'empêche pas que des endroits où il y a de la ségrégation sociale, il faut y répondre d'une manière particulière. Derrière peut-être, cette logique en plus de l'éducation prioritaire, les zonages devaient être refaits en 2019. Donc on était en attente depuis un moment. Et l'éducation prioritaire fait partie aujourd'hui des sujets qui sont discutés au sein du Grenelle de l'éducation. Donc il y a aussi une forme de mépris vis-à-vis de tous les partenaires, de faire des annonces en amont sans que celles-ci aient pu être... alors qu'elles sont censées être discutées. Vous avez fait mention du cadeau au privé. Est-ce que vous avez remarqué qu'en septembre, le secrétaire général de l'enseignement catholique a demandé à être associé à la refonte de cette éducation prioritaire et en prendre partie ? Or, il ne vous a pas échappé qu'il n'y a pas d'école privée aujourd'hui en éducation prioritaire, tout simplement parce qu'ils n'accueillent pas sur des critères sociaux et ils ne remplissent pas les critères sociaux. Donc à partir du moment où on gomme les critères puisque c'est ce qu'a annoncé la secrétaire d'État, une prise en compte d'autres critères que le critère social. Ça ouvre la porte aussi de pouvoir répartir les moyens de l'éducation prioritaire, y compris au privé. C'est donc pour moi, le deuxième cadeau de BLANQUER à ce système-là. Pour finir, la dernière chose que je trouve absolument dramatique, c'est de contourner comme ça la question sociale et de gommer ces critères-là en disant : « Il y a peut-être d'autres écoles en France, par exemple, en zone rurale, qui sont éloignées d'un établissement culturel. » On pourrait y répondre par des mesures spécifiques, pas forcément, là, pareil, en allant redistribuer. Enfin, il ne vous a pas échappé non plus que la grande réforme qui était celle de BLANQUER du dédoublement des CP, CE1 était mise en place dans les REP. Donc plus de REP, quid des dédoublements de CP et de CE1 qui était quand même un certain chiffre et qui était peut-être la seule mesure du quinquennat qui était quand même assez forte. Donc pour cela, nous voterons aussi votre vœu et partageons vos grandes inquiétudes.

M. PLIEZ

Bien. Alors Antoinette GUHL.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme SIMONNET. Le gouvernement, par la voix même de sa secrétaire d'État à l'éducation prioritaire, est en train de détricoter l'éducation prioritaire. C'est quand même fou. Une suppression des REP aujourd'hui lorsqu'on connaît les inégalités territoriales présentes dans toutes les villes, est clairement scandaleuse. On va supprimer l'outil qui, depuis 1981, nous permet en fait d'infléchir les inégalités territoriales. Après avoir abîmé les dispositifs de solidarité pour l'emploi, après avoir porté atteinte à la qualité des services de santé, maintenant, c'est au tour de l'école. Je passe, il pourrait y avoir plein d'exemples donnés. Mais c'est au tour de l'école et de la politique dans les quartiers populaires. Donc oui, les services publics sont détricotés, patiemment mais sûrement. Là où il aurait fallu accentuer la politique des REP, y consacrer des moyens supplémentaires, des moyens humains, des moyens financiers pour les quartiers qui en ont le plus besoin, le gouvernement s'apprête une fois de plus à effacer un dispositif, certes, imparfait, sans doute insuffisant, et qu'il aurait fallu renforcer. Alors vous avez raison, Mme MAQUOI, lorsque vous dites que, oui, sans doute, il aurait fallu inventer un autre dispositif pour les zones rurales, parce que les zones rurales ont aussi besoin de dispositifs spécifiques, rencontrant des problèmes spécifiques, de fermeture des classes, de fermeture d'écoles. Il aurait fallu inventer ce dispositif. Mais bien sûr sans pour autant déshabiller les quartiers populaires. Sur cette réforme, nous le disons, nous les écologistes, nous sommes attachés à défendre le concept d'égalité. Et cela nécessite de lutter contre les inégalités sociales, de lutter contre les inégalités de chance et encore contre les inégalités de territoires. N'oublions pas que l'école de la République est le bien précieux de celles et ceux qui n'en ont pas. Nous voterons donc pour ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Merci, Monsieur le Maire. Au nom de l'Exécutif, comme je vous l'avais indiqué, Mme SIMONNET, si vous pouviez enlever le dernier tiret, à ce moment-là, évidemment, nous émettrons un vœu favorable. Je tiens à souligner que ce vœu évidemment est bien vu, et notamment qu'il n'oppose pas en effet le milieu rural et le milieu urbain, ce qu'essaie de faire le gouvernement en fractionnant des milieux urbains qui seraient hyper privilégiés et un monde rural qui serait évidemment contre ce monde urbain. Donc si vous l'acceptez, l'Exécutif émet un avis favorable à votre vœu.

Mme SIMONNET

Oui, merci. Évidemment, je suis favorable à retirer le dernier alinéa. Par ailleurs, Monsieur le Maire, s'il est possible, j'auto-amende mon vœu, pour que les bons chiffres soient reportés dans la version qui sera mise au compte-rendu de la séance, à savoir compte 56 écoles et 8 collèges en REP. Et j'espère que la suite est bonne. Sinon, l'adjoite en charge des affaires scolaires pourra à nouveau corriger avec les bons chiffres. Je vous remercie.

M. PLIEZ

C'est pris en compte.

Après consultation des membres, le vœu est adopté

V20-2020-275 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'acquisition de 2 hectares d'espaces verts sur proposition de Karine Duchauchoi, Raphaëlle Primet et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen.

M. ROGER

Ce vœu est motivé par notre volonté d'avoir plus d'espaces verts à Paris et dans notre Arrondissement et cela dans un contexte de rareté de réserve foncière. Dans notre Arrondissement, à proximité du parc de Charonne, du parc de la Gare de Charonne, il y a juste dans ce parc, un espace

de 2 ha non utilisé. Cet espace permettrait d'agrandir le parc. Cet espace correspond à des surlargeurs de la petite ceinture. Il est la propriété de la SNCF, n'est pas utilisé et non bâti et nécessite, pour son propriétaire, des dépenses de gardiennage. Nous avons, là, une belle opportunité de créer de nouveaux espaces verts dans notre Arrondissement. Trois éléments composent ce vœu. Donc que la Ville s'engage dans des négociations avec la SNCF qui en est propriétaire pour acquérir ces terrains. Deuxième point, c'est que la future révision du PLU inscrive cette nouvelle partie du parc de la gare de Charonne en espaces libres à végétaliser. Et que des études soient engagées pour l'aménagement de ces espaces en espaces verts.

M. PLIEZ

Merci. J'ai trois demandes, déjà, de prise de parole. Virginie DASPET, Vincent GOULIN et Sylvain INDJIC puis Martin BUSSY.

Mme DASPET

Merci. Très bonne idée que ce vœu parce qu'au-delà du fait qu'il déroule un de nos principaux engagement pendant la campagne municipale, puisque c'est vraiment un des éléments qui étaient très mis en avant et qui va nous permettre de réaliser enfin ce grand parc dans le 20^e et encore plus dans un quartier extrêmement populaire qui est celui de la Tour du Pin. Mais tout l'intérêt, je voudrais en remercier le groupe Communiste et citoyen, c'est de donner un calendrier aux choses, et donc d'accélérer un petit peu le timing. J'avoue que moi-même, je n'aurai pas osé. Mais je trouve qu'une deadline à la fin du premier trimestre 2021 est une vraie gageure. Et j'espère qu'on va y arriver. Mais je me contenterai d'un premier semestre 2021.

M. PLIEZ

Merci. Vincent GOULIN. Ici.

M. GOULIN

Je suis heureux de partager la même charlotte que Mme DASPET. Le groupe Écologiste soutient activement la politique de reconquête de la petite ceinture au bénéfice des Parisiens et des Parisiennes. C'est pourquoi le groupe Écologiste votera activement ce vœu dans la mesure où on a vu à quel point le manque d'espaces verts et compte tenu de la forte densité de la population, pouvait être un réel problème pour la population, notamment en ces temps de confinement où les Parisiens ont plus que jamais besoin de s'aérer. Donc nous sommes pour effectivement l'agrandissement du jardin dont il est question à condition évidemment que des principes d'aménagement soient respectés concernant l'aménagement de la petite ceinture, à savoir les impératifs d'inconstructibilité, de réversibilité, de limiter les activités commerciales tout au long du site et de transformer en un véritable espace public ouvert et accessible pour favoriser des liaisons au niveau même de notre Arrondissement. Nous sommes également pour la préservation de la biodiversité, mais ça ne doit pas vous étonner, et notamment pour permettre aux petits louveteaux qui sont des renardeaux en réalité de pouvoir rejoindre le bois de Vincennes et le Père Lachaise à leur guise.

M. PLIEZ

Nous avons donc ensuite Sylvain INDJIC, Martin BUSSY puis Frédéric HOCQUARD. Je renouvelle mes vœux de brièveté de prise de parole.

M. INDJIC

Merci, Monsieur le Maire. Je vais être court parce que... Évidemment, je ne peux qu'être pour ce vœu. C'est aujourd'hui mon cheval de bataille et le cheval de bataille de cette majorité de trouver des hectares pour de nouveaux espaces verts. On a vraiment un objectif à tenir là-dessus. Pour le coup, c'est une excellente opportunité. En plus, effectivement, c'était dans notre programme. Donc je partage à la fois les constats et les envies de Mme DASPET et de M. GOULIN. Moi, je voulais juste en plus insister sur un point, c'est qu'en plus, vraiment ça, c'est... mon objectif, c'est effectivement de réagrandir les parcs. Et je pense que vraiment ça peut aussi développer les usages dans ce parc qui est victime aussi de beaucoup de mésusages. Donc je pense que ça peut être une belle opportunité

de le faire. Alors évidemment, je ne suis pas là à dire : « Il faut faire ci, il faut faire ça » puisque je pense que vraiment ce projet, il doit être fait avec les habitantes et les habitants. Et là, je me tourne vers notre élu à la démocratie locale. Je pense que c'est un vrai travail à fournir. Mais c'est vraiment une belle opportunité pour ce parc. Évidemment, je ne peux que soutenir ce vœu.

M. PLIEZ

Martin BUSSY, qui est ici.

M. BUSSY

Bonsoir à tous. Bonsoir, Monsieur le Maire. Chers collègues, ce projet remonte à la campagne de Paris en commun pour les élections municipales. C'est un projet extrêmement important qui a mobilisé énormément d'attention de notre part et de la part des ateliers que nous avons réalisés avec les habitants, avec les associations tout au long de cette campagne pour pouvoir identifier les sujets et les opportunités, notamment sur le sujet espaces verts de manière très large, comme l'a rappelé M. INDJIC, mais aussi pour le sujet de la nature en ville. Il se trouve que cette parcelle de 2ha est située dans un quartier où nous manquons d'espaces verts et les habitants, les renardeaux sans doute, mais les habitants beaucoup d'espaces verts, aussi bien les enfants, les personnes âgées que l'ensemble des habitants. Et deuxièmement, c'est un quartier avec une mixité sociale réelle, donc avec aussi des habitudes et des usages différents. Donc c'est vraiment une excellente chose que ce projet puisse être amené au bout. On est, évidemment, avec le groupe Générations et le groupe Communiste, qui étions déjà au premier tour, partenaire de ce projet, et nous avons été ravis que le groupe Écologie les Verts puisse nous rejoindre au second tour sur ce projet-là. Il est donc important de rappeler au groupe SNCF l'engagement aussi bien de notre majorité que de l'ensemble des habitants sur ce projet qui peut être un très beau projet de la mandature. Donc évidemment, nous sommes favorables à ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Frédéric HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, je voterai le vœu et je pense que l'extension du jardin de Charonne est une très bonne chose. On manque d'espaces verts dans cet Arrondissement, enfin, dans Paris en général, et dans l'Arrondissement en particulier. Je voudrais juste attirer votre attention sur mettre un peu de, je ne veux pas dire un codicille, mais mettre une petite mise en garde pour tout ça parce qu'il y a cette parcelle-là. Et vous savez qu'il y a tout un terrain au niveau de la petite ceinture à cet endroit-là. Il ne faudrait pas que sur, autant sur cette parcelle, nous fassions un espace vert, et que sur le reste de la parcelle, puisque c'est un terrain qui appartient à la SNCF, que la SNCF cherche à en tirer un certain profit - c'est tous les débats que nous avons sur la question de la petite ceinture - il y ait en contrepartie, soit de la densification, soit de la construction, soit une sorte de commercialisation à outrance sur l'autre partie de la parcelle du 20^e arrondissement. Je dis ça parce que quand on avait les discussions dans la mandature précédente, non pas pour l'extension de jardin de Charonne, mais pour l'accueil notamment potentiellement d'un cirque à cet endroit-là, du cirque qui se trouve dans le 16^e, là, je n'ai plus le nom en tête, mais... Romanes, pardon, cirque Romanes, la discussion avec la SNCF butait à cet endroit-là puisqu'il demandait à ce qu'il tire un revenu substantiel de l'accueil du cirque, ce qui ne rendait pas les choses possibles. Donc je mets juste... Moi, je suis évidemment à fond pour le vœu, tout ça. Mais attention à ne pas avoir, en contrepartie, sur le reste de la parcelle qui n'est pas la parcelle dont on parle, là, des 2 ha, mais sur le reste, évidemment, une SNCF qui se ferait tirer l'oreille ou en tout cas, qui chercherait, de son côté, à avoir des projets qui seraient des projets, là, contradictoires avec ce que nous portons, bien évidemment, tous ensemble ici.

M. PLIEZ

Merci. Oui, moi, je redirai simplement que c'est effectivement un très gros projet du programme de la mandature. Je pense qu'il faut cranter. Effectivement, on sait qu'aujourd'hui, un tout petit bout qui s'appelle la Maison flérial fait l'objet d'un appel à projets qui sera prochainement, enfin, choisira

prochainement un porteur de projets. Nous y sommes associés par la personne de Raphaëlle. Je crois qu'il y a une consultation sur le sujet pour voir un petit peu... examiner le projet. Mais au-delà, évidemment, pour nous, c'est l'opportunité. Et là, on a un deuxième cran en affichant ce vœu et notre volonté de poursuivre les négociations dans le respect de ce qui vient d'être rappelé et d'un certain nombre de principes qui visent d'abord à redonner ces espaces aux habitants en favorisant le vivre-ensemble et la convivialité et le partage. Merci.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-276 : Vœu de l'Exécutif relatif au maintien d'un service public postal de qualité, à l'initiative du groupe Communiste et citoyen.

Mme BAUDONNE

Monsieur le Maire, chers collègues. Une nouvelle fois, le Conseil d'arrondissement du 20^e doit se pencher sur la pérennité du service public postal. Donc interpellé et alerté par les habitants de l'Arrondissement à l'occasion de nos permanences d'élus à l'extérieur de la Mairie, nos visites d'école où nous rencontrons aussi des parents, et tout simplement à l'occasion de nos trajets personnels, nous allons porter un vœu au précédent Conseil municipal pour dénoncer les départs en retraite non renouvelés à la Poste central, au 294, rue des Pyrénées. Des échanges avec notre collègue Michel JALLAMION en charge des relations avec les services publics, avaient annoncé qu'une... des échanges et négociations avec la direction de la Poste étaient annoncées. Nous avons donc retiré, nous avons accepté d'attendre et de retirer le vœu. Pour satisfaire les besoins des habitants du 20^e, nous tenons à défendre le maintien de tous les bureaux de Poste. Mais nous voulons également réussir à établir un dialogue avec la direction de la Poste sur l'avenir du service public postal de notre Arrondissement. Donc l'avenir des services publics doit être au cœur des débats de ce Conseil. C'est pourquoi le groupe Communiste dépose ce vœu et se battra toujours pour le maintien de l'ensemble des services publics de notre Arrondissement. Cela s'inscrit totalement dans la vision de Paris que nous portons aussi collectivement dans la majorité municipale, c'est-à-dire d'une ville du quart d'heure où l'ensemble des services publics reste accessible à tous. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. On a une prise de parole de Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Merci. Oui, le groupe Écologiste soutient activement ce vœu dans la mesure où le maintien du service public, notamment au cœur des quartiers prioritaires nous semble fondamental, notamment à l'heure où les effets de la crise éprouvent durement les plus vulnérables. Donc un bureau de poste pour le collectif d'habitants que j'avais eu l'occasion de rencontrer il y a quelques années dans le cadre du Conseil de quartier Gambetta, est plus que jamais un impératif en termes de maintien de lien social car ce n'est pas uniquement un lieu de proximité. C'est aussi un lieu où on se sociabilise au même titre qu'un marché ou un club sportif. Donc ce type de décision de maintien de service public au cœur des quartiers prioritaires, devrait faire fi de toutes considérations en termes de gestion ou de rentabilité du groupe la Poste. Je vous remercie.

M. PLIEZ

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je... Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Très rapide, pour dire que je soutiendrai ce vœu et c'est vrai qu'il y a une mobilisation nécessaire et qui doit être sans faille à chaque fois pour défendre le service public postal face aux velléités de financiarisation et de fait de fermeture un à un des bureaux de poste.

M. PLIEZ

Merci. Je crois que Michel JALLAMION voulait prendre la parole.

M. JALLAMION

Oui. Donc pour remercier évidemment les élus communistes d'avoir suspendu leur vœu. Ce qui permet d'avoir pu discuter avec eux et leur exposer un peu les négociations où on en était avec la Poste. Je tiens à souligner ce qu'a dit un peu Anne mais on a de très bonnes relations justement avec les responsables régionaux de la Poste. On a réussi à avoir des informations dans les 24 ou 48h. Alors ensuite elles nous conviennent, elles ne nous conviennent pas évidemment. Aujourd'hui, la Poste est, hélas ! Une entreprise qui résonne comme si ce n'était pas en réalité une entreprise publique au plus haut niveau. Ensuite, on a réellement des intermédiaires qui ont tout de même le sens de l'intérêt général, qui comprennent que la Poste doit avoir des missions qui dépassent celles d'une entreprise privée, notamment que le service universel doit être correctement effectué. Donc on a la chance, en tout cas aujourd'hui je pense, d'avoir commencé à tisser une relation de partenaire avec la Poste, notamment grâce à l'investissement du Maire qui les a reçus très tôt dès quasiment son arrivée en Mairie. Par contre, évidemment, ça suppose que nous soyons exigeants dans cette relation, c'est-à-dire qu'évidemment, lorsqu'il y a des problèmes, il y a le problème de la boîte aux lettres jaune du 67 cour de Vincennes. Il faut savoir que la Poste utilise en réalité les travaux pour ôter ses boîtes aux lettres jaunes. Donc ça, ce n'est pas admissible, c'est encore moins admissible quand l'ensemble des commerçants, j'en parlé justement à Carine et on va essayer de joindre nos efforts pour remettre cette boîte aux lettres. Mais c'est réellement toute la vie d'un quartier qui est remise en péril et les activités des commerçants qui se trouvent à proximité. Lorsqu'on vous dit qu'il y a 10 lettres par jour et que vous tombez sur un seul commerçant qui, lui, en met 20 par jour, évidemment, ça ne peut pas créer en fait les conditions d'un climat serein entre nous et l'opérateur public qu'est la Poste. Donc que vous dire d'autre ? Que le vœu est excellent, comme évidemment l'ensemble des groupes de la majorité, et pour ce vœu, moi, ce que je vous propose, c'est d'en faire justement un vœu de l'Exécutif, ce qui permettrait d'être dans une relation claire avec la Poste en faisant de ce vœu un vœu de l'Exécutif qui permettrait évidemment de continuer nos échanges avec la Poste. Mais de leur expliquer, leur expliciter les conditions pour que ce partenariat puisse continuer dans de bonnes conditions.

M. PLIEZ

Donc je vous propose que ce vœu qui devient un vœu de l'Exécutif puisse être voté.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-277 : Vœu relatif à l'urgence face aux expulsions locatives et à la lutte contre la précarité, présenté par Lila Djellali, Antoinette Guhl, et les élu.es du groupe écologiste du 20^{ème}, soutenu par les groupes Communiste et citoyens et Génération·s.

Mme DJELLALI

Veillez m'excuser, je pensais que j'étais le dernier vœu sur la liste. Nous présentons un vœu qui a été aussi cosigné par Générations et par le parti communiste pour celui-ci. En effet, on voulait présenter un vœu qui a pour but d'attirer l'attention et d'essayer d'anticiper la deuxième vague. Nous savons qu'on compte 300 000 SDF. Et ce nombre va être aussi impacté sur les conséquences dramatiques de la crise sanitaire. On sait très bien aussi, et on se félicite et on félicite la Maire de Paris d'avoir pris des décisions très réactives et très importantes pendant le premier confinement. On peut citer les 9 000 places d'hébergement ou encore la prolongation de la trêve hivernale. Mais ce sont des mesures qui ne sont pas pérennes. On peut également comprendre et anticiper le chômage de masse qui va s'abattre suite au deuxième confinement. Dans l'anticipation, c'est aussi une demande parisienne et non d'arrondissement. Je tiens à ce que ce soit clair au sein de ce Conseil dans le sens où en fait, dans l'anticipation de cette grande précarité, on va aussi retrouver une grosse problématique qui est de personnes qui ne sont pas du tout touchées par la précarité en temps normal. Et je pense sincèrement aux commerçants et aux artisans qui, par exemple, ne pourront pas bénéficier d'une demande de logement parce qu'on a aujourd'hui, là, purement, un logement qui n'est pas réactivé. Par exemple, ils ne peuvent pas demander tant qu'ils ne déposent pas le bilan. Alors

qu'on sait qu'on est plus dans une baisse d'activité et pas forcément dans une volonté de déposer le bilan. On sait aussi pour le FSL, qui est une compétence départementale, qu'il a été augmenté 5 millions pendant le premier confinement. On s'en félicite également. Mais on ne sait pas comment on peut aussi avoir la possibilité de s'en servir pendant le deuxième confinement, et s'il est assez important et efficace. On a été aussi sollicité par la fondation Abbé Pierre pour ce vœu qui font aussi un travail formidable et qu'on associe très souvent, comme pendant le dernier Conseil municipal sur le mobilier urbain et qui nous remercie d'ailleurs du fait qu'il ait pu passer. Pour ce faire, on demande que la préemption de logements vacants soit renforcée pour permettre une augmentation du parc social, que le montant du fonds solidarité pour le logement soit en adéquation avec les besoins exprimés sur le territoire, qu'une commission ad hoc réunissant élus, services sociaux, usagers et associations œuvrant dans le secteur social soit mise en place avec comme objectif une meilleure information sur l'existence du fonds de solidarité pour le logement, parce que, je reviens sur ce point pour une seule et bonne raison, c'est que souvent, on n'en prend pas connaissance assez tôt et qu'on va se retrouver encore une fois avec une partie de la population qui ne s'intéresse pas du tout ou qui n'ont jamais été amenés à passer par ce genre de demande et une simplification des démarches pour accéder à ce fonds. Là aussi, parce qu'on demande énormément de documents alors qu'on est dans une situation de précarité et d'urgence. Il faudrait qu'on puisse essayer aujourd'hui de mettre ça sur la table et de pouvoir simplifier les demandes du FSL. Merci.

M. PLIEZ

Oui. Alors Nathalie MAQUOI, puis Thomas CHEVANDIER.

Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. Simplement pour demander un petit ajout dans le premier attendu à Lila : « Que la préemption et la réquisition de logements. » Bien sûr, comme on s'y est associé, on le votera.

M. PLIEZ

Si je peux me permettre, vous ne pouvez pas tout à fait mettre sur la même ligne la préemption et la réquisition qui sont deux démarches administrativement très différentes. Donc les coller me semble faire une confusion. Peut-être il faut distinguer les choses.

M. CHEVANDIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vous remercie pour le dépôt de ce vœu qui effectivement rappelle l'urgence sociale qui est consécutive au premier, au deuxième confinement et qui est évidemment un sujet de préoccupation pour les militants, les élus que nous sommes. Évidemment, il n'y a aucun doute là-dessus. Néanmoins, sur ce vœu précisément, j'ai quelques bémols que je vais exprimer au nom de mon groupe, notamment s'agissant des trois demandes qui émanent de son dispositif. D'abord, sur la question de la préemption. D'une part, ce n'est pas un outil qui permet de répondre à l'urgence sociale. Au contraire, c'est un outil qui s'inscrit sur le temps long. Et par ailleurs, cette majorité dans l'arrondissement, et plus globalement au niveau parisien, a une politique très offensive en matière de préemption. Donc c'est des choses qui sont déjà mises en place. Par ailleurs, s'agissant du fonds de solidarité pour le logement, il est déjà largement abondé par la Mairie de Paris, renforcé depuis le début de l'année. Enfin, sur la création de la commission ad hoc, je partage l'interrogation et le souci quant à la question du taux de non recours aux aides sociales qui est une préoccupation, là aussi, majeure pour les militants et élus que nous sommes. Néanmoins, je ne suis pas sûr qu'il soit très utile de créer une telle commission alors que c'est le rôle du CASVP qui le fait d'ailleurs très bien. Donc ces trois demandes me semblent peut-être un peu, peut-être superflues. Par ailleurs, sur la méthode, moi, je trouve ça un peu dommage, quand on est membre de la majorité, d'interroger cette même majorité et l'Exécutif de choses qui sont déjà faites. Donc au nom du groupe Paris en commun, on s'abstiendra.

Mme DJELLALI

Merci, Thomas, pour toutes ces explications. On savait très bien que tu étais favorable sur le dépôt d'un vœu même si bien évidemment, vous allez vous abstenir, si j'ai bien suivi. Moi, je voudrais

revenir sur quelques points. Je pense que le FSL, il a été augmenté, et je trouve ça très bien, c'est 5 millions. Si on se base sur toutes les associations qui posent la problématique du manque d'investissement, on est à 200 millions sur la France. On est dans une des villes les plus denses où il y a le plus de demande. On est à 90 % de personnes qui peuvent demander un logement social. C'est ce que je disais tout à l'heure. Là, on va se retrouver avec des personnes qui ne sont pas en fait assujetties en temps normal. On va se retrouver dans une situation où des autoentrepreneurs, des entrepreneurs, des commerçants, des artisans qui sont la plupart, pour 60 % d'activité économique en France, on va se retrouver dans une situation dont on n'a pas encore la conscience totale et pleine et ce qui est normal à l'heure actuelle. C'est juste de l'anticipation et de se dire : « On va être prêt à pouvoir travailler tous ensemble. », dans un premier temps. La deuxième chose, c'est que la CASVP, bien évidemment qu'elle a un rôle important, mais ça n'empêche pas aussi de soulever ce point-là. Troisième chose, et je terminerai sur ça, c'est que je trouve que c'est juste et honorable de notre part, de pouvoir travailler tous ensemble et de pouvoir s'interroger. On a fait exactement la même chose avec la petite ceinture juste avant. On a quelqu'un qui travaille dessus. Et pourtant, aujourd'hui, on a positionné et on a affirmé encore plus, haut et fort, notre façon de vouloir travailler ensemble. Donc je comprends l'abstention. Mais je comprends aussi la démarche de Générations, du parti communiste et du nôtre, de pouvoir aussi, de temps en temps, se solliciter entre nous et de pouvoir s'affirmer et de dire : « Oui, aujourd'hui, on a conscience qu'il va y avoir une crise économique énorme et qu'on sait qu'on va pouvoir travailler ensemble. » Merci.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter sur ce... Pardon. Excusez-moi ! Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je voterai ce vœu, même si je pense qu'il est en-deçà en fait de la réalité. On a mis en place des exonérations de loyer pour les commerçants, les petites entreprises, les associations dont les locaux d'activité dépendent des bailleurs sociaux. Depuis le mois de, même déjà au mois de mai, mais en tout cas, dès le Conseil de Paris de juillet, j'ai demandé à ce que cette mesure d'exonération de loyer soit étendue à l'ensemble des locataires qui ont perdu la totalité de leurs revenus ou que les loyers soient baissés proportionnellement à la baisse des revenus. J'ai conscience de la somme colossale que cela représente. Mais je pense qu'il y a un bras de fer à mener avec le gouvernement parce que c'est une mesure que devrait prendre le gouvernement. Ni Emmanuel MACRON, ni le Premier ministre CASTEX n'ont eu un seul mot en direction de la problématique du logement. Or, non seulement la problématique du logement et du mal logement est terrible pendant les périodes de confinement, mais la crise sociale, et on n'en est qu'à ses débuts, rien qu'à ses débuts, on a un million de pauvres en plus. On atteint 10 millions de pauvres, c'est-à-dire un chiffre historique, inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale. Depuis 45, on n'a pas vu ça. Et on n'en est qu'au début. Ça va être de pire en pire. Et la question de maintenir dans un logement est essentiel. Donc la question de l'exonération des loyers, donc pas simplement le FSL et je salue néanmoins l'augmentation de 5 millions d'euros qui a été fait par la Ville au FSL. Le gouvernement continue à ne rien faire sur ces urgences-là quand il distribue des milliards aux actionnaires du CAC40 sans aucune condition. C'est une catastrophe. Mais j'avais demandé par ailleurs au Conseil de Paris qu'on ait un état des lieux qui soit transmis du nombre de familles en situation de surendettement. Et c'est important qu'on ait ces données-là. On n'a toujours pas ces données-là des familles en situation de surendettement alors qu'à mon avis, ils vont être en train d'exploser. Ils n'explosaient pas forcément après la première phase du confinement parce que la peur de perdre son logement fait qu'entre remplir le frigo ou payer le loyer, les gens préfèrent, quoi qu'il arrive, quoi qu'il leur en coûte, payer le loyer. Mais là, on va avoir des situations inextricables. Va se poser par la suite, la question des dettes privées. Est-ce qu'on les annule ? Mais en attendant, la question de répondre à l'urgence sociale, elle s'impose à nous. Donc il faut aller au-delà. Néanmoins, je voterai ce vœu. Mais oui, le fonds de solidarité logement, c'est très opaque. Les gens ne comprennent pas comment ça fonctionne, n'ont pas suffisamment connaissance des critères. L'information, elle n'est pas transmise à l'ensemble des locataires. On est encore en déficit dans le travail des relais sociaux internes au bailleur. En-deçà du travail de recherche et de prévention qu'il faudrait faire, il faudra très vite se poser la question par ailleurs de prolongation de la trêve hivernale l'année prochaine après le printemps, comme on l'a fait l'an dernier. Parce qu'on n'est, hélas, qu'au début de la crise et du cataclysme social qui s'annonce. Mais je voterai néanmoins le vœu puisque moi, je ne suis pas sectaire, et quand un vœu va dans le bon sens, je le vote.

M. PLIEZ

Juste vous préciser que je pense que la Ville de Paris ne serait pas en état de donner un état du surendettement des ménages puisque ça relève du privé et de la Banque de France. Je pense que les bailleurs sociaux de la Ville, et seuls les bailleurs sociaux de la Ville pourraient donner un état global des impayés. Les impayés qui ont, si je prends Paris Habitat, par exemple, ont pu augmenter ces derniers mois, c'est très clair. Et des mesures sont prises en accord avec Ian BROSSAT, l'adjoint au logement pour compenser un certain nombre de choses et préparer des amortisseurs à cette crise grave. Mais je pense que la question du surendettement échapperait sans doute à la Ville. Par contre, avoir un état sur la partie purement bailleurs de la Ville des impayés, nous sommes d'accord. Et je pense que c'est à affiner. C'est sans doute aussi à relativiser parce qu'on a vu après le premier confinement, que les choses se rétablissaient peu à peu pour évidemment risquer de se redégrader. Mais on aura une analyse précise dans quelques temps puisque là, on est en plein milieu encore. Mais oui, je pense que c'est bien de l'avoir effectivement. Très bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-278 : Vœu de l'Exécutif relatif au démantèlement des campements des migrants sans abri.

M. PLIEZ

Ce 23 novembre dans la nuit, s'est déroulée, place de la République, une scène à laquelle nous n'aurions pas imaginé d'assister en France à Paris. Une chasse à l'homme indigne de la République, une escalade dans la violence policière. Tout ceci après une évacuation de campement mal préparée qui, en laissant plusieurs centaines d'exilés sans solution, ne pouvait que provoquer errance et tentative de regroupement afin de protection mutuelle. Des exilés sont plongés dans l'absurde. Absurde le cercle qui dure depuis plusieurs années, mise à l'abri, évaluation, dépôt de la demande, manque de place d'accueil pour les demandeurs d'asile ou rejet de ceux qui ressortent du règlement de Dublin, arrêt de l'hébergement, retour à la rue et au campement. Absurde, ce règlement de Dublin qui interdit le dépôt d'une demande ailleurs que sur le pays d'entrée en Europe. Absurde la politique migratoire, enfermée dans un court-termisme qui laissera au suivant le soin de gérer cette question. Au motif qu'avoir un discours réaliste sur l'immigration favoriserait l'extrême droite. Puis finir par reprendre sa rhétorique en affichant qu'un discours de fermeté face à un pseudo risque d'appel d'air qui n'a jamais été démontré et cette fameuse nuit du 23 répondre par la matraque à ceux qui ne demandaient qu'un lit. Il s'agirait ainsi donc de rendre les conditions de vie les plus insupportables possibles pour les migrants dans l'espoir d'en décourager quelques-uns de rester. Rappelons que c'est l'État qui est responsable de la solidarité. Or, rien de sérieux n'est entrepris pour résorber les bidonvilles qui sont apparus aux portes de Paris depuis 2015 et se reconstituent régulièrement. Rien de sérieux depuis la fin de la bulle, de la porte de la chapelle, lieu de premier accueil qui évitait la rue. Rien de sérieux pour mettre à niveau un dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile à la hauteur de la demande. Rien de sérieux pour mettre à niveau un 115 saturé en permanence pour ne laisser personne à la rue. Il est urgent de redonner du souffle à une politique migratoire qui n'en a aujourd'hui que le nom. D'abord, en mobilisant tout le foncier public disponible même de façon temporaire et en réquisitionnant les bâtiments vides pour résorber les campements. Ensuite, en faisant tout pour changer le regard sur les migrants en facilitant leur intégration : cours de français, accès à l'emploi, accès à l'école, même si certains ne devaient pas rester en France au terme de leur procédure de demande d'asile. Enfin, en ayant le courage de régulariser avec pragmatisme ceux qui sont aujourd'hui ni irrégularisables ni expulsables. Je pense en particulier aux familles. Au-delà de cette mesure d'urgence, il devient indispensable de tracer une politique migratoire qui donne une vision pour l'avenir du pays. Quel avenir pour notre tradition humaniste ? Quelles conditions d'accueil ? Combien de logement et d'écoles faut-il construire pour s'y préparer ? Quelle stratégie géopolitique adaptée ? Et bien d'autres questions qu'il serait beaucoup plus digne d'oser poser plutôt que d'organiser un enfer administratif qui n'a d'autre conséquence que d'alimenter l'indigence dans la rue et par là, de renforcer la peur de l'autre dans l'opinion. Car s'il y a une menace pour le pays, ce n'est pas l'arrivée de migrants, si tant est qu'on la prépare, c'est la peur du migrant. Entretenir cette peur, c'est entretenir la division dans une société déjà fragmentée. L'histoire a déjà démontré que cela n'apporte aucune solution pour l'avenir et même l'irresponsabilité de cette pratique. Mes chers collègues, nous avons, lors de notre dernière séance, choisi d'honorer la mémoire de Paule MINCK et de Gabriel RANVIER et ainsi en quelque sorte choisi de nous placer dans le sillage d'une fidélité à l'idéal humaniste de la Commune. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande un soutien

large et généreux au vœu suivant qui n'a d'autre ambition que de nous rendre une dignité républicaine collective et la fierté du respect de notre histoire. Je vous propose ainsi d'adopter que, sur ma proposition, le Conseil du 20^e arrondissement exprime son opposition à la politique migratoire suivie par l'État, enjoint à l'État de faire cesser toute brutalité à l'égard des migrants sans-abri, demande à l'État de mobiliser les moyens nécessaires à la mise à l'abri dans des conditions dignes des personnes à la rue dans notre capitale, demande à l'État de se donner les moyens juridiques de sortir de l'impasse les non régularisables, non expulsables. Je vous remercie. Y a-t-il des prises de parole ? Oui. Annie GAFFORELLI, Danielle SIMONNET, Epency EPARA EPARA, Jérôme GLEIZES. On a perdu le micro. Il arrive avec une charlotte neuve.

Mme GAFFORELLI

Merci beaucoup. Nous soutenons le vœu déposé par M. Éric PLIEZ qui s'indigne de l'évacuation barbare des réfugiés qui a eu lieu place de la République lundi dernier. Une évacuation violente qui se répète sans cesse aux portes de Paris depuis des années. Ces campements de la misère qui nous renvoient sans cesse au manque de places d'hébergement, seule solution pour un accueil digne des migrants. Les lois du code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile depuis Nicolas SARKOZY n'ont eu de cesse que de se durcir. La dernière en date, en 2018, laissant peu d'espoir à des régularisations possibles. C'est une fabrique de sans papier qui s'est mis en place, rejetant les premiers de corvée qui nous furent et qui sont encore utiles par ces temps de pandémie : les livreurs, les aides à domicile, les salariés du nettoyage. Je voulais vous alerter sur le fonctionnement de la Préfecture de Paris qui a rejoint depuis sa réouverture en juin les autres départements de l'Île-de-France en informatisant les prises de rendez-vous. Et comme dans le 93, prendre un rendez-vous pour l'examen de sa situation administrative est devenu un parcours du combattant. Face à cela, les collectifs de soutien vont faire, le 10 décembre, un dépôt collectif de référés, mesure utile qui aura lieu auprès des tribunaux administratifs dans tout le département de l'Île-de-France, afin de rendre visible ce scandale qui ne permet même plus de solliciter un titre de séjour. L'avenir, c'est la solidarité et l'humanité, comme l'ont montré les habitantes et les habitants des différentes régions de France qui ont accueilli la marche des sans-papiers le 19 septembre avec l'arrivée à Paris pour une grande manifestation. Le 20^e a accueilli et soutenu ces personnes en danger, pas dangereuses. Et nous serons à leur côté le 18 décembre à l'occasion de la journée internationale des travailleurs migrants et avec leurs familles. Nous avons été sollicités par les associations, la FASTI et les collectifs de soutien aux migrants pour vous proposer un petit ajout à ce vœu pour que le Conseil d'arrondissement exprime sa solidarité avec les collectifs des sans-papiers, les associations et toutes les citoyennes et citoyens qui se mobilisent le 18 décembre à l'occasion de la journée internationale des travailleurs migrants et leurs familles.

M. PLIEZ

On avait noté Epency EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Juste compléter les propos de Monsieur le Maire à travers ce vœu et dire que combien je suis fier de faire partie de cette majorité et de cet Exécutif qui, après 5 heures de débat, c'est vrai qu'on aurait pu le déposer aussi plus tôt, nous pose un vœu comme celui-ci, ce vœu qui traduit les valeurs humanistes et de solidarité que nous défendons tous, que nous défendons toujours. Parce que le 23 novembre, il y a des gens qui ont oublié qu'il s'agissait des êtres humains. C'est pourquoi aujourd'hui, après ce vœu, Monsieur le Maire, vous dit merci pour tout ce qui se passe. C'est la raison pour laquelle, pour conclure mon petit propos, je mets à notre réflexion, à la réflexion de ce Conseil, deux interrogations. La première, c'est « Connaissez-vous quelqu'un qui, parce qu'il ne peut pas se nourrir, ni nourrir sa famille, restera à attendre de mourir ? » Deuxième interrogation : « Connaissez-vous quelqu'un qui, abandonne sa matrice, c'est-à-dire là où il est né, abandonne toute sa famille et s'exile quelque part juste pour essayer de vivre ? » Je dis vivre. Alors pour ceux qui hésitent encore à voter pour ce vœu, j'espère que les deux interrogations que je viens de poser vont vous faire changer d'avis. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Merci. Monsieur le Maire, votre discours me fait du bien, parce que nous n'avons pas entendu ce discours-là de la part de la Maire de l'ancienne mandature. Donc c'est un changement très profond et extrêmement important pour le 20^e arrondissement. Ce qui s'est passé à la suite de l'évacuation du campement de Saint-Denis nous replonge dans la rue Pajol de 2015 en fait avec ces mesures violentes de la police qui cherche, non pas à mettre à l'abri, mais mettre à l'abri des regards les exilés. Parce qu'après l'évacuation du campement de Saint-Denis, c'est entre 500 et 1 000 personnes qui se retrouvaient sans solution et qui ensuite ont été poursuivies, poursuivies par la police qui cherchait à les empêcher de rejoindre Paris, poursuivies avec des gaz lacrymogènes alors qu'ils ne savaient pas où aller. On leur avait tout pris, le peu de choses qu'ils avaient : les tentes, les couvertures qu'on venait de leur donner. Et pendant toute la semaine qui a suivi, dès que l'un essayait de trouver sous un pont de quoi se planquer et essayer de se reposer et de dormir, eh bien, il était à nouveau délogé. C'est-à-dire qu'il y a eu des consignes, des consignes données au plus haut niveau pour faire en sorte que les réfugiés n'aient pas une seule minute à eux de répit. Pardon, pas les réfugiés : les exilés. Car nous ne savons quelles sont leurs situations. Et peu nous importe leur situation administrative, qu'ils soient des réfugiés, qu'ils soient des déboutés du droit d'asile, qu'ils ne soient pas reconnus comme demandeurs d'asile, on a un cadre, on a une loi. Et la loi, elle stipule que le droit à l'hébergement est inaliénable. Et le droit à l'hébergement, en aucun cas, ne peut être conditionné à la situation administrative des personnes. Or, là, empêcher les personnes de dormir, c'était même carrément de la torture, parce qu'on ne peut pas vous empêcher de dormir, au bout d'un moment, c'est la mort assurée. C'était non seulement un pur scandale humanitaire mais c'est aussi un scandale sanitaire en pleine période de pandémie. Place de la République, on était plusieurs élus à être là lundi dernier pour soutenir, pour protéger symboliquement. Il y avait aussi beaucoup d'avocats qui étaient en robe. Et franchement, les premiers affrontements avec la police ou la gendarmerie ou les deux plus la BAC en civil, moi, j'ai mis du temps avant de capter qui c'étaient ces messieurs qui devenaient agressifs, on ne savait même pas qui c'était, et qui arrachaient les tentes les unes après les autres. Peu leur importait qu'il y ait des personnes dedans, qui tombaient, qui étaient bousculées, jetées à terre. Ce n'est pas un rapport à des êtres humains. Donc évidemment, je voterai ce vœu. Néanmoins, je vous le dis ici, ce gouvernement est en-dessous de tout. Évidemment, on le sait. Parce que c'est une compétence de l'État. Mais puisqu'on est tous d'accord pour dire qu'il y a une urgence humanitaire, ne laissons pas les gens à la rue. Parce que la rue, ça tue. Donc ne laissons pas les gens à la rue. 500 places, on a aussi, nous, les moyens. Alors je sais que la Ville de Paris et la majorité a proposé à la Préfecture des lieux, et notamment les parcs des expositions. Mais le gouvernement a considéré que ces parcs d'exposition, c'était trop cher. Je pense aussi que vu qu'on en a privatisé la gestion et les concessions, à mon avis, un dédommagement pour Unibail doit être hors de prix. Mais ouvrons les lieux. Et même si cela relève de la compétence de l'État, si l'État s'y refuse, assumons-le de le faire. Et menons toute une campagne d'opinion de la population parisienne pour qu'elle comprenne. Parce que, quand il y a une urgence humanitaire, on ne se demande plus, au bout d'un moment, à qui est la compétence. On fait, parce qu'on ne laisse pas les gens mourir.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Excusez-moi. M. GLEIZES. Il est tard. On peut en oublier.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire pour ce vœu et pour les mots aussi, parce qu'il n'y a pas que les vœux qui comptent. C'est aussi les mots. Je regrette même que Danielle SIMONNET, tu n'aies pas fait la part des choses entre ce que fait Éric et ce qui peut être fait au niveau de la Mairie centrale. Parce que déjà, on avait... Éric avait fait une rupture avec d'autres Maires, notamment pour la marche des sans papiers où on a été la seule Mairie, à financer de l'hébergement à Paris, d'arrondissement. Donc déjà, à travers ce geste, il avait déjà marqué sa rupture par rapport à d'autres Mairies. Je ne veux pas dire que les autres ne le font pas. Mais il y a des gestes qui sont importants. Et ça, c'est la continuité. Et puis les mots sont importants. Parce qu'on peut faire des vœux. Il y a la manière de les présenter. Je trouve que, à travers ces mots, on va au-delà de la politique et j'espère que, grâce à cela, on va pouvoir faire avancer les choses et aller notamment, les écologistes sont les premiers à demander qu'on ne fait pas assez. Mais déjà, on part de ce qui est fait avant de critiquer ce qu'on peut mieux faire. Aujourd'hui, c'est vrai qu'on est dans une phase de rupture, on n'a parlé tout à l'heure de la sécurité. Mais il n'y a pas que cela. C'est-à-dire que depuis la dernière grande avancée du droit des

étrangers du 17 juillet 1984 avec la création de la carte des 10 ans, le droit des étrangers recule. Il y a eu des petites avancées. Mais de manière générale, le droit des étrangers recule. Il a reculé aussi sous des gouvernements socialistes. Il n'a pas reculé uniquement sous des gouvernements de droite. Donc ça ne commence pas à SARKOZY. Les reculs, ça commence bien avant. C'est bien sûr la droite qui a commencé, notamment sous PASQUA à faire les premiers reculs. Mais malheureusement, on a cédé à la tentation sécuritaire. Et tout justement, aujourd'hui, il faut revenir à ce que, sur les migrations, et notamment c'est ce qui est dit dans ce vœu, c'est que les migrations, elles sont universelles. Elles sont atemporelles. Les migrations, il y en a toujours eu. L'histoire de l'humanité, c'est une histoire des migrations. Et que ce n'est pas par des lois sécuritaires qu'on va arrêter les migrations. Déjà, ça, c'est le premier point sur lequel, il faut commencer à réfléchir. Aujourd'hui, on pense qu'on va arrêter les migrations à travers des lois sécuritaires avec plus de police, plus de militaires. Or, la réalité, c'est que c'est plus de morts. Ce n'est pas plus de sécurité. C'est plus de morts. C'est pour ça que je veux saluer ce vœu. Et c'est vrai que, à travers aussi ces mots, c'est une rupture avec la Maire précédente où nous avons été souvent heurtés et choqués. Moi, je me rappelle des propos totalement, on va dire, hors du cadre républicain vis-à-vis de l'Algérie, vis-à-vis du Maroc où on avait accusé, dans cette même salle, le gouvernement algérien, le gouvernement marocain d'organiser la venue de ces mineurs isolés qui sont à Paris. Donc là, c'est une rupture. Et cette rupture, je la resalue à nouveau. Merci Éric PLIEZ pour vos mots.

M. PLIEZ

Merci. Sylvain INDJIC.

M. INDJIC

Merci, Monsieur le Maire. Moi, je vais être très, très bref. Juste pour vous dire que, bien évidemment, on y apporte un vif soutien, enfin, le groupe Générations apporte un vif soutien à ce vœu. Vraiment, effectivement, c'est, comme le disait Mme SIMONNET, ces mots font du bien, surtout face à ces faits extrêmement choquants. En fait, c'est tout ce que j'ai à dire. On ne peut que soutenir ce vœu. Tout y est, tout simplement.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Écoutez, nous venons d'avoir une très longue séance avec des échanges riches dont j'ai apprécié la tenue. On avait la chance d'avoir du son et on a su s'écouter, ce qui était un double challenge. Je voudrais juste, avant qu'on se quitte, laisser la parole une minute et vous demander encore deux minutes d'attention, laisser la parole à Pascal JOSEPH qui voulait nous délivrer un petit message qui me semble important.

M. JOSEPH

Je l'ai eue au téléphone hier et elle était attentive à cette séance, vous devinez à peu près de qui je veux parler, qui a été Conseillère d'arrondissement de 89 à 95, Conseillère régionale de 92 à 98, Conseillère d'arrondissement de 2008 à 2014, députée de la République en 2007, pour ceux qui s'en souviennent et ceux qui ont pris des coups avec nous, qui a été ministre de la République, d'abord, à la réussite éducative, aux Outremer, que j'ai connue, moi, comme vice-présidente du MRAP, qui a inscrit toute sa vie dans le combat pour l'égalité. Elle a aussi marqué le 20^e puisque s'il y a une rue Delgrès dans le 20^e arrondissement, c'est sa responsabilité, y compris le fait d'avoir débaptisé la rue Richepanse avec Bertrand DELANOE. Donc il me semblait utile, en tout cas, qu'on puisse se quitter sur une note positive. Vous connaissez, Monsieur le Maire, je suis un homme de synthèse. Donc « synthèse : priez pour nous ! ». J'espère qu'on se retrouvera tous sur cet hommage qui, je sais que vous y réfléchissez, pourra se faire dans un autre cadre avec du public ou pas, nous ne le savons pas, mais en tout cas, pour avoir combattu longtemps avec elle, travaillé longtemps avec elle, l'avoir eue à mes côtés dans de nombreuses circonstances. Et je veux y associer Jean-Michel ROSENFELD et

évidemment ça ne choquera personne, Thomas MATHIEU, vous dire que c'est à la fois une nouvelle carrière qui s'ouvre mais on pourra la compter avec nous dans le 20^e.

M. PLIEZ

Merci, Pascal. Pour les gens qui nous écoutent encore, Pascal nous parlait de George PAU-LANGEVIN, notre députée qui sera désormais adjointe au défenseur des droits à Paris. Et je propose qu'on l'applaudisse, même si elle n'est pas avec nous. Merci. Vous avez vu qu'on a pu avancer sur des sujets qui étaient des sujets de notre programme, des écoles ouvertes sur les quartiers, plus de logements sociaux quand 7 Parisiens sur 10 en ont besoin, un PLU concerté encore en débat mais qui avance et notre demande d'avoir des gardiens de la paix plutôt que des forces de l'ordre.